

## **PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008**

---

### **SÉCURITÉ**

---

Version du 28/09/2007 à 11:40:32



## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2008 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2008 et afin de permettre une analyse systématique des écarts avec la loi de finances pour 2007, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2007 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2008. Cependant, les résultats de l'exécution 2006 ne sont pas fournis lorsque le périmètre des programmes a évolué entre 2006 et 2008, compte tenu de la difficulté de retraitement de l'exécution 2006 au format de la maquette budgétaire du projet de loi de finances pour 2008.

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### ■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2008 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.

### ■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique de ce projet ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION</b>	<b>7</b>
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	7
Récapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
<b>Programme 176</b>	
<b>POLICE NATIONALE</b>	<b>11</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	15
Présentation du programme et des actions	18
Objectifs et indicateurs de performance	25
Justification au premier euro	36
Opérateurs	57
Analyse des coûts du programme et des actions	62
<b>Programme 152</b>	
<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	<b>67</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	68
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	70
Présentation du programme et des actions	74
Objectifs et indicateurs de performance	80
Justification au premier euro	93
Analyse des coûts du programme et des actions	123



**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME**

Programme	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
<b>Police nationale</b>	Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales	8 553 830 583	8 445 757 764	148 565
<b>Gendarmerie nationale</b>	Ministre de la défense	7 709 168 439	7 465 310 766	101 136
Totaux		<b>16 262 999 022</b>	<b>15 911 068 530</b>	<b>249 701</b>

(\*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
176	<b>Police nationale</b>	8 334 988 905	8 553 830 583	20 200 000	8 126 301 072	8 445 757 764	20 200 000
01	Ordre public et protection de la souveraineté	979 250 660	988 692 282	9 400 000	979 250 660	988 692 282	9 400 000
02	Sécurité et paix publiques	2 579 725 497	2 674 628 151		2 579 725 497	2 674 628 151	
03	Sécurité routière	555 490 003	574 226 693		555 490 003	574 226 693	
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	608 427 085	601 600 269		622 317 085	613 444 269	
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 063 796 525	2 154 990 471		2 063 796 525	2 154 990 471	
06	Commandement, ressources humaines et logistique	1 548 299 135	1 559 692 717	10 800 000	1 325 721 302	1 439 775 898	10 800 000
152	<b>Gendarmerie nationale</b>	7 909 281 051	7 709 168 439	4 863 000	7 509 281 051	7 465 310 766	4 863 000
01	Ordre et sécurité publics	2 731 432 899	2 766 009 744		2 731 432 899	2 766 009 744	
02	Sécurité routière	738 693 584	741 122 680		738 693 584	741 122 680	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 525 905 791	1 530 908 567		1 525 905 791	1 530 908 567	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	2 784 997 241	2 542 435 525	4 863 000	2 384 997 241	2 298 577 852	4 863 000
05	Exercice des missions militaires	128 251 536	128 691 923		128 251 536	128 691 923	



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
<b>176 / Police nationale</b>	8 334 988 905	8 553 830 583	20 200 000	8 126 301 072	8 445 757 764	20 200 000
Titre 2. Dépenses de personnel	7 054 108 134	7 354 568 848		7 054 108 134	7 354 568 848	
Autres dépenses :	1 280 880 771	1 199 261 735	20 200 000	1 072 192 938	1 091 188 916	20 200 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 036 571 438	923 027 735	11 500 000	783 919 914	870 431 735	11 500 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	244 309 333	276 234 000	8 700 000	288 273 024	220 757 181	8 700 000
<b>152 / Gendarmerie nationale</b>	7 909 281 051	7 709 168 439	4 863 000	7 509 281 051	7 465 310 766	4 863 000
Titre 2. Dépenses de personnel	6 058 028 794	6 107 239 078		6 058 028 794	6 107 239 078	
Autres dépenses :	1 851 252 257	1 601 929 361	4 863 000	1 451 252 257	1 358 071 688	4 863 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	946 498 257	964 184 361	3 563 000	963 006 257	954 325 943	3 563 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	884 754 000	612 745 000	1 300 000	467 561 000	386 495 745	1 300 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	20 000 000	25 000 000		20 685 000	17 250 000	
<b>Totaux pour la mission</b>	<b>16 244 269 956</b>	<b>16 262 999 022</b>	<b>25 063 000</b>	<b>15 635 582 123</b>	<b>15 911 068 530</b>	<b>25 063 000</b>
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	13 112 136 928	13 461 807 926		13 112 136 928	13 461 807 926	
Autres dépenses :	<b>3 132 133 028</b>	<b>2 801 191 096</b>	<b>25 063 000</b>	<b>2 523 445 195</b>	<b>2 449 260 604</b>	<b>25 063 000</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 983 069 695	1 887 212 096	15 063 000	1 746 926 171	1 824 757 678	15 063 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 129 063 333	888 979 000	10 000 000	755 834 024	607 252 926	10 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	20 000 000	25 000 000		20 685 000	17 250 000	



## PROGRAMME 176

**POLICE NATIONALE**

MINISTRE CONCERNÉ : MICHÈLE ALLIOT-MARIE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	15
Présentation du programme et des actions	18
Objectifs et indicateurs de performance	25
Justification au premier euro	36
Opérateurs	57
Analyse des coûts du programme et des actions	62

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Frédéric PECHENARD

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

La sécurité de nos concitoyens est une priorité de l'action gouvernementale et des pouvoirs publics : elle est le fondement de toute vie sociale et la garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. La mobilisation des services de police, au service de la sécurité des personnes et des biens et contre toutes les formes de délinquance, contribue ainsi directement à la préservation de notre pacte républicain. Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), cette action est identifiée sous la forme du programme " police nationale ", associé avec le programme " gendarmerie nationale " dans la mission interministérielle " Sécurité ".

Depuis 2002, la délinquance a fortement reculé grâce à l'action résolue de la Police nationale. Le recul atteint 10,92%, soit 352 984 crimes et délits en moins pour la période de juillet 2006 à juin 2007 par rapport à la période de juillet 2001 à juin 2002, tandis que la délinquance de voie publique, qui représente près d'un fait de délinquance sur deux, a diminué de 27,21% sur la même période.

Dans le même temps, le taux d'élucidation, qui illustre l'efficacité de la police nationale dans le traitement des affaires, a globalement progressé de 9,84 points, passant de 22,72% à 32,56%. Les infractions révélées par l'action des services ont également augmenté de 41,98%. La progression de cette dernière catégorie souligne la très forte mobilisation des policiers, qui s'est aussi traduite par un accroissement du nombre total des personnes mises en cause (+27,91%) ou placées en garde à vue (+49,21%). Des résultats en nette amélioration sont également observés dans le domaine de la sécurité routière, avec une forte baisse des accidents, des tués et des blessés, au cours des cinq dernières années.

Ce bilan encourageant résulte d'abord du travail et de la mobilisation de l'ensemble des fonctionnaires de police. Il souligne aussi que les moyens supplémentaires prévus par la loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure (LOPSI) du 29 août 2002 étaient nécessaires et ont été bien employés.

En effet, les engagements ont été intégralement tenus pendant les cinq années d'application de la LOPSI tant en termes d'emplois supplémentaires que de moyens de fonctionnement et d'investissement. Ils ont permis de renforcer en effectifs plusieurs grandes missions de police (investigation, lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, protection aux frontières, sécurité de proximité, sécurité routière), de lancer et d'achever de grands programmes d'équipement (nouvelle tenue, nouvelle arme individuelle, déploiement du réseau ACROPOL de transmissions numériques), de livrer de nouveaux bâtiments et de mettre à niveau le parc automobile.

Ils ont également accompagné le développement considérable des moyens de la police technique et scientifique, en particulier l'enrichissement et la modernisation des fichiers d'identification (FNAEG pour les empreintes génétiques, FAED pour les empreintes digitales). Ces efforts dans le domaine des technologies se prolongent aujourd'hui avec notamment le déploiement de la main courante informatisée (MCI), nouvel outil de pilotage de l'activité des services, la modernisation des centres de commandement et d'information (CIC), et enfin l'élaboration, en commun avec la Gendarmerie nationale, d'un nouveau système d'analyses et de recherches criminelles (projet ARIANE).

Profondément transformée ces cinq dernières années, la Police nationale doit poursuivre la mutation engagée par la LOPSI. Le budget 2008, orienté vers une plus grande valeur ajoutée technologique au service de l'activité policière (utilisation des moyens aériens en commun avec la Gendarmerie nationale ; acquisition de processus technologiques de pointe dans la lutte anti-terroriste ; modernisation des centres d'information et de commandement ; déploiement du système de lecture automatique des plaques d'immatriculation), une meilleure protection des fonctionnaires face aux nouvelles menaces (déploiement des armes non létales, équipement de véhicules en terminaux embarqués) et le développement des capacités d'investigation (modernisation des fichiers des empreintes digitales et génétiques ;

réimplantation des laboratoires de la police scientifique de Paris) amorce la future loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure que le ministre présentera prochainement, conformément à la lettre de mission que lui a adressée le Président de la République.

La mobilisation de la Police nationale doit naturellement se poursuivre en 2008 pour atteindre, d'ici 2 ans, les objectifs fixés par le Président de la République, en particulier dans les domaines suivants :

- lutte contre la délinquance générale et contre la délinquance de voie publique ;
- lutte contre les violences faites aux personnes. Bien qu'elle ne représente qu'une part limitée de la délinquance générale (13%) et que la très forte hausse observée avant 2002 se soit progressivement atténuée, cette catégorie d'infractions connaît une évolution inquiétante pour nos concitoyens ;
- lutte contre les violences urbaines ;
- prévention des actes terroristes ;
- lutte contre l'immigration clandestine, sous l'autorité du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement ;
- lutte contre l'insécurité routière.

Enfin, soucieuse de toujours améliorer la performance de ses ressources humaines, la Police nationale poursuivra l'application du protocole relatif aux corps et aux carrières signé le 17 juin 2004 : la déflation des corps d'encadrement supérieur se poursuivra avec, en parallèle, un renforcement de l'encadrement intermédiaire et des corps de soutien. La récompense de la performance collective et individuelle sera une nouvelle fois revalorisée et l'accompagnement social sera renforcé, notamment à travers la politique du logement.

Grâce aux réformes engagées depuis cinq ans et demi, ainsi qu'à la détermination et à la compétence de ses personnels, la Police nationale poursuit, au bénéfice de nos concitoyens, son objectif de lutte contre toutes les formes de délinquance, avec le souci permanent de l'emploi optimal des ressources qui lui sont allouées.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Réduire la délinquance générale

- INDICATEUR 1.1 : Nombre de crimes et délits constatés en zone Police
- INDICATEUR 1.2 : Taux global d'élucidation en zone Police

### ■ OBJECTIF 2 : Réduire la délinquance de voie publique

- INDICATEUR 2.1 : Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de voie publique (DVP) en zone Police

### ■ OBJECTIF 3 : Réduire le nombre d'Accidents/Tués/Blessés (ATB)

- INDICATEUR 3.1 : Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police

### ■ OBJECTIF 4 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

- INDICATEUR 4.1 : Efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale
- INDICATEUR 4.2 : Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre

### ■ OBJECTIF 5 : Améliorer la lutte contre les violences urbaines

- INDICATEUR 5.1 : Taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines

### ■ OBJECTIF 6 : Adapter la présence policière sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance

- INDICATEUR 6.1 : Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de voie publique
- INDICATEUR 6.2 : Part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de service

### ■ OBJECTIF 7 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

- INDICATEUR 7.1 : Taux de dépistage positif d'alcoolémie
- INDICATEUR 7.2 : Taux de dépistage positif de produits stupéfiants

-INDICATEUR 7.3 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes

■ **OBJECTIF 8 : Mieux lutter contre l'immigration irrégulière**

-INDICATEUR 8.1 : Nombre d'éloignements effectifs

-INDICATEUR 8.2 : Nombre d'interpellations d'"aidants"

■ **OBJECTIF 9 : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits**

-INDICATEUR 9.1 : Taux détaillé d'élucidation (grandes catégories et délinquance de voie publique)

-INDICATEUR 9.2 : Taux de recueil des empreintes digitales exploitables dans les procédures judiciaires

■ **OBJECTIF 10 : Optimiser l'emploi des personnels et des moyens**

-INDICATEUR 10.1 : Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires

-INDICATEUR 10.2 : Taux de disponibilité des véhicules de la Police Nationale

-INDICATEUR 10.3 : Pourcentage du montant de l'action 6 par rapport au montant total du programme (en crédits de paiement)

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	<b>Ordre public et protection de la souveraineté</b>	892 791 545	85 900 737	10 000 000	<b>988 692 282</b>	9 400 000
02	<b>Sécurité et paix publiques</b>	2 547 893 599	126 734 552		<b>2 674 628 151</b>	
03	<b>Sécurité routière</b>	542 671 738	31 554 955		<b>574 226 693</b>	
04	<b>Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	560 898 553	35 221 716	5 480 000	<b>601 600 269</b>	
05	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	2 025 386 258	129 604 213		<b>2 154 990 471</b>	
06	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	784 927 155	514 011 562	260 754 000	<b>1 559 692 717</b>	10 800 000
Totaux		<b>7 354 568 848</b>	<b>923 027 735</b>	<b>276 234 000</b>	<b>8 553 830 583</b>	<b>20 200 000</b>

## 2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	<b>Ordre public et protection de la souveraineté</b>	892 791 545	85 900 737	10 000 000	<b>988 692 282</b>	9 400 000
02	<b>Sécurité et paix publiques</b>	2 547 893 599	126 734 552		<b>2 674 628 151</b>	
03	<b>Sécurité routière</b>	542 671 738	31 554 955		<b>574 226 693</b>	
04	<b>Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	560 898 553	35 230 716	17 315 000	<b>613 444 269</b>	
05	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	2 025 386 258	129 604 213		<b>2 154 990 471</b>	
06	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	784 927 155	461 406 562	193 442 181	<b>1 439 775 898</b>	10 800 000
Totaux		<b>7 354 568 848</b>	<b>870 431 735</b>	<b>220 757 181</b>	<b>8 445 757 764</b>	<b>20 200 000</b>

## Police nationale

Programme n° 176 CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	<b>Ordre public et protection de la souveraineté</b>	874 305 268	90 945 392	14 000 000	<b>979 250 660</b>	9 400 000
02	<b>Sécurité et paix publiques</b>	2 448 443 504	131 281 993		<b>2 579 725 497</b>	
03	<b>Sécurité routière</b>	522 965 463	32 524 540		<b>555 490 003</b>	
04	<b>Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	508 600 510	75 205 575	24 621 000	<b>608 427 085</b>	
05	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 927 879 994	135 916 531		<b>2 063 796 525</b>	
06	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	771 913 395	570 697 407	205 688 333	<b>1 548 299 135</b>	6 235 156
Totaux		<b>7 054 108 134</b>	<b>1 036 571 438</b>	<b>244 309 333</b>	<b>8 334 988 905</b>	<b>15 635 156</b>

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	<b>Ordre public et protection de la souveraineté</b>	874 305 268	90 945 392	14 000 000	<b>979 250 660</b>	9 400 000
02	<b>Sécurité et paix publiques</b>	2 448 443 504	131 281 993		<b>2 579 725 497</b>	
03	<b>Sécurité routière</b>	522 965 463	32 524 540		<b>555 490 003</b>	
04	<b>Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	508 600 510	59 205 575	54 511 000	<b>622 317 085</b>	
05	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 927 879 994	135 916 531		<b>2 063 796 525</b>	
06	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	771 913 395	334 045 883	219 762 024	<b>1 325 721 302</b>	6 235 156
Totaux		<b>7 054 108 134</b>	<b>783 919 914</b>	<b>288 273 024</b>	<b>8 126 301 072</b>	<b>15 635 156</b>



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>		7 054 108 134	7 354 568 848		7 054 108 134	7 354 568 848
Rémunérations d'activité		4 604 130 870	4 680 300 651		4 604 130 870	4 680 300 651
Cotisations et contributions sociales		2 392 089 130	2 616 478 197		2 392 089 130	2 616 478 197
Prestations sociales et allocations diverses		57 888 134	57 790 000		57 888 134	57 790 000
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		1 036 571 438	923 027 735		783 919 914	870 431 735
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 025 973 099	905 421 735		773 321 575	852 825 735
Subventions pour charges de service public		10 598 339	17 606 000		10 598 339	17 606 000
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>		244 309 333	276 234 000		288 273 024	220 757 181
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		244 309 333	276 234 000		288 273 024	220 757 181
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État						
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>						
Transferts aux ménages						
Transferts aux entreprises						
Transferts aux autres collectivités						
<b>Totaux hors FDC et ADP prévus</b>		<b>8 334 988 905</b>	<b>8 553 830 583</b>		<b>8 126 301 072</b>	<b>8 445 757 764</b>
FDC et ADP prévus		15 635 156	20 200 000		15 635 156	20 200 000
<b>Totaux y.c. FDC et ADP</b>		<b>8 350 624 061</b>	<b>8 574 030 583</b>		<b>8 141 936 228</b>	<b>8 465 957 764</b>

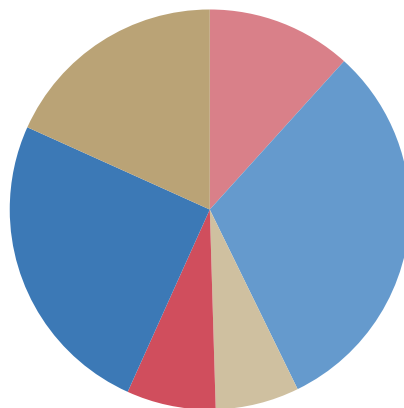
## PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Ordre public et protection de la souveraineté	988 692 282	988 692 282
02	Sécurité et paix publiques	2 674 628 151	2 674 628 151
03	Sécurité routière	574 226 693	574 226 693
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	601 600 269	613 444 269
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 154 990 471	2 154 990 471
06	Commandement, ressources humaines et logistique	1 559 692 717	1 439 775 898
<b>Totaux</b>		<b>8 553 830 583</b>	<b>8 445 757 764</b>

#### Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (11,56%)
- Action n°02 (31,27%)
- Action n°03 (6,71%)



- Action n°04 (7,03%)
- Action n°05 (25,19%)
- Action n°06 (18,23%)

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme Police nationale est placé sous la responsabilité du directeur général de la police nationale. Il constitue un des deux programmes, avec celui de la Gendarmerie nationale, de la mission interministérielle "sécurité".

Il a pour finalité, en luttant contre toutes les formes de délinquance, d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et se donne pour objectif d'inscrire dans la durée les résultats de cette politique publique.

Le directeur général de la police nationale est chargé de mettre en œuvre ce programme qui s'appuie sur les compétences, générales ou spécialisées, des directions et sur leur organisation territoriale.

Le programme s'articule autour de 6 actions :

- l'action 01 Ordre public et protection de la souveraineté a pour objectif de maîtriser les troubles à l'ordre public et de réduire les menaces ;
- l'action 02 Sécurité et paix publiques s'articule autour de quatre grands axes : sauvegarde des personnes et des biens, sécurité générale et prévention, police et action administratives, accueil du public et encadrement ;
- l'action 03 Sécurité routière vise à améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles du code de la route ;
- l'action 04 Police des étrangers et sûreté des transports internationaux a pour objectif de lutter contre l'immigration irrégulière et de garantir le passage transfrontière dans des conditions optimales de sécurité. La direction générale de la Police nationale est placée sous l'autorité du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement pour l'exécution des missions relevant de la lutte contre l'immigration clandestine. Une partie des crédits relatifs à cette action (ceux nécessaires à l'éloignement des étrangers en situation irrégulière et ceux relatifs à la rétention administrative) est transférée en 2008 du programme « police nationale » vers le programme « immigration et asile » ;
- l'action 05 Missions de police judiciaire et concours à la justice comprend la recherche et la constatation des infractions pénales, le rassemblement des preuves, la recherche des auteurs et de leurs complices, leur arrestation et leur défèrement aux autorités judiciaires compétentes ;
- l'action 06 Commandement, ressources humaines et logistique a pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources et de contribuer à l'efficacité des services opérationnels dans leur lutte contre la délinquance.

L'école nationale supérieure de police (ENSP), opérateur du programme « Police nationale », contribue à sa mise en œuvre dans le cadre du volet " formation " de l'action 06. L'institut national de la police scientifique (INPS), également opérateur de ce programme, contribue à l'action 05.

Le programme « Police nationale » participe, à travers son action 03 et en qualité de « programme partenaire » à la politique transversale de sécurité routière, dont le ministère chargé de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables est le chef de file.

La police nationale est également associée à la politique transversale « action extérieure de l'État », dont le pilotage est assuré par le ministère des affaires étrangères, au document de politique transversale « politique de la ville » dont la coordination est assurée par la délégation interministérielle à la ville ainsi qu'au document de politique transversale « prévention de la délinquance » qui est piloté par le Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD).

Enfin, la Police nationale est associée à l'élaboration du document de politique transversale relatif à l'action de l'État Outre-mer.

### Objectifs et indicateurs

Trois objectifs et quatre indicateurs stratégiques, communs à la Police Nationale et à la Gendarmerie Nationale, synthétisent l'objectif général de sécurité et de protection des personnes et des biens et reflètent, de manière transversale, l'ensemble des actions des deux programmes. Les indicateurs reprennent les données habituellement utilisées pour dresser le bilan de l'action des forces de l'ordre. Il convient toutefois de préciser que les résultats obtenus ne dépendent pas de la seule action des services de police et de gendarmerie ; la mise en œuvre d'autres politiques ministérielles et la mobilisation de nombreux acteurs institutionnels contribuent à ces résultats, en particulier dans le domaine de la sécurité routière.

La lutte contre la délinquance (objectifs stratégiques de réduction de la délinquance générale et de réduction de la délinquance de voie publique) et les missions de sécurité routière (objectif stratégique de réduction du nombre d'accidents, de tués et de blessés) exigent une mobilisation constante des forces de police mais également une organisation efficace et des moyens adaptés.

Ces objectifs de performance, confortés par la mise en place de la LOLF, ont été soulignés par les lois d'orientation relatives à la sécurité intérieure du 21 janvier 1995 (LOPS) et du 29 août 2002 (LOPSI). Ces deux lois mettent en œuvre l'impératif de modernisation de la gestion publique au sein de la police nationale. Elles fixent clairement les objectifs assignés à la politique de sécurité intérieure, précisent les axes opérationnels des services et identifient les moyens humains, financiers et juridiques nécessaires à leur fonctionnement.

La police nationale, en liaison avec la gendarmerie nationale, coordonne les réflexions prospectives en matière de ressources humaines, développement technologique, immobilier et logistique. Ces différents axes stratégiques seront développés dans une future loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Ordre public et protection de la souveraineté
- ACTION n° 02 : Sécurité et paix publiques
- ACTION n° 03 : Sécurité routière
- ACTION n° 04 : Police des étrangers et sûreté des transports internationaux
- ACTION n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice
- ACTION n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique

## PRÉSENTATION DES ACTIONS

### ACTION n° 01 Ordre public et protection de la souveraineté

11,6 %



Cette action rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'action des forces de Police dans les domaines suivants : **le maintien de l'ordre**, c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ; la protection, sous ses différentes formes (protection des autorités et de personnalités, protection de bâtiments officiels et de lieux sensibles), qui peut être temporaire ou permanente ; **le renseignement** qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

L'action mobilise essentiellement les effectifs de la direction centrale de sécurité publique (DCSP), de la préfecture de police (PP), de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), de la direction de la surveillance du territoire (DST), de la direction centrale des renseignements généraux (DCRG), du service de protection des hautes personnalités (SPHP), du service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI), de l'unité de recherche, d'assistance, d'intervention et de dissuasion (RAID) et de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT).

#### Maintien de l'ordre et service d'ordre

*Activités concernées* : Maintien de l'ordre, service d'ordre à l'occasion de rassemblements importants (épreuves sportives, grands événements comme les visites de chefs d'État et de gouvernement, sommets internationaux, grandes manifestations), formation au maintien de l'ordre.

*Finalité recherchée* : Contenir les troubles à l'ordre public par un usage limité et proportionné de la force.

#### Protection spécialisée

*Activités concernées* : Sécurité des autorités et de personnalités, gardes de bâtiments officiels, surveillance des centrales nucléaires, escortes diverses (hors transports exceptionnels), contrôle d'accès de certains sites sensibles (hors palais de justice).

*Finalité recherchée* : Éviter tout incident majeur ou mineur contre les personnes ou les sites protégés par les forces de l'ordre.

#### Renseignement

*Activités concernées* : Renseignement en milieu fermé et ouvert, à vocation générale ou spécialisée, en particulier anti-terroriste.

*Finalité recherchée* : Informer les autorités de l'État sur les risques d'atteinte à la souveraineté du pays et sur les menaces contre les institutions.

### ACTION n° 02 Sécurité et paix publiques

31,3 %



Cette action regroupe les **missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance).

Elle inclut également l'exercice de la police administrative, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée.

Elle comprend enfin les **fonctions d'accueil et de contact avec les usagers, en particulier les victimes**. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et les compagnies de service général des CRS.

#### Sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens

*Activités concernées* : Évacuations sanitaires, recherche et sauvetage de personnes, préparation des plans et exécution des missions de secours (par exemple, plans ORSEC, plan Rouge, plan intempéries).

*Finalité recherchée* : Prévenir les accidents et réagir avec célérité et efficacité à l'occasion de catastrophes et d'accidents.

#### **Sécurité générale et prévention**

*Activités concernées* : Surveillance générale et patrouilles, réponse aux appels des usagers (Police Secours), renforts saisonniers, opérations de prévention et de sensibilisation.

*Finalité recherchée* : Améliorer la sécurité de nos concitoyens par une présence de terrain réactive et adaptée à la criminalité.

#### **Police et actions administratives**

*Activités concernées* : Participation à des activités administratives et contrôles de police administrative.

*Finalité recherchée* : Faire respecter la réglementation par une action de contrôle appropriée.

#### **Accueil des victimes et du public**

*Activités concernées* : Accueil des victimes et du public et assistance dans leur dépôt de plainte ou leurs démarches administratives.

*Finalité recherchée* : Organiser l'accueil afin de répondre aux attentes des victimes et du public. La prise en compte des victimes est au cœur des missions des services de police.

**ACTION n° 03** 6,7 %  
Sécurité routière



Cette action regroupe la police administrative de la route et les missions de police judiciaire liées à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers. L'action inclut également les actions de communication et d'information à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (scolaires).

Son objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers.

Cette action concerne à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité et les services de la préfecture de police.

Cette action participe à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT) et dont le ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables est chef de file.

#### **Prévention et information routière**

*Activités concernées* : Actions d'information routière auprès du public (établissements scolaires, entreprises), campagnes de prévention sur les dangers de la route et de sensibilisation des usagers (semaines de la sécurité routière).

*Finalité recherchée* : Améliorer le civisme routier et le respect des règles.

#### **Surveillance, contrôle et régulation**

*Activités concernées* : Interventions consécutives à des accidents de la route, contrôles routiers (vitesse, alcoolémie, conduite sous l'emprise de stupéfiants, port de la ceinture), escortes routières des transports exceptionnels.

*Finalité recherchée* : Réprimer les infractions aux règles du code de la route ; sécuriser les voies de circulation routière; contrôler « plus et mieux ».

**ACTION n° 04** 7 %  
Police des étrangers et sûreté des transports internationaux



Cette action rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers : **le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent**. Elle concerne également **la sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale. A la différence des années passées, les activités d'éloignement et de rétention des étrangers en situation irrégulière ne figurent plus, à compter de 2008, dans le programme Police nationale. Suite à la création du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement les crédits et l'indicateur relatif à ces activités ont été transférés vers le programme « immigration et asile ». La direction générale de la Police nationale est placée sous l'autorité du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement pour l'exécution de ces missions.

Ce sont principalement les effectifs de la police aux frontières, de la sécurité publique, des compagnies républicaines de sécurité et des renseignements généraux de la préfecture de police qui concourent à cette action.

### **Contrôle des flux trans-frontières**

*Activités concernées* : contrôle aux frontières et non admission.

*Finalité recherchée* : prévenir, repérer et empêcher l'entrée sur le territoire de personnes étrangères qui ne remplissent pas les conditions d'accès.

### **Sûreté des transports internationaux**

*Activités concernées* : sûreté des ports, aéroports et trains internationaux.

*Finalité recherchée* : Assurer la sécurité des zones de transports internationaux et permettre le passage des frontières dans des conditions optimales de sûreté.

## **ACTION n° 05**

**Missions de police judiciaire et concours à la justice**

25,2 %



Cette action rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire.

Les missions de la police judiciaire visent **la recherche et la constatation des infractions pénales, le rassemblement des preuves, la recherche des auteurs et de leurs complices, leur arrestation et leur défèrement aux autorités judiciaires compétentes.**

Cette action concerne essentiellement la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) (100% de son activité), la direction centrale de la Sécurité Publique (un tiers environ de son activité), la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) et, à Paris, la Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ).

### **Investigations, enquêtes et recherche**

*Activités concernées* : constatations, plans de recherche, auditions, perquisitions, interpellations, confrontations.

*Finalité recherchée* : élucider les crimes et délits, interpellier leurs auteurs, lutter contre la criminalité organisée et la délinquance sous toutes ses formes.

### **Expertise technique et scientifique**

*Activités concernées* : recueil et analyse criminalistique réalisés essentiellement par la police technique et scientifique, les services locaux de police technique et par l'Institut national de police scientifique (INPS), établissement public placé sous tutelle de la DGPN.

*Finalité recherchée* : Apporter une meilleure contribution à l'élucidation des crimes et délits en développant le recours à l'expertise technique et scientifique.

### **Coopération internationale opérationnelle en police judiciaire**

Ces travaux, conduits par des agents des unités de police judiciaire, impliquent des recherches identiques à celles réalisées dans le cadre d'enquêtes nationales.

*Activités concernées* : Concours (commissions rogatoires, mandats d'arrêt, renseignements, échanges d'informations) apportés par les forces de police françaises dans le cadre des organisations EUROPOL et INTERPOL et en application des accords de Schengen ; participation aux centres de coopération policière et douanière (CCPD).

*Finalité recherchée* : Renforcer la coopération internationale et améliorer les échanges d'informations opérationnelles.

### **Appui à l'autorité judiciaire et à l'administration pénitentiaire**

Activités d'appui à l'administration pénitentiaire et à la justice, qui revêtent une dimension importante tant pour les forces de Police que de Gendarmerie.

*Activités concernées* : Transfèrements et escortes de détenus (dans un cadre judiciaire, administratif ou sanitaire), garde des palais de justice, police des audiences, garde des dépôts, exécution de décisions de justice (mandats d'arrêt, notifications), remises de pièces.

*Finalité recherchée* : Répondre efficacement aux demandes de concours présentées par la Justice.

**ACTION n° 06****Commandement, ressources humaines et logistique**

18,2 %



Cette action comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme.

L'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement mutualisés entre les actions du programme figurent au sein de l'action 6 : crédits immobiliers, crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines, financières et sociales.

**Commandement, études et coopération internationale**

Elle regroupe les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5) dont le Service de coopération technique internationale de police (SCTIP) assure la coordination.

Cette sous-action inclut les activités du cabinet du directeur général de la police nationale, de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'Inspection générale des services (IGS) (audits, études et procédures disciplinaires).

*Activités concernées* : activités d'administration centrale et de commandement non imputables à une action opérationnelle (organisation de l'institution et des services, études et prospective, transmissions) ; relations de la police nationale avec les autres administrations nationales et internationales, contacts avec les élus locaux.

*Finalité recherchée* : Optimiser l'emploi des ressources au bénéfice des missions opérationnelles des services de police ; faire connaître la police en promouvant son image et en favorisant ses recrutements.

**Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels**

Cette sous-action regroupe le recrutement, la formation et la gestion des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont la direction de l'administration de la police nationale (DAPN), la direction de la formation de la police nationale (DFPN) et leurs services territoriaux, respectivement les secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP), les directions régionales du recrutement et de la formation (DRRF) et les écoles de police.

*Activités concernées* : gestion des ressources humaines, contacts avec les organisations syndicales, formation initiale et continue,

*Finalité recherchée* : Recruter, former, gérer les ressources humaines nécessaires à la réalisation des missions de police.

**Gestion des moyens**

Il s'agit des activités centrées sur les matériels et les infrastructures, l'informatique et la gestion financière. Le service concerné est principalement la direction de l'administration de la police nationale (DAPN)

*Activités concernées* : gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement de la police nationale, équipement des services en matériels (informatique et réseaux, moyens logistiques et immobiliers, soutien technique).

*Finalité recherchée* : Programmer et mettre à disposition les moyens nécessaires aux missions des forces de police.



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Réduire la délinquance générale

La baisse de la délinquance, sous toutes ses formes, est le premier objectif de la police nationale. La réalisation de cet objectif allie des missions de surveillance, de dissuasion et de prévention avec des interventions répressives visant à l'élucidation des infractions, l'arrestation de leurs auteurs et le défèrement de ces derniers à la justice.

Les deux indicateurs retenus (évolution du nombre de crimes et délits et taux global d'élucidation) mesurent la contribution globale des services de la police nationale à cet objectif stratégique de la politique de sécurité. Le premier indicateur rend compte de la mobilisation des policiers et de l'adaptation constante de leurs interventions aux évolutions de la délinquance. Le second indicateur reflète l'accent mis sur le travail judiciaire, l'identification des délinquants ainsi que sur les développements de la police technique et scientifique, pour laquelle d'importants investissements humains et matériels ont été réalisés.

#### INDICATEUR 1.1 : Nombre de crimes et délits constatés en zone Police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Police	%	-0,77	-1,35	-1 à -2	-1 à -2	-2 à -3	-5% de 2007 à 2009
Nombre de crimes et délits constatés en zone Police	nombre	2 736 460	2 699 456		entre 2 645 467 et 2 672 461	entre 2 566 103 et 2 619 011	moins de 2 540 000

**Source des données :** Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (PAF, DCCRS et PP).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie, justice,...)

Depuis 2001, la délinquance générale a reculé de 9,21% en zone Police nationale (-1,40% en 2002, -3,31% en 2003, -2,71% en 2004, -0,77% en 2005, -1,35% en 2006 et - 2,89% au 1er semestre 2007 par rapport au 1er semestre 2006). Cette baisse globale est d'autant plus remarquable que les infractions relevées à l'initiative des services ont augmenté de 46% durant la même période.

#### INDICATEUR 1.2 : Taux global d'élucidation en zone Police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2009 Cible
Taux global d'élucidation en zone Police	%	30,39	31,61	33,5	33,5	35	38%

**Source de données :** Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (PAF, DCCRS et PP).

Certaines infractions sont élucidées dès lors qu'elles sont constatées (exemples : recels, infractions à la législation sur les stupéfiants, sur les étrangers, ports d'armes,...)

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie, justice,...)

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des services dans l'élucidation des crimes et délits.

Le taux d'élucidation par la Police nationale a progressé de plus de 9 points en cinq ans (il était de 22,27% en 2001) et de plus d'un point entre 2005 et 2006.

Cette augmentation est pour partie la conséquence de la montée en puissance de la police technique et scientifique.

**OBJECTIF n° 2 : Réduire la délinquance de voie publique**

La délinquance de voie publique regroupe des infractions diverses (en particulier cambriolages, vols d'automobiles, vols à la roulotte, destructions et dégradations de biens) qui ont pour caractéristique commune d'importuner fortement les citoyens dans leur vie quotidienne. La diminution de cette délinquance reflète donc très directement la mobilisation des services de police pour garantir à nos concitoyens une meilleure sécurité dans leur cadre de vie familial.

L'indicateur **taux de délinquance de voie publique** rapporte les faits constatés de délinquance de voie publique à la population du territoire considéré (1 000 habitants). Cet indicateur traduit l'évolution, d'une année sur l'autre, du niveau d'insécurité constaté en zone police nationale. Mis en relation avec d'autres indicateurs, il permet d'évaluer la qualité du service de la police nationale en matière de lutte contre l'insécurité et de procéder à des comparaisons géographiques.

**INDICATEUR 2.1 : Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de voie publique (DVP) en zone Police**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de voie publique en zone Police	%	-3,7	-3,88	-2 à -3	-2 à -3	-5	-10% de 2007 à 2009
Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de voie publique en zone Police	nombre	1 366 781	1 313 766	-	entre 1 248 078 et 1 287 491	entre 1 210 635 et 1 261 741	moins de 1 160 000
Taux de délinquance de voie publique (pour 1000 habitants)	‰	43,38	41,74		Entre 40,5 et 40,9	Entre 38,5 et 38,9	en baisse

**Sources des données :** Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de la sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (PAF, DCCRS et PP).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie, justice,...)

Pour l'indicateur "taux de délinquance de voie publique (1000 habitants)" : les données sur les populations proviennent des enquêtes de recensement de la population menées par l'INSEE.

**OBJECTIF n° 3 : Réduire le nombre d'Accidents/Tués/Blessés (ATB)**

La Police Nationale est un des acteurs de la politique de sécurité routière. Elle contribue par ses missions de prévention et ses actions de contrôle, ciblées sur les zones les plus accidentogènes, à prévenir la commission d'infractions et donc à réduire le nombre d'accidents de la route.

L'évolution globale de l'insécurité routière est mesurée par l'indicateur sur le nombre des accidents corporels de la circulation, le nombre de blessés graves et le nombre de tués comptabilisés par les forces de police et de gendarmerie.

Cet indicateur stratégique reflète l'efficacité des actions menées en ce domaine par l'ensemble des ministères et des partenaires concernés.

**INDICATEUR 3.1 : Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
évolution du nombre d'accidents	%	+1,55	-1,3	-1 à -3	-1 à -3	-1 à -3	en baisse
nombre d'accidents	Nombre	59 939	58 765	-		en baisse	en baisse

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
évolution du nombre de tués	%	-0,41	-11,8	-2 à -5	-2 à -5	-2 à -5	en baisse
nombre de tués	Nombre	1 441	1 292	-		en baisse	en baisse
évolution du nombre de blessés	%	+3,49	-6,77	-1 à -4	-1 à -4	-1 à -3	en baisse
nombre de blessés	Nombre	74 855	72 870	-		en baisse	en baisse

**Précisions méthodologiques :**

Le décompte des ATB (accidents/tués /blessés) est fourni par les services d'ordre et collationné par l'observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR).

Les modalités de décompte des tués et blessés ont été modifiées en octobre 2004. La réforme a été appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, mais ne s'est traduite concrètement dans la publication des résultats de la sécurité routière qu'au début de l'année 2006.

Le décompte des personnes tuées est passé de 30 jours à partir de la date de l'accident à 6 jours et les blessés de 6 jours à 24 heures.

Dorénavant, le chiffre définitif à six jours sera recalculé à partir du chiffre définitif à trente jours issu du fichier des accidents (BAAC) avec le nouveau coefficient de passage qui est de 1.069.

**Source des données :** Tout accident corporel de la circulation routière doit faire l'objet d'un BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés par les services de police et sont ensuite envoyés à l'ONISR pour de nouveaux contrôles s'ajoutant à ceux déjà intégrés aux logiciels de saisie utilisés par les services de police.

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière est constitué et géré par l'ONISR.

**OBJECTIF n° 4 : Optimiser l'emploi des forces mobiles**

L'indicateur **d'efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale**, permet d'évaluer l'activité judiciaire des compagnies républicaines de sécurité (interpellations des auteurs d'infractions) par rapport aux effectifs réellement engagés sur le terrain, en sécurisation, notamment dans le cadre du plan de lutte contre les violences urbaines .

**L'Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre** rend compte de la capacité des CRS à améliorer la gestion des ressources humaines pour assurer, dans chaque compagnie de service général, une disponibilité supérieure, ou au moins égale, au minimum compatible avec la sécurité de l'intervention.

Ce seuil minimum correspond aux 3/5 de ses effectifs totaux. Pour garantir une capacité opérationnelle optimale, une compagnie de service général doit en effet disposer, chaque jour de l'année, d'un effectif employable (sur le terrain) correspondant à 60% de ses effectifs. Les 2/5 restants correspondent aux personnels en mission individuelle, à ceux qui assurent la sécurité du casernement et le fonctionnement minimum des services (appelé dépôt), ainsi que les fonctionnaires indisponibles (formation, arrêts maladie, congés annuels).

Pour compléter l'analyse, un sous-indicateur "**taux de formation pour le maintien en capacité opérationnelle**" a été retenu. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de formation collective des unités au maintien de l'ordre et à la lutte contre les violences urbaines. Maintenir un haut niveau de technicité des unités de service général sur ce type de mission est en effet une priorité de la DCCRS, tout particulièrement dans un contexte d'emploi opérationnel élevé.

**INDICATEUR 4.1 : Efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale	ratio	93	116		103	105	en hausse

**Précisions méthodologiques :**

L'indicateur rapporte le nombre d'auteurs d'infractions interpellés et mis à disposition des officiers de police judiciaire territorialement compétents, par mois, sur le nombre moyen d'unités CRS assurant des missions de sécurisation et de lutte contre les violences urbaines.

En 2006, près de 27 compagnies républicaines de sécurité sur les 60 existantes étaient employées, en moyenne, quotidiennement, sur ce type de mission.

**Source des données :** DCCRS

**INDICATEUR 4.2 : Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre	nombre	64,07	63,54	64,20	64,2	64,5	en hausse
Taux de formation pour le maintien en capacité opérationnelle (ordre public) des unités de CRS	%	90,5	75,5		75	80	100

**Précisions méthodologiques :**

L'indicateur rapporte le nombre de fonctionnaires actifs réellement disponibles pour un emploi sur l'effectif théorique de la compagnie. Pour maintenir un niveau de technicité optimal en matière de maintien de l'ordre et de lutte contre les violences urbaines, chaque compagnie de service général doit effectuer 3 journées de formation en unités constituées (PRU) par an.

Les résultats doivent être examinés au regard du niveau d'emploi opérationnel des unités qui conditionne le temps disponible pour effectuer ces formations collectives.

- **Sources des données :** DCCRS

**OBJECTIF n° 5 : Améliorer la lutte contre les violences urbaines**

L'indicateur **du taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines**, calculant la proportion de personnes faisant l'objet d'un placement en garde à vue parmi celles ayant été interpellées dans le cadre d'opérations de rétablissement de l'ordre public à l'occasion de violences urbaines, traduit l'efficacité des services de sécurité publique qui interviennent le plus souvent en première ligne dans le traitement judiciaire des violences urbaines. Ainsi, le ciblage de l'action des services (et donc leur efficacité) est plus élevé lorsque le nombre de gardes à vue se rapproche de celui des personnes interpellées.

**INDICATEUR 5.1 : Taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines	%	ND	50		60	70	en hausse

**Précisions méthodologiques**

L'indicateur "taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines" se calcule en mettant en rapport le nombre de personnes faisant l'objet d'un placement en garde à vue parmi celles ayant été interpellées dans le cadre d'opérations de rétablissement de l'ordre public à l'occasion de violences urbaines, il met en évidence la capacité des services qui interviennent le plus souvent en première ligne (DCSP et CRS) à interpellier les seuls auteurs de troubles. Ainsi, les services sont plus efficaces lorsque le nombre de gardes à vue se rapproche de celui des personnes interpellées.

**Source des données :** Extraction mensuelle à partir de l'application informatique PREVU (Programme de Recensement et d'Évaluation des Violences Urbaines) réalisée par la DCSP.

**Mode de calcul :** Nombre de gardés à vue / Nombre d'interpellés dans le cadre du rétablissement de l'ordre public à l'occasion de violences urbaines.

**OBJECTIF n° 6 : Adapter la présence policière sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance**

L'indicateur **d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de voie publique** met en relation l'évolution de la part d'activité que les policiers consacrent aux missions de surveillance générale sur l'ensemble de leurs missions et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés sur la voie publique. Il permet de mesurer l'impact de la présence policière sur la voie publique en matière de délinquance et d'évaluer l'efficacité des

opérations de prévention et de répression. L'efficacité recherchée implique une présence policière aux heures et dans les lieux où les faits de délinquance sont les plus nombreux.

L'amélioration de la sécurité de nos concitoyens suppose une présence plus importante des policiers sur le terrain et doit également se traduire par des temps d'intervention raccourcis et comparables d'un espace à l'autre.

L'indicateur relatif à **la part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de service** rapporte l'ensemble des activités réalisées hors des locaux à l'activité totale. Les activités réalisées à l'extérieur des locaux sont susceptibles d'augmenter l'effet dissuasif de la présence policière sur le terrain et peuvent contribuer à l'amélioration des délais d'intervention. Il convient néanmoins de préciser que la constatation des infractions, réalisée lors des opérations de surveillance à l'extérieur des locaux de service, s'accompagne d'une augmentation du travail procédural réalisé à l'intérieur des locaux.

#### INDICATEUR 6.1 : Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de voie publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de voie publique	Indice	1,03	1,03	>1	>1	>1	>1

##### Précisions méthodologiques :

Le mode de calcul de l'indicateur, qui évite le biais statistique induit par une augmentation des effectifs, est le suivant : ((nombre d'heures de surveillance générale de l'année n / nombre d'heures d'activité totale de l'année n) / (nombre d'heures de surveillance générale de l'année n-1 / nombre d'heures d'activité totale de l'année n-1)) / (nombre de faits de délinquance de voie publique constatés en année n / nombre de faits de délinquance de voie publique constatés en année n-1).

**Sources des données :** DCSP. L'indicateur est renseigné à partir de l'état 4001 (index de l'agrégat de délinquance de voie publique) et de la MCI (main courante informatisée - ETP consacrés à la surveillance générale).

#### INDICATEUR 6.2 : Part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de service

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de service.	%	38,46	39,74	39,2	40	41	en hausse

##### Précisions méthodologiques :

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de main courante informatisée (MCI) (données centralisées depuis janvier 2005) et le test d'emploi des personnels mis au point par l'inspection générale de la police nationale (IGPN) (activités des paragraphes 1 – police de la circulation, 2 – police générale et 3 – assistance)

Source des données : DCSP

Mode de calcul : Nombre d'heures consacrées aux activités hors des locaux de police / Nombre d'heures totales d'activité

#### OBJECTIF n° 7 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

La police et la gendarmerie nationales sont des acteurs essentiels de la politique de lutte contre l'insécurité routière, notamment dans le volet de la dissuasion et de la répression des comportements accidentogènes. Les forces de l'ordre se sont attachées à étendre leur contrôle et à renforcer leur efficacité dans trois domaines que sont les conduites en état d'ébriété et sous l'emprise de produits stupéfiants ainsi que la vitesse excessive, infractions comptant parmi les causes principales de l'accidentologie.

La conduite sous l'empire d'un état alcoolique est à l'origine de 10% des accidents corporels et 28% des accidents mortels. Ce phénomène est amplifié durant les nuits des fins de semaine, aux abords de lieux festifs. L'objectif des gendarmes et des policiers est donc de poursuivre les opérations de contrôles systématiques tout en augmentant et

privilégiant le ciblage des zones et périodes à risques à l'occasion, par exemple, d'opérations coordonnées départementales et régionales.

S'inscrivant dans la loi du 2 février 2003 qui a créé un nouveau délit pour conduite après usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants, les forces de l'ordre effectuent des contrôles selon un ciblage très précis, d'autant plus nécessaire que la procédure est complexe. L'expertise acquise par les policiers et les gendarmes dans l'analyse comportementale des usagers permet un important taux de positivité à l'occasion des contrôles qu'ils effectuent d'initiative (hors accident). Pour mémoire, 6550 délits ont été relevés en 2006, soit une augmentation de 31% par rapport à 2005. Simultanément, les forces de l'ordre sont entrées dans la phase d'expérimentation opérationnelle des tests salivaires, dont la plus grande simplicité de mise en œuvre est susceptible de faciliter la généralisation de ces contrôles au même titre que ceux de l'alcoolémie.

Ces deux axes complémentaires de la dissuasion sont assortis, en 2008, au sein des deux programmes Police Nationale et Gendarmerie Nationale, d'un indicateur spécifique prenant en compte le nombre d'infractions relevées par le volume heures-fonctionnaires consacré aux contrôles de la vitesse.

L'interprétation de ces indicateurs nécessite toutefois d'être relativisée dans la mesure où l'enregistrement d'une baisse pourrait résulter d'un meilleur comportement de nos concitoyens et non d'une implication moindre des services de police et gendarmerie.

Les indicateurs ci-après rendent compte de ces trois axes d'effort.

#### INDICATEUR 7.1 : Taux de dépistage positif d'alcoolémie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de dépistage positif d'alcoolémie	%	5,82	6,3	6,21	6,21	6,4	en hausse

##### Précisions méthodologiques :

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la prévention; le sens de l'évolution souhaité est d'aller vers un rapport "dépistages constatés sur dépistages" le plus élevé possible, signe d'un ciblage pertinent des contrôles.

En 2006, 1 447 702 dépistages d'alcoolémie ont été effectués par les services de la Police nationale ; 91 440 se sont révélés positifs, soit 6,30%.

**Sources des données :** DCSP, DCCRS et PP

#### INDICATEUR 7.2 : Taux de dépistage positif de produits stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de dépistage positif de produits stupéfiants	%	49,20	58,40		54	56	en hausse

##### Précisions méthodologiques :

Les dépistages sont effectués notamment lors d'accidents mortels et corporels graves constatés sur le secteur de compétence des unités routières CRS, de la sécurité publique (DCSP) et de la préfecture de police, ainsi que lorsque l'infraction est quasi-certaine (en raison du coût et de la lourdeur du dispositif actuel de contrôle). La décision de procéder au dépistage est prise, in fine, par l'autorité judiciaire.

Le mode de collecte des données s'effectue à partir de plusieurs logiciels. Pour les unités routières CRS : GEACPRO et, pour la DCSP : un outil informatique de recueil de statistique de certaines infractions au code de la route (CSP VITAL : Contrôle Spécifique Vitesse Alcoolémie), et DCSP/SDMISSP – bureau de la sécurité routière – centre de télésaisie de Juvisy) qui comptabilise ces statistiques depuis 2003.

Le taux affiché est calculé à modalités techniques constantes : la mise en place de kits salivaires, en cours d'expérimentation, devrait, à terme permettre des dépistages plus nombreux, ce qui nécessitera une redéfinition de cet indicateur.

**Sources des données :** DCSP, DCCRS, PP

### INDICATEUR 7.3 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes	%	4,88	5,21	6,2	5,23	5,25	en hausse
Hors systèmes embarqués de contrôle automatisé	%	ND	0,95		0,90	0,95	en hausse
Avec systèmes embarqués de contrôle automatisé	%	ND	15,55		15	15,55	en hausse

#### Précisions méthodologiques

Il s'agit de la prise en compte de tous les types de contrôle : systèmes embarqués de contrôle automatisé pour lesquels les résultats sont disponibles dans l'infocentre informatique géré par la délégation de projet interministériel au contrôle automatisé (DEPICA) ; systèmes conventionnels dont les données, pour la sécurité publique sont extraites du logiciel "contrôles spécifiques vitesse/alcoolémie (CSPVITAL)

Les données relatives aux heures fonctionnaires dédiées à tous les types de contrôle sont exploitables depuis la main courante informatisée (MCI) pour tous les services relevant de la sécurité publique

Source de données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police

Mode de calcul :

Nombre d'infractions vitesse relevées dans les zones accidentogènes par heure fonctionnaire dédiée au contrôle – tout type d'appareils de contrôle hors radars fixes de contrôle automatisé.

### OBJECTIF n° 8 : Mieux lutter contre l'immigration irrégulière

La lutte contre les filières d'immigration clandestine et la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière sont des missions prioritaires dans la lutte contre l'immigration clandestine et des éléments essentiels de sa cohérence.

La police nationale contribue à la mise en œuvre des mesures d'éloignement, de l'interpellation des personnes en situation irrégulière jusqu'à l'organisation matérielle de leur reconduite (**indicateur sur le nombre d'éloignement effectifs**). Il convient de préciser que le taux d'éloignement, qui résulte de l'action de plusieurs ministères (Affaires étrangères en particulier pour l'attribution des laissez-passer consulaires) ne peut être rattaché au seul programme de la police nationale.

La lutte contre les filières d'immigration clandestine est une priorité de la lutte contre l'immigration irrégulière. Ces filières représentent en effet une forme de criminalité humainement, socialement et économiquement dévastatrice. Outre les infractions liées aux règles d'entrée et de séjour des étrangers ou celles relatives à la fraude documentaire, ces filières alimentent le travail irrégulier, elles faussent les équilibres concurrentiels entre entreprises au détriment des salariés réguliers, privent de leurs ressources les organismes de sécurité sociale, encouragent la dissimulation fiscale et favorisent l'exploitation humaine dans des conditions contraires à la dignité humaine et aux règles sanitaires ou de sécurité les plus élémentaires. Ces filières nourrissent de surcroît la délinquance et les trafics les plus divers.

L'indicateur relatif aux aidants (au sens de l'article L 622-1 du Code relatif à l'entrée, au séjour des étrangers et au droit d'asile : en particulier passeurs, employeurs, logeurs, fournisseurs de faux documents), malgré les apparences d'un indicateur d'activité, mesure une réelle performance, compte tenu de l'expertise et du travail en profondeur que nécessite le démantèlement des filières. La détection et le démantèlement de ces filières permettent de mettre un terme, sur la durée, à l'immigration irrégulière. Cette mission implique la mise en place d'une véritable police de l'immigration. Tel est précisément l'objectif de la circulaire ministérielle du 23 août 2005 qui renforce l'organisation opérationnelle de lutte contre l'immigration irrégulière et accentue la coordination entre les services territoriaux et les services spécialisés.



Enfin, l'indicateur sur le coût de la rétention figurant depuis 2006 dans le projet annuel de performances de la Police nationale, est transféré à compter de 2008 au programme 303 « immigration et asile », les crédits relatifs à cette action ayant été transférés au ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement.

#### INDICATEUR 8.1 : Nombre d'éloignements effectifs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
évolution du nombre d'éloignements effectifs	%	13,43	34,89				en hausse
Nombre d'éloignements en métropole	nombre	19 841	23 831	28 000	25 000		en hausse
Nombre d'éloignements en Outre-Mer	nombre	15 532	23 885			-	en hausse
Nombre total d'éloignements	nombre	35 373	47 716			-	en hausse

##### Précisions méthodologiques :

Sont comptabilisés les étrangers effectivement éloignés du territoire national en application d'une mesure administrative (arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière, expulsion, réadmission) ou judiciaire (interdiction temporaire ou définitive du territoire) d'éloignement.

Source des données : DCPAF

La collecte des données se fait à l'aide de deux bases statistiques informatisées de la DCPAF : l'application informatique du BUREL – bureau de l'éloignement et le programme d'analyse des flux et indicateurs statistiques d'activité (PAFISA 2) et la DLPAJ fournit les chiffres de la Gendarmerie.

Ces chiffres fournis par le BUREL restituent de manière exhaustive l'activité de toutes les préfetures de métropole en matière d'éloignement. Les chiffres PAFISA 2 assurent le complément nécessaire pour restituer l'activité très importante des DOM-TOM en la matière.

Il n'existe pas d'objectif chiffré pour l'outre-mer. Seuls les départements de métropole se voient assigner un objectif, ainsi que quelques collectivités d'outre-mer (Guyane et Mayotte notamment).

Le mode de calcul : Nombres d'étrangers effectivement éloignés du territoire national en application d'une mesure administrative (expulsion, APRF, remise) ou judiciaire (ITF) d'éloignement.

#### INDICATEUR 8.2 : Nombre d'interpellations d'"aidants"

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Nombre total des interpellations	nombre	3 155	3 995	3800 à 4200	3800 à 4200		en hausse

##### Précisions méthodologiques :

Données de l'état 4001 (DCPJ) et de la base de données PAFISA 2 (DCPAF). L'index 70 de l'état 4001 enregistre uniquement le nombre de procédures, quel que soit le nombre de personnes mises en cause (au moins une personne par procédure) ; la base PAFISA 2 enregistre le nombre de personnes interpellées. Pour approcher au plus près le nombre d'aidants interpellés, il convient de comptabiliser les interpellations réalisées par la PAF et enregistrées dans la base PAFISA 2 et d'y ajouter le nombre de procédures réalisées par les autres services de police et obtenu, par déduction (nombre de procédures police – nombre de procédures PAF), à partir de l'état 4001.

Sources des données : DCPAF, DCPJ.

#### OBJECTIF n° 9 : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits

Le taux d'élucidation des crimes et délits est un indicateur de l'activité des services et contribue directement au recul de la délinquance. Il permet l'exercice de l'autorité judiciaire et facilite l'indemnisation des victimes. L'amélioration du taux d'élucidation est recherchée en particulier par un recours accru aux nouvelles technologies et à la police technique et scientifique.

L'accent mis sur l'utilisation des techniques de police scientifique dans le cadre de l'élucidation des infractions et l'importance des investissements envisagés ou réalisés dans ce domaine justifient la création de l'indicateur **Taux de recueil des empreintes digitales exploitables dans les procédures judiciaires** (nombre de relevés décadactylaires (signalisations au service) retenus comme exploitables par le FAED par rapport au nombre de personnes mises en cause), mais également dans le domaine du FNAEG : traces papillaires relevées, traces papillaires identifiées, supports de traces génétiques prélevés, nombre de délinquants identifiés par empreintes génétiques.



Cet emploi soutenu de la police technique et scientifique doit être mené tant sur le plan quantitatif que qualitatif sur les deux aspects conditionnant l'accroissement des identifications à partir de moyens techniques :

- la signalisation des mis en cause dans les services pour alimenter les bases informatiques des fichiers nationaux
- les recherches de traces sur les lieux de commission des infractions en vue de procéder à des comparaisons dans les bases des fichiers nationaux

L'augmentation du taux souligne la double capacité des services à signaler davantage de mis en cause, d'une part, et à effectuer un relevé d'empreintes exploitables par le FAED, d'autre part.

Des travaux sont poursuivis en vue d'intégrer, dans le PAP 2009, un indicateur prenant en compte à la fois les signalisations au service et la recherche de traces tant au niveau du FAED que du FNAEG.

**Le taux détaillé d'élucidation (grandes catégories et délinquance de voie publique)** est présenté globalement et, pour tenir compte de sa variabilité selon la nature de l'infraction, détaillé pour chacune des quatre grandes catégories de l'état 4001. Il convient de préciser que l'item " atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)" a été retenu (les données ont été reconstituées pour les années antérieures) pour mieux prendre en compte les violences physiques exercées contre les personnes (violences physiques non crapuleuses, violences physiques crapuleuses, violences sexuelles) et les menaces de violences.

L'entrée en vigueur de nouvelles applications d'investigation (ARIANE et ARDOISE) va permettre de doter les services des outils d'élucidation des affaires criminelles dont ils ont besoin. L'application ARIANE sera commune à la police et à la gendarmerie et pourra être connecté au fichier des empreintes digitales (FAED) à la fin de l'année 2007.

#### INDICATEUR 9.1 : Taux détaillé d'élucidation (grandes catégories et délinquance de voie publique)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux global d'élucidation	%	30,39	31,61	33,5	33,5	35	38% en 2009
dont : vols, y compris recels	%	12,37	12,67	13,5	13,5	14	en hausse
dont : escroqueries et infractions économiques et financières	%	51,37	48,18	52	52	52	en hausse
dont : autres infractions dont stupéfiants	%	46,13	49,57	48,5	48,5	50	en hausse
dont : atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	%	51,96	52,37	54,1	54,1	56	en hausse
dont : taux d'élucidation de délinquance de voie publique	%	9,70	10,17		10,70	12	en hausse

#### Précisions méthodologiques :

Les prévisions des taux d'élucidation des 4 grandes catégories d'infractions ont été calculées sur la base d'une part constante des catégories dans l'ensemble des faits constatés et d'une répartition également constante des taux d'élucidation des catégories concernées dans le taux global d'élucidation. Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en 2007 ne sera pas systématiquement élucidé la même année mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

**Source des données :** la collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et fait l'objet d'une restitution mensuelle, semestrielle et annuelle. Le taux d'élucidation en zone police s'établissait en 2006 globalement à 31,61% et, détaillé par catégories de la délinquance, à 12,67% pour les vols, 48,18% pour les escroqueries et infractions économiques et financières, 52,37% pour les violences contre les personnes, 49,57% pour les autres infractions dont les stupéfiants et 10,17% pour le taux d'élucidation de délinquance de voie publique.

## Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## INDICATEUR 9.2 : Taux de recueil des empreintes digitales exploitables dans les procédures judiciaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de recueil des empreintes digitales exploitables dans les procédures judiciaires	%	47,78	50,54		51	52	en hausse

## Précisions méthodologiques

Cet indicateur reflète la qualité des relevés d'empreintes digitales réalisées sur les mis en cause pour une exploitation par le FAED.

**Source des données :** Base FAED de la DCPJ et STIC-FCE pour la DCSP

**Mode de calcul :** Total de tous les relevés décadactylaires effectués dans le cadre de signalements d'individus dans les services et retenus comme exploitables par rapport au nombre total de personnes mises en cause

## OBJECTIF n° 10 : Optimiser l'emploi des personnels et des moyens

L'objectif est d'offrir aux services de police les meilleures conditions de formation, d'équipement et de sécurité pour mener à bien leurs missions opérationnelles.

L'indicateur **Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires** traduit la performance de la police nationale dans le domaine des formations continues prioritaires. Ces formations sont mises en œuvre afin de professionnaliser les compétences des policiers (par exemple, la formation à la qualification d'officier de police judiciaire, la formation aux nouvelles qualifications de "brigadier" dans le cadre de la réforme des corps et carrières, ou les formations spécialisées dans lutte contre l'économie souterraine ou la cybercriminalité), faciliter leur adaptation à de nouvelles fonctions (en particulier le contrôle de gestion) et accompagner leur promotion (par exemple, le stage de franchissement de grade).

Les formations prioritaires sont sélectionnées par la Direction de la Formation de la Police Nationale en liaison avec l'ensemble des directions de police. Elles correspondent à des besoins impératifs des services ou de l'institution prise dans son ensemble (stage de franchissement de grade, formation ACROPOL). Le volume des formations prioritaires rapporté à l'ensemble des heures de formation continue programmées dans l'année traduit l'effort de l'institution pour se réformer et améliorer les compétences indispensables à la bonne exécution de ses missions.

L'indicateur **Taux de disponibilité des véhicules de la Police Nationale** mesure la capacité d'entretien et de maintenance des moyens mobiles et leur mise à disposition au profit des services opérationnels. Il convient de préciser que l'évolution de cet indicateur dépend également du taux de renouvellement du parc.

Un sous-indicateur complémentaire est utilisé : le taux d'immobilisation.

L'amélioration de la disponibilité des véhicules est recherchée à travers l'amélioration de la productivité des ateliers des SGAP (un des moyens étant la certification "QUALICERT" des structures), la mutualisation interservices des moyens d'entretien et de réparation automobile, en particulier avec la gendarmerie nationale, et enfin, quand il est économiquement avantageux, le recours à l'externalisation de l'entretien.

L'indicateur **Pourcentage du montant de l'action 6 par rapport au montant total du programme** est un indicateur de tendance. L'objectif recherché dans un premier temps est de répartir dans les autres actions l'ensemble des moyens qui s'y rattachent et de ne conserver dans l'action soutien que les activités transversales. La stabilisation du périmètre de l'action 6 permettra, par la suite, d'axer l'indicateur sur l'efficacité de gestion de l'action.

## INDICATEUR 10.1 : Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires	%	89,64	86,41	90	90	90	98

**Précisions méthodologiques :**

Les actions de formation continue prioritaires sont désormais programmées en début d'année par la DFPN. L'élaboration de l'indicateur passe par la constitution du panel des formations institutionnelles prioritaires, le calcul de la durée prévue des formations, exprimée en jours fonctionnaires, et le calcul de la durée effective des formations réalisées. L'indicateur mesure la performance de la DFPN dans la préparation et l'organisation des formations prioritaires (formation des formateurs, élaboration du calendrier des formations) mais repose également sur la capacité des directions d'emploi à suivre le plan de formation de leurs personnels et à s'assurer de leur participation effective aux stages. Le taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires ne devrait pas progresser significativement en 2007 par rapport à 2006 en raison de la concentration de l'activité de la DFPN sur l'application de la réforme des corps et carrières.

**Source des données :** DFPN

**INDICATEUR 10.2 : Taux de disponibilité des véhicules de la Police Nationale**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux d'immobilisation	%	7,00	8,00	6,75	6,75	6,50	6,5
Taux de disponibilité des véhicules	%	98	97,47	1,45	98,55	98,6	99

**Précisions méthodologiques :**

Ces deux sous-indicateurs sont nationaux et font l'objet d'une synthèse trimestrielle par la sous-direction de la logistique (SDL) de la DAPN. Les taux présentés concernent uniquement les directions actives de la police. Le calcul des indicateurs est facilité par la mise en place en 2005 de l'application de gestion des moyens mobiles de la police nationale (GMMPN).

La valeur prévisionnelle pour 2007 concerne le taux d'indisponibilité des véhicules. Le taux de disponibilité est donc de 98,55%. A partir de 2008, dans un souci de convergence avec les indicateurs de la gendarmerie nationale, c'est le taux de disponibilité qui est indiqué.

**Sources des données :** DAPN/SDL

**INDICATEUR 10.3 : Pourcentage du montant de l'action 6 par rapport au montant total du programme (en crédits de paiement)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Pourcentage du montant de l'action 6 par rapport au montant total du programme (en crédits de paiement)	%	29,28	17,49	18	18	17	15

**Précisions méthodologiques :**

Les versements effectués au titre des retraites ne sont pas pris en compte. L'écart entre 2005 et 2006 s'explique par la mise en place du nouveau périmètre méthodologique qui retient les seules activités transversales. L'objectif recherché dans un premier temps, avec la mise en œuvre de la comptabilité analytique, est de répartir dans les autres actions l'ensemble des moyens qui s'y rattachent et de ne conserver dans l'action soutien que les activités transversales. La stabilisation du périmètre de l'action 6 permettra, par la suite, d'axer l'indicateur sur l'efficacité de gestion de l'action.

**Source des données :** DAPN.

## Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 <b>Ordre public et protection de la souveraineté</b>	892 791 545	95 900 737	<b>988 692 282</b>	892 791 545	95 900 737	<b>988 692 282</b>
02 <b>Sécurité et paix publiques</b>	2 547 893 599	126 734 552	<b>2 674 628 151</b>	2 547 893 599	126 734 552	<b>2 674 628 151</b>
03 <b>Sécurité routière</b>	542 671 738	31 554 955	<b>574 226 693</b>	542 671 738	31 554 955	<b>574 226 693</b>
04 <b>Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	560 898 553	40 701 716	<b>601 600 269</b>	560 898 553	52 545 716	<b>613 444 269</b>
05 <b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	2 025 386 258	129 604 213	<b>2 154 990 471</b>	2 025 386 258	129 604 213	<b>2 154 990 471</b>
06 <b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	784 927 155	774 765 562	<b>1 559 692 717</b>	784 927 155	654 848 743	<b>1 439 775 898</b>
<b>Totaux</b>	<b>7 354 568 848</b>	<b>1 199 261 735</b>	<b>8 553 830 583</b>	<b>7 354 568 848</b>	<b>1 091 188 916</b>	<b>8 445 757 764</b>

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2006	Plafond autorisé pour 2007	Demandés pour 2008	Variation 2008 / 2007	Demandés pour 2008 (y.c. charges sociales)
Hauts fonctionnaires		0		0	
Personnels administratifs	12 263	12 564	12 965	+401	513 188 130
Personnels techniques	3 376	3 671	3 842	+171	160 118 327
Ouvriers d'Etat	897	939	936	-3	34 986 181
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	14 943	14 075	13 312	-763	1 061 268 423
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	103 880	105 514	105 374	-140	5 309 513 180
Personnels scientifique (police nationale)	1 104	1 195	1 323	+128	59 410 092
Adjoints de sécurité (police nationale)	10 098	12 007	10 813	-1 194	216 084 515
<b>Totaux</b>	<b>146 561</b>	<b>149 965</b>	<b>148 565</b>	<b>-1 400</b>	<b>7 354 568 848</b>

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	4 680 300 651	4 680 300 651
Cotisations et contributions sociales	2 616 478 197	2 616 478 197
Prestations sociales et allocations diverses	57 790 000	57 790 000

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Le programme comprend 148 565 ETPT, répartis dans six catégories par métier et/ou par statut :

- la catégorie « hauts fonctionnaires de police », corps de conception et de direction, corps de commandement", qui regroupe les personnels actifs de la police nationale relevant du corps de commandement (officiers de police), du corps de conception et de direction (commissaires de police) et les fonctionnaires nommés sur des emplois de contrôleurs généraux, inspecteurs généraux ou directeurs des services actifs de police ;
- la catégorie « corps d'encadrement et d'application » qui regroupe les personnels actifs de la police nationale (gradés et gardiens de la paix)
- la catégorie « personnels administratifs », regroupe les personnels appartenant aux différents corps administratifs du ministère de l'intérieur.
- la catégorie « personnels techniques », regroupe les personnels appartenant aux différents corps techniques du ministère de l'intérieur ainsi que les ouvriers d'État et les ouvriers-cuisiniers de la Police nationale ;
- la catégorie « personnels scientifiques »;
- la catégorie « adjoints de sécurité » (ADS), y compris les adjoints de sécurité suivant le parcours de cadets de la République, option police nationale, et les ADS recrutés sous contrats d'accompagnement dans l'emploi en application de l'article 150 de la loi de finances pour 2006, s'inscrivant dans le cadre du plan banlieue. Les ADS sont des contractuels de droit public.

Les personnels non titulaires de la police nationale (contractuels et vacataires) sont intégrés dans les catégories « personnels administratifs » et « personnels techniques », en fonction des missions qui leur sont confiées.

Par rapport à 2007, le plafond d'emplois fait l'objet d'une réduction de 1 400 ETPT, traduisant les mouvements suivants :

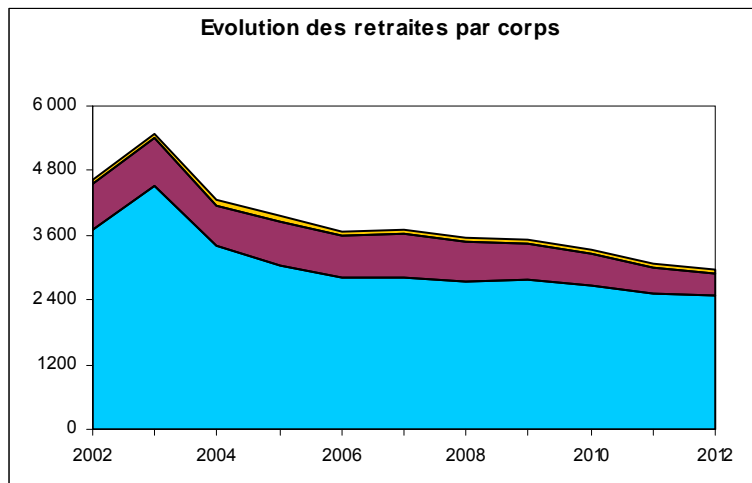
- + 517 ETPT d'extension en année pleine des créations d'emplois prévus par la LOPSI au titre de l'année 2007 (1 000 recrutements représentant 483 ETPT) ;
- un ajustement technique de plafond de 825 ETPT, sans incidence sur les crédits ;
- 945 ETPT en application de la décision de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux (920 adjoints de sécurité (soit 1 840 ETPT en mi-année) et 25 (en année pleine) pour les effectifs gérés par la direction des ressources humaines du secrétariat général) ;
- 147 ETPT au titre du transfert à l'école nationale supérieure de police (ENSP), opérateur du programme, de ses emplois.

Présentées à titre indicatif, les évolutions susceptibles d'intervenir en 2008 au niveau des catégories d'emploi découlent essentiellement des transformations d'emploi prévues par la réforme des corps et carrières de la police nationale de juin 2004 (déflation des effectifs des corps de conception et de direction et de commandement, augmentation des effectifs des personnels administratifs, techniques et scientifiques).

Le coût moyen (hors CAS pensions et hors cotisations sociales) des agents composant le programme est de 31 503 € (+ 2,61% par rapport à 2007).

## HYPOTHESES DE SORTIES

Le graphique qui suit retrace les départs à la retraite effectifs constatés entre 2002 et 2007 et une estimation des départs de 2008 à 2012 pour les trois corps actifs de la Police nationale (conception et direction ; commandement ; encadrement et application). Les prévisions portant sur la période 2006-2012 prennent en compte les possibilités de départs anticipés dont bénéficient les fonctionnaires de ces corps (à partir de 50 ans dans certaines conditions).



Les prévisions de départs pour 2008, établies dans le cadre des plans de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), sont les suivantes, catégorie par catégorie, pour le programme « Police nationale » :

- hauts fonctionnaires de police, corps de conception et de direction, corps de commandement : plus de 900 départs, dont 830 en retraite.
- corps d'encadrement et d'application : plus de 4000 départs, dont 2 740 en retraite ;
- personnels administratifs, techniques et scientifiques : un peu plus de 700 départs, dont 160 en retraite, les autres sorties étant la conséquence de réussite de concours d'autres administrations ;
- adjoints de sécurité : 3 200 départs liés à l'arrivée à échéance des contrats de 5 ans conclus en 2002, aux démissions en cours de contrat.

Il est à relever qu'une part significative des départs d'ADS est aussi liée à la réussite – en cours de contrat - aux concours de gardiens de la paix.

#### HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Les prévisions d'entrées par catégorie pour le programme « Police nationale » en 2008 sont les suivantes :

- hauts fonctionnaires de police, corps de conception et de direction, corps de commandement : environ 230 entrées correspondant principalement aux concours externes et internes 2007 de recrutement dans les corps de commissaires et d'officiers. L'écart d'environ 700 ETPT constaté entre les prévisions de sorties et les prévisions d'entrées découle de la mise en œuvre de la réforme des corps et carrières de la police nationale engagée en 1995 et relancée en 2004 qui prévoit la poursuite de la déflation des effectifs de commissaires et d'officiers. Cette déflation des corps doit permettre de renforcer les missions de soutien et l'expertise technique notamment dans le domaine de la police scientifique par la création concomitante d'emplois de personnels administratifs, techniques et scientifiques ;
- corps d'encadrement et d'application : 4 000 entrées, permettant d'assurer une stabilisation des effectifs et la préservation des recrutements effectués depuis 5 ans au titre de la LOPSI
- personnels administratifs techniques et scientifiques : près de 1 400 entrées en 2008, dont 680 entrées nettes suite à la transformation d'emplois de personnels actifs de la police nationale en application de la réforme des corps et carrières ;
- adjoints de sécurité : environ 1 200 entrées envisagées, il s'agit notamment du recrutement de nouveaux cadets en septembre 2008.

#### AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le montant du GVT positif est estimé à 75,8M€ hors CAS pension.

Le montant du GVT négatif est estimé à -66,5M€.

Le montant du GVT solde est donc estimé à 9,3M€.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

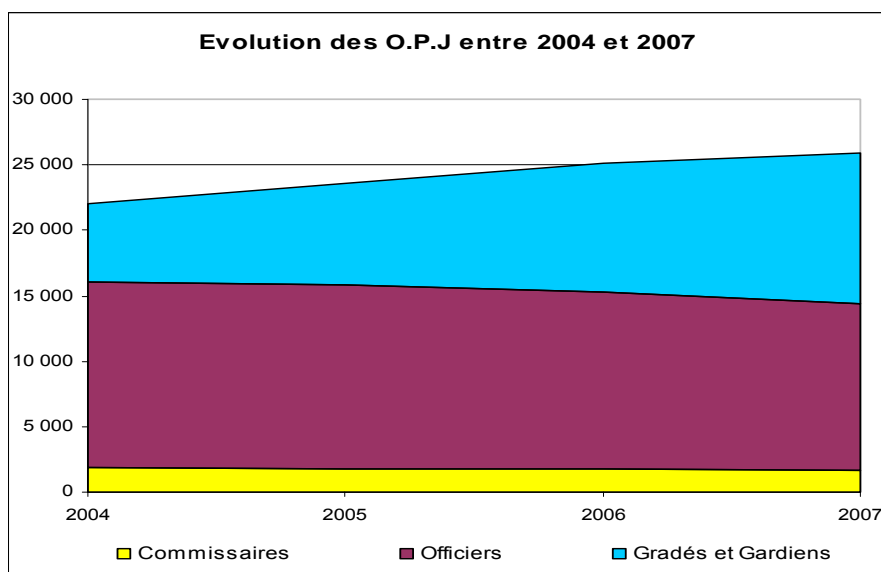
Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Ordre public et protection de la souveraineté	17 088
02	Sécurité et paix publiques	52 004
03	Sécurité routière	11 022
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	11 482
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	40 355
06	Commandement, ressources humaines et logistique	16 614
Total		148 565

La ventilation par action des ETPT inscrits au programme « Police nationale » est fondée à titre principal sur les restitutions des systèmes de suivi de l'activité opérationnelle des services. La main courante informatisée est déployée dans les services de la sécurité publique et de la préfecture de police tandis que les compagnies républicaines de sécurité renseignent la base WinSG.

La prévision 2008 prolonge les tendances constatées au cours de l'année 2007. Deux actions notamment voient leur part relative augmenter :

- la progression de l'action 04 Police des étrangers et sûreté des transports internationaux traduit la mobilisation des forces de police autour de la priorité gouvernementale en matière de police de l'immigration et en particulier de lutte contre l'immigration irrégulière (ouverture de places en centres de rétention administrative, montée en puissance du service national de police ferroviaire) ;

- le renforcement de l'action 05 Missions de police judiciaire et concours à la justice découle de la priorité accordée à l'action judiciaire, notamment de l'application de la LOPSI. L'augmentation des effectifs qui se consacrent à cette action traduit la croissance du nombre « d'OPJ 16 » dans la Police nationale (24 546 policiers « OPJ 16 » de droit ou habilitables en 2007 au lieu de 19 800 en 2002) et les renforcements dont bénéficient d'année en année la police technique et scientifique ou l'investigation (création de nouveaux offices de police judiciaire, mise en place des sûretés départementales). En 2008, les effectifs des personnels scientifiques de la Police nationale augmenteront de nouveau de près de 10%.



## ÉLÉMENTS SALARIAUX

### MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2008 a été construit en prenant en compte la valeur du point en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2007, soit 54,4113 € par an.

L'incidence des évolutions de la valeur du point (extensions en année pleine des mesures 2007) est chiffrée à 3,1M€ sur les rémunérations d'activité et les charges sociales du programme hors CAS pension.

Le coût des mesures bas salaires (incidence du relèvement du SMIC) est évalué à 9,8M€ sur les rémunérations d'activité et les charges sociales du programme hors CAS pension.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 2 002,5 M€ exclusivement au titre des fonctionnaires civils (taux de 56,02%, dont 0,31% pour les allocations temporaires d'invalidité).

Le montant de la contribution au programme n°742 « Ouvriers des Etablissements industriels de l'Etat » du compte d'affectation spéciale des pensions est de 8,59 M€.

### PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe de 39,26 M€ (hors CAS pensions) est prévue pour les mesures catégorielles et indemnitaires.

Cette enveloppe permettra notamment de poursuivre la réforme des corps et carrières de la police nationale, traduite dans un protocole d'accord signé entre le ministre de l'intérieur et la quasi-totalité des organisations représentatives des personnels le 17 juin 2004, et dont la mise en œuvre sur la période 2004-2012, revêt des aspects statutaires, indiciaires et indemnitaires mais aussi des volets formation, action sociale et organisation du travail.

La politique de ressources humaines mise en œuvre en 2008 dans le programme s'inscrit dans le cadre :

- de la réforme des corps et carrières de la Police nationale,
- de la politique gouvernementale de promotion de l'égalité des chances.

Les mesures statutaires prévues pour 2008 à hauteur de 20,41 M€ (hors CAS pensions) concernent :

- la poursuite du repyramidage du corps d'encadrement et d'application en faveur de l'encadrement intermédiaire par la création de 2 300 postes de brigadiers, de 485 postes de brigadiers majors et de 100 responsables locaux d'unités de police (7,01M€) ;
- la revalorisation indiciaire du corps de commandement (5,9M€) ;
- la revalorisation indiciaire du corps d'encadrement et d'application (7,3M€) ;
- les revalorisations statutaires pour les agents gérés par le secrétariat général du ministère (0,2 M€).

Les mesures indemnitaires retenues pour 2008 à hauteur de 18,85 M€ visent :

- à revaloriser le régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et scientifiques (3,85 M€), y compris ceux gérés par le secrétariat général du ministère ;
- à accompagner le passage des officiers de police à un régime de cadre en poursuivant l'apurement du stock des heures supplémentaires selon les modalités engagées à la fin de l'année 2007 et en revalorisant de 5% les montants de la prime de commandement (10M€) ;
- à accroître la dotation consacrée à la prime de résultats exceptionnels (5 M€) qui atteint 25 M€ en 2008.

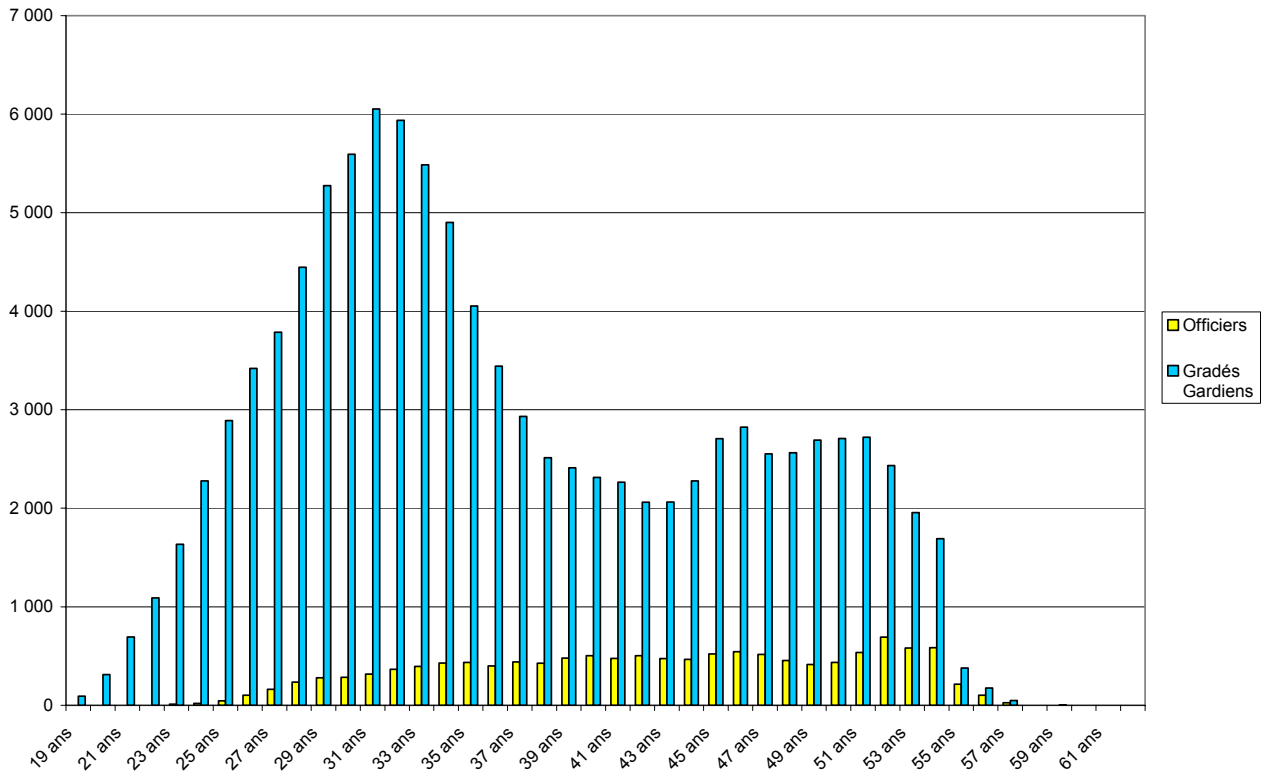
Ces mesures concerneront les effectifs du programme Police nationale ainsi que les personnels de la police nationale rattachés aux autres programmes du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

### AUTRES ELEMENTS

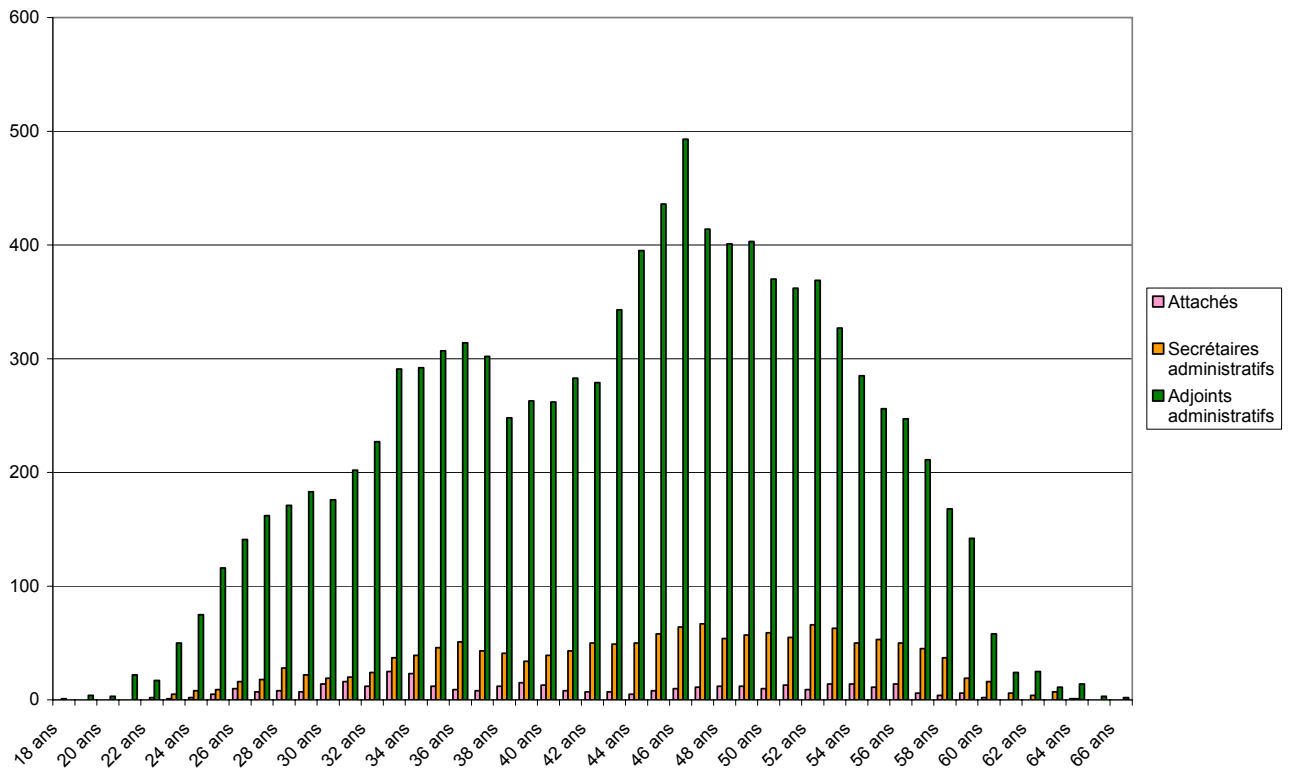
Les pyramides des âges des fonctionnaires actifs, d'une part, et des personnels administratifs, techniques et scientifiques, d'autre part, sont présentées ci-dessous. Elles mettent en lumière une population d'actifs jeunes, les tranches d'âge les plus représentées se situant autour de 30 ans et les départs s'opérant tous avant 60 ans. Les corps administratifs, techniques et scientifiques présentent un profil un peu différent de celui des corps similaires ne relevant pas des statuts police : certes, la classe d'âge majoritaire a autour de 45 ans, mais il existe aussi une concentration de deuxième ordre autour de l'âge de 35 ans.



Pyramide des âges des fonctionnaires des officiers, gradés et gardiens de la paix de la Police nationale (au 1er janvier 2007)



Pyramide des âges des personnels administratifs de la Police nationale (au 1er janvier 2007)



## CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

Les prestations sociales (congrés de fin d'activité, congés longue durée, accidents du travail, accidents de service, indemnités chômage, remboursement domicile-travail, capital-décès, ...), et allocations diverses (allocations aux parents d'enfants handicapés, secours, ...) s'élèvent, pour le programme, à 57,79 M€.

Leur versement s'inscrit dans le cadre de la réglementation interministérielle en vigueur et de la politique d'action sociale portée par la direction des ressources humaines et la direction de l'administration de la police nationale du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Sur ce total, une dotation de 17,20 M€ (16,1 M€ au PLF 2006) est affectée à l'indemnisation chômage des adjoints de sécurité parvenus au terme de leur contrat de cinq ans. Depuis le début du dispositif en 1998, le volume des départs sans information sur la suite du parcours professionnel représente 24% se ventilant ainsi : démission pour convenances personnelles (11%), licenciements (7%) et fin de contrats (6%). 58 % des jeunes ayant quitté le dispositif ADS sont devenus fonctionnaires de la police nationale (pour l'essentiel par réussite au concours d'accès au corps d'encadrement et d'application), 8 % ont accédé à un autre emploi dans la fonction publique et 10 % ont été recrutés dans le secteur privé (parfois dans le cadre des conventions de placement passées par la DGPN avec des entreprises du secteur privé : grandes surfaces, professionnels de la sécurité, etc.).

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

Les grands projets transversaux du programme " Police nationale " sont pour l'année 2008 les suivants :

### **ACROPOL (50,293 M€ en AE et 118,575 M€ en CP)**

L'année 2007 est celle de l'achèvement du déploiement du réseau ACROPOL de radiocommunication numérique de la Police nationale sur l'ensemble du territoire métropolitain. La couverture totale des 96 départements métropolitains est assurée depuis le 19 juin 2007. La suite des travaux concerne, pour 2008, son optimisation.

Ce déploiement, réalisé avec la société EADS dans le cadre d'un contrat innovant passé en 2004, conduit à négocier l'utilisation de terrains publics ou privés pour installer des antennes-relais, à construire ces relais, à installer les réseaux d'infrastructure (électricité, lignes spécialisées louées à un opérateur ou installation de faisceaux hertziens dédiés) dans les hôtels de police et les préfectures et à intégrer des postes radios dans les véhicules de police, banalisés ou non.

En investissement, les autorisations d'engagement s'élèvent à 6 500 000 € en 2008. Le montant pluriannuel de la redevance à EADS ayant été engagé en 2006 pour les six annuités restantes, les crédits restant à engager au titre du déploiement d'ACROPOL concernent le déploiement des faisceaux hertziens (6,5 M€) qui permettent de relier les différents sites entre eux. Les crédits de paiement s'élèvent à 12 522 000 € dont 9 422 000 € au titre des engagements antérieurs du fait des conventions passées avec la RATP et la SNCF pour l'amélioration de la couverture ACROPOL des lieux souterrains (métro et tunnels en particulier).

Le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du réseau ACROPOL génèrent des dépenses qui croissent au fur et à mesure que le réseau étend sa couverture territoriale et que la garantie des matériels prend fin. Elles atteignent désormais 43 793 000 € en AE et 106 053 000 € en CP pour 2008 dont 75 294 000 € de CP au titre des engagements antérieurs.

Autre orientation fixée par la LOPSI, l'ouverture du réseau ACROPOL à d'autres acteurs de la sécurité (gendarmerie nationale, douanes, services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et éventuellement SAMU) est par ailleurs en cours. L'accueil des escadrons de gendarmerie mobile et de la garde républicaine sur l'infrastructure parisienne du réseau ACROPOL est effectif depuis 2005. Sur les plates-formes aéroportuaires de Roissy et Orly, les services de la police aux frontières, des douanes et de la gendarmerie des transports aériens ont accès à une conférence ACROPOL commune. Les seuls réseaux analogiques encore opérationnels sont ceux des DOM-TOM et ceux de certains services spécialisés (CRS montagne). Concernant les DOM-TOM, les études de couverture dans un cadre inter services (police, gendarmerie, services de secours, SAMU) seront achevées en 2008.

Le projet ACROPOL est rattaché à l'action 6 " Commandement, ressources humaines et logistique ".

### **Modernisation des centres d'information et de commandement (8 M€ en AE et 6 M€ en CP)**

Les salles d'information et de commandement de la Police nationale, conçues à l'origine comme une concentration de moyens de transmission, se transforment en centres d'information et de commandement, constitués d'un centre opérationnel de commandement centralisé, d'un centre d'accueil et de traitement des appels d'urgence et d'un centre d'analyse de l'information opérationnelle. L'enjeu de ce projet est de donner aux forces de police (sécurité publique, police aux frontières, compagnies républicaines de sécurité) les outils modernes nécessaires à une gestion optimale des interventions et des ressources sur le terrain (appels 17, cartographie, radiolocalisation, interfaces radio, vidéo, enregistreur et alarmes).

Depuis décembre 2004, à la suite d'un appel d'offres, le programme PEGASE de modernisation des centres d'information et de commandement a été lancé. Un premier marché a été notifié à la société CS en décembre 2004 pour un montant de 39 M€.

Après une phase préparatoire de spécifications et une expérimentation menée sur le site de Lyon en juin 2006, le produit a été déployé sur 16 sites, soit 17 sites déployés en juillet 2007. 30 CIC seront équipés à la mi-2008.

La version avec radiolocalisation des véhicules est en test sur les sites de Rouen et de Lyon. Le chiffre de 4 000 véhicules radio localisés sera atteint en 2008.

La passation en 2008 d'un nouveau marché, dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation, permettrait d'équiper 98 CIC supplémentaires dont les CIC de la Préfecture de Police.

Le projet est rattaché à l'action 6 " Commandement, ressources humaines et logistique ".

### **ARIANE (1 M€ en AE et 4,085 M€ en CP)**

ARIANE (Application de Rapprochements, d'Identifications et d'Analyses pour les Enquêteurs) est un système commun à la Police nationale et à la Gendarmerie nationale dédié à l'identification, aux rapprochements judiciaires et à l'analyse criminelle et remplaçant les applications STIC (système de traitement des infractions constatées) et JUDEX (système judiciaire de documentation et d'exploitation), jusque-là utilisées l'une par la Police nationale, l'autre par la Gendarmerie nationale.

Ce projet permettra d'accroître l'efficacité des forces de sécurité intérieure, par la mise en commun des informations judiciaires et l'apport de fonctionnalités innovantes, d'harmoniser le recueil et le traitement de l'information, de réduire les coûts en termes de ressources humaines et techniques et d'assurer une meilleure traçabilité des interrogations au sein du système.

Après la notification du marché en 2006, l'année 2007 a été celle du développement de l'application par la société retenue (UNILOG) et de la réalisation des documents inhérents à ARIANE : dossier CNIL, doctrine d'emploi, règlement de sécurité, dossier de communication, planification de la documentation, planification du déploiement et des formations.

La mise en service au niveau national de l'application est prévue à partir de la mi-2008 avec la formation des 100 000 fonctionnaires concernés par l'utilisation de ce nouveau système qui permettra d'améliorer le taux d'élucidation.

Le coût total de ce projet sur trois ans est estimé à 6 M€ pour la Gendarmerie Nationale et à 10,2 M€ pour la Police Nationale (dont 4,1 M€ au titre des applications statistiques).

### **Externalisation de l'habillement (100 M€ en AE et 6 M€ en CP)**

La Police nationale externalise à partir de 2008 la totalité de la filière de l'habillement, approvisionnement, stockage, gestion des commandes et de la distribution des uniformes (vêtements et accessoires) de l'ensemble des personnels.

L'objectif est de confier à un prestataire unique l'ensemble du processus de la chaîne, depuis l'achat des effets jusqu'à la distribution au bénéficiaire, dans le respect d'une charte de qualité technique et environnementale et de la sécurité des données.

L'externalisation a pour objectif d'assurer un meilleur service (délais de livraison réduits) dans le cadre d'un contexte de commandes en forte augmentation avec l'entrée en vigueur d'un nouveau système de renouvellement des effets (droits à points). Le nouveau dispositif permettra de rationaliser le système avec la suppression d'un niveau de stockage intermédiaire au niveau des SGAP et une organisation logistique professionnelle (système informatisé de traitement des commandes, centre d'appel, confection de colis individuels envoyés directement au demandeur, approvisionnement susceptible de s'adapter aux aléas des consommations).

L'externalisation va par ailleurs permettre de faire des économies structurelles dans la filière logistique des SGAP, qui a vocation à être resserrée. Une partie des postes de la filière logistique, habillement et matériels divers des SGAP et du magasin central pourrait être supprimée à partir de 2009.

Dans une moindre mesure, des économies pourront être faites en termes d'immobilier avec une réduction des capacités de stockage dans le cadre des projets immobiliers des SGAP. Il est prévu que ce marché prenne effet à la fin de l'exercice 2008, pour un montant en année pleine estimé à ce jour à ce jour à 30 M€.

#### **DIALOGUE (2,26 M€ en AE=CP)**

Le projet DIAGORA visant à faire de DIALOGUE, système d'information en ressources humaines (SIRH) de la Police nationale depuis 2003, le SIRH unique du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales entrera dans une phase opérationnelle en 2008. Outre la mutualisation, notamment des expériences et des coûts, le principal intérêt d'une telle intégration est de disposer à terme d'un outil unique de gestion de l'ensemble des personnels du ministère qui autorise et facilite la mise en place de véritables outils de GPEEC. Ce projet, entré en 2007 dans sa phase active, devrait déboucher sur le déploiement opérationnel de DIALOGUE dans les préfectures en 2008.

En 2008, les perspectives d'évolution seront également consacrées au déploiement du module web de gestion de formation continue, ainsi qu'à la réalisation et au déploiement de la version de l'infocentre dédiée aux besoins en restitutions relatives à la gestion de la formation.

Le budget du projet figure à l'action 6 " Commandement, ressources humaines et logistique ".

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8 479 158 892</td></tr> </table>		AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(1)	8 479 158 892	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8 163 962 489</td></tr> </table>		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(2)	8 163 962 489		
AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(1)											
8 479 158 892											
CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(2)											
8 163 962 489											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	<b>AE demandées pour 2008</b>	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	<b>Total des CP demandés pour 2008</b>	<b>Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008</b>						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
815 873 638	<b>8 553 830 583</b>	224 095 181	8 221 662 583	<b>8 445 757 764</b>	<b>301 708 802</b>						
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(9)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">82 945 901</td></tr> </table>	Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(9)	82 945 901			
Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(9)											
82 945 901											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">109 381 450</td></tr> </table>	Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(10)	109 381 450			
Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(10)											
109 381 450											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(11) = (8) - (9) - (10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">109 381 451</td></tr> </table>	Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **	(11) = (8) - (9) - (10)	109 381 451			
Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **											
(11) = (8) - (9) - (10)											
109 381 451											

\* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

\*\* Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Ordre public et protection de la souveraineté

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	892 791 545	95 900 737	<b>988 692 282</b>
Crédits de paiement	892 791 545	95 900 737	<b>988 692 282</b>

## EFFECTIFS

Les activités qui contribuent à l'action 01 Ordre public et protection de la souveraineté sont assurées par 17 088 ETPT. Cette action recouvre la fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et la fonction "renseignement".

La fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » représente 11 255 ETPT ainsi répartis :

- une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), de la sécurité publique et de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) pour un total de 10 089 ETPT ;
- la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID), du service de protection des hautes personnalités (SPHP), du service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI) et de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), pour un total de 1 166 ETPT.

Les effectifs CRS, sécurité publique et préfecture de police figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base des données du système WinSG s'agissant des CRS.

La fonction « renseignement » repose par convention sur la totalité des effectifs de la direction de la surveillance du territoire (DST), de la direction des renseignements généraux (RG). A Paris et dans les départements de la Petite Couronne, la fonction « renseignement » est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police. Cela représente en tout 5 833 ETPT.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	85 900 737	85 900 737

Est rattaché par attribution de produit à l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté », le remboursement des prestations de service d'ordre et de relations publiques mis en œuvre par les services de police, à l'occasion de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif, et qui ne relèvent pas des obligations normales incombant à la puissance publique. Ces sommes sont évaluées à 9,4 M€.

Les crédits de l'action 1, fonctionnement et investissement confondus, se montent à 95,9 M€ en AE=CP, soit 9% du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

Les crédits de fonctionnement de l'action 1 couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique, etc.). Ces crédits s'élèvent à 85,9 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement, soit 8% du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

### Fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » (44,93 M€ en AE=CP)

Dotée de 44 930 599€ en AE et en CP, la fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » a comme inducteur de coût les ETPT du plafond 2008 des services concernés (sécurité publique, CRS, préfecture de police, RAID, SPHP, SSMI, UCLAT) valorisés par les coûts de fonctionnement par agent constatés en 2007 pour chacun de ces services, soit 3 992 € en moyenne pour ces services.

Ce ratio est issu de l'infocentre « système d'information budgétaire et réglementaire » (SIBER) de la Police nationale qui centralise les ratios budgétaires de l'ensemble des services de police à partir des données du logiciel de gestion budgétaire GIBUS.

A titre d'illustration de la méthode de budgétisation suivie pour les dépenses de fonctionnement, les coûts moyens constatés en 2007 par agent pour les CRS (y compris les dépenses d'hébergement) sur les principales lignes de dépenses sont les suivants :

- informatique, reprographie et imprimerie : 67,27 €
- automobile : 1 233,61 €
- communications (téléphone et affranchissement) : 133,99 €
- équipements opérationnels et techniques : 944,18 €
- énergie et fluides : 391,60 €
- loyers : 36,22 €
- entretien et nettoyage des bâtiments : 439,73 €
- déplacements : 1 518,69 €
- matériels de bureau : 13,40 €

### Fonction « renseignement » (40,97 M€ en AE=CP)

La fonction « renseignement » a un coût de 40 970 138 € en AE et en CP et comprend les budgets des services de renseignement (DST et RG) ainsi qu'une partie, correspondant à la part de l'activité du service consacrée à la fonction, du budget de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police. Le coût moyen par agent de ces services constaté en 2007 sur l'infocentre SIBER est de 7 024 €.

L'année 2008 sera marquée par la fusion de la direction de la surveillance du territoire et de la direction centrale des renseignements généraux.

## ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 000 000	10 000 000

Sur cette action sont imputés des crédits d'investissement spécifiques pour le renouvellement du parc lourd de la Police nationale à hauteur de 10 000 000 € en AE et en CP, soit 1% du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2. Les principaux achats de cette dotation sont essentiellement destinés au renouvellement des moyens mobiles des CRS (fourgon de reconnaissance et camion de matériels) ainsi qu'à l'acquisition de matériels de maintien de l'ordre (camions anti-barricades et barres pont) et de matériels de transport de personnes interpellées.

## Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ACTION n° 02 : Sécurité et paix publiques

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 547 893 599	126 734 552	<b>2 674 628 151</b>
Crédits de paiement	2 547 893 599	126 734 552	<b>2 674 628 151</b>

## EFFECTIFS

L'action 02 Sécurité et paix publiques emploie 52 004 ETPT sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Ces effectifs sont composés de :

- 39 966 ETPT de la sécurité publique ;
- 6 337 ETPT de la préfecture de police (en particulier de la direction de la police urbaine de proximité) ;
- 5 701 ETPT des CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base de données du système WinSG s'agissant des CRS.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	126 734 552	126 734 552

Les crédits de fonctionnement de l'action 02 Sécurité et paix publiques couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Ces crédits s'élèvent à 126 734 552 € d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, soit 12% du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

Les déterminants de la dépense sont les ETPT des services concourant à l'action 2 (sécurité publique, préfecture de police, CRS) valorisés aux coûts de fonctionnement par agent constatés en 2007 pour chacun de ces services dans l'infocentre SIBER.

Le ratio moyen pour l'ensemble des services concernés est de 2 437 € par agent.

Les principaux ratio par agent par type de dépenses pour les services de sécurité publique en 2007 sont les suivants :

- informatique, reprographie et imprimerie : 138,16 €
- automobile : 778,47 €
- communications (téléphone et affranchissement) : 185,99 €
- équipements opérationnels et techniques : 210,25 €
- énergie et fluides : 189,67 €
- loyers : 270,92 €
- entretien et nettoyage des bâtiments : 319,64 €
- déplacements : 131,99 €
- matériels de bureau : 21,13 €



**ACTION n° 03 : Sécurité routière**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	542 671 738	31 554 955	<b>574 226 693</b>
Crédits de paiement	542 671 738	31 554 955	<b>574 226 693</b>

**EFFECTIFS**

L'action 03 Sécurité routière emploie 11 022 ETPT. Ces effectifs sont composés de :

- 5 603 ETPT de la sécurité publique ;
- 1 788 ETPT de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) ;
- 3 631 ETPT des CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 554 955	31 554 955

Les crédits de fonctionnement de l'action 03 Sécurité routière couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Ces crédits s'établissent à 31 554 955 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement, soit 3% du total des crédits de paiement du programme « Police Nationale » hors titre 2.

Les déterminants de la dépense sont les ETPT des services concourant à l'action 2 (CRS, préfecture de police, sécurité publique) valorisés aux coûts de fonctionnement par agent constatés en 2007 pour chacun de ces services dans l'infocentre SIBER.

Le ratio moyen pour l'ensemble des services concernés est de 2 863 € par agent. Les ratios moyens de fonctionnement par agent et par service sont ceux qui sont retracés dans les actions 01 et 02.

**ACTION n° 04 : Police des étrangers et sûreté des transports internationaux**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	560 898 553	40 701 716	<b>601 600 269</b>
Crédits de paiement	560 898 553	52 545 716	<b>613 444 269</b>

**EFFECTIFS**

L'action 04 Police des étrangers et sûreté des transports internationaux emploie 11 482 ETPT sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

## Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Par convention, la totalité des effectifs de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribuent également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police et des CRS. A Paris et en Petite Couronne, les missions de police de l'immigration sont à titre principal assurées par une partie des effectifs de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	35 221 716	35 230 716

Une partie des crédits de l'action 04 Police des étrangers et sûreté des transports internationaux du programme « Police nationale » est transférée au programme « immigration et asile », suite à la création du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement. Il s'agit des crédits destinés aux dépenses de reconduite à la frontière et des crédits de rétention administrative, pour un total de 65 412 535 € d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Les crédits de fonctionnement de l'action 4 du programme "Police nationale" couvrent donc désormais exclusivement les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Les crédits de l'action 04 – fonctionnement et investissement confondus – s'élèvent à 40,7 M€ en AE et 52,54 M€ en CP, soit 5% du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

Les crédits de fonctionnement sont de 35 221 716 € en autorisations d'engagement et 35 230 716 € en crédits de paiement, soit 3% du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

Les déterminants de la dépense sont les ETPT des services concourant à l'action 4 (police aux frontières, y compris PAF des aéroports d'Orly et de Roissy le Bourget, CRS, préfecture de police, sécurité publique) valorisés par les coûts de fonctionnement par agent constatés en 2007 pour chacun de ces services, soit un coût moyen par agent de 3 068 € pour l'ensemble des services concernés.

A titre d'illustration, les ratios moyens de fonctionnement par agent de la Police aux frontières sont les suivants :

- informatique, reprographie et imprimerie : 228,52 €
- automobile : 1 124,44 €
- communications (téléphone et affranchissement) : 371,67 €
- équipements opérationnels et techniques : 230,31 €
- énergie et fluides : 160,71 €
- loyers : 738,27 €
- entretien et nettoyage des bâtiments : 288,87 €
- déplacements : 298,47 €
- matériels de bureau : 59,60 €

## — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 480 000	17 315 000

Les crédits d'investissement de l'action 04 Police des étrangers et sûreté des transports internationaux couvrent :

- les coûts de construction des centres de rétention administrative ;
- les coûts de développement des systèmes d'information destinés à la lutte contre l'immigration illégale et au contrôle des frontières ;

Ces crédits représentent 5 480 000 € d'autorisations d'engagement et 17 315 000 € de crédits de paiement, soit 1,6 % du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

Les coûts de construction des CRA sont de 10 000 000 € en CP, la totalité couvrant des opérations antérieures à 2008. L'achèvement du plan triennal d'augmentation du nombre de places en centre de rétention administrative se traduira par la livraison du site d'Hendaye ainsi que les extensions des centres de Coquelles, de Guadeloupe, de Guyane et de Mayotte.

Les systèmes d'information consacrés à l'action 04 représentent un coût de 5 480 000 € d'AE et de 7 315 000 € de CP. Ce coût représente le budget nécessaire au développement des applications suivantes :

- VISABIO : 5 184 000 € en CP, la totalité couvrant des opérations antérieures ;
- FCT (Fichier de Contrôle Transfrontière) : 1 000 000 € en AE et 300 000 € en CP ;
- COVADIS : 2 080 000 € en AE et 331 000 € en CP ;
- Lecteurs universels : 1 500 000 € en AE et 800 000 € en CP ;
- SINDBAD 2 : 900 000 € en AE et 700 000 € en CP.

### ACTION n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 025 386 258	129 604 213	<b>2 154 990 471</b>
Crédits de paiement	2 025 386 258	129 604 213	<b>2 154 990 471</b>

## EFFECTIFS

L'action 05 Missions de police judiciaire et concours à la justice emploie 40 355 ETPT sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

Par convention, la totalité des effectifs de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police sont affectés à cette action. Une partie des effectifs de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), de la direction de la police urbaine de proximité et de la direction de l'ordre public et de la circulation contribue également à cette action, sur la base des restitutions de la main courante informatisée.

Figurent également sur cette action, à hauteur de 533 ETPT, les effectifs affectés à l'Institut National de Police Scientifique (INPS), établissement public administratif créé en 2005 et érigé en opérateur.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	121 504 213	121 504 213
Subventions pour charges de service public	8 100 000	8 100 000

Les crédits de fonctionnement de l'action 05 Police judiciaire et concours à la justice couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique) et la subvention de l'INPS.

Ces crédits s'élèvent à 129 604 213 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement, soit 12% du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

**Fonction « police technique et scientifique » (15,215 M€ en AE=CP)**

Cette fonction est dotée de 15 215 175 € en AE et CP. Elle comprend la subvention à l'Institut national de police scientifique (INPS), établissement public administratif créé pour regrouper les laboratoires de police technique et scientifique de la Police nationale, désormais opérateur de l'État pour le programme « Police nationale ». Le montant de la subvention est de 8 100 000 € en AE et en CP, en hausse de 1,25% par rapport à 2007, pour tenir compte du fonctionnement en année pleine de la chaîne de génotypage de masse du laboratoire de Lyon, entrée en service en septembre 2006 et du développement important des analyses génétiques.

Cette fonction comprend en outre diverses contributions de l'État au budget spécial de la Préfecture de Police - remboursement de la masse salariale des agents affectés au laboratoire de toxicologie et remboursement du fonctionnement du laboratoire central -, pour 7 115 175 €.

Les moyens que consacrent à la police technique et scientifique la sécurité publique (sections locales de police technique) et la police judiciaire (notamment la sous-direction de la police technique et scientifique à Écully) figurent dans les budgets globalisés mentionnés dans la fonction "investigation, enquête et recherches".

**Fonction "coopération internationale" (8,154 M€ en AE=CP)**

Cette fonction correspond à la contribution de la France au budget d'EUROPOL à hauteur de 8 154 000 € en AE et CP (montant identique à celui de 2007).

**Fonction " investigation, enquêtes et recherches" (106,235 M€ en AE=CP)**

Cette fonction a comme inducteur de coût les ETPT des services concourant à l'action (soit la sécurité publique et la préfecture de police à raison de 34 859 ETPT et les services de police judiciaire pour 5 496 ETP) valorisés par les coûts moyens par agent constatés en 2007 pour chacun de ces services. Ces dépenses recouvrent le périmètre des budgets globaux des services concernés pour un montant total de 106 235 038 € en AE et en CP.

Les ratios moyens constatés en 2007 pour les services de police judiciaire sur les principales lignes de dépenses sont les suivants :

- informatique, reprographie et imprimerie : 386,56 €
- automobile : 2 043,25 €
- communications (téléphone et affranchissement) : 500 €
- équipements opérationnels et techniques : 541,93 €
- énergie et fluides : 383,21 €
- loyers : 419,81 €
- entretien et nettoyage des bâtiments : 637,01 €
- déplacements : 1 017,11 €
- matériels de bureau : 78,12 €

**ACTION n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	784 927 155	774 765 562	<b>1 559 692 717</b>
Crédits de paiement	784 927 155	654 848 743	<b>1 439 775 898</b>

**EFFECTIFS**

L'action 06 Commandement, ressources humaines et logistique emploie 16 614 ETPT.

Par convention, ces effectifs comprennent principalement ceux :

- du cabinet de la direction générale de la police nationale (DGPN), y compris les services rattachés tel le service central automobile ;
- du service de coopération technique internationale de police (SCTIP) ;
- de l'inspection générale de la police nationale (IGPN), y compris à Paris l'Inspection générale des services (IGS) ;
- de la direction de l'administration de la police nationale (DAPN), ainsi que des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) et des services administratifs et techniques de la police (SATP outre-mer) ;
- de la direction de la formation de la police nationale (DFPN), y compris le réseau d'écoles nationales de police, de centres de formation et les directions régionales du recrutement et de la formation (DRRF) ;
- d'une partie des effectifs de la préfecture de police (secrétariat général pour l'administration : direction des ressources humaines, direction des finances, de la commande publique et de la performance, direction opérationnelle des services techniques et logistiques (DOSTL), service des affaires immobilières).

Les ETPT de l'action 06 comprennent également les élèves en formation dans les écoles de police.

Par convention, figurent enfin les personnels placés dans une position statutaire particulière (mises à disposition externes, décharges d'activité,...).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	504 505 562	451 900 562
Subventions pour charges de service public	9 506 000	9 506 000

Un fonds de concours et une attribution de produits devraient générer des recettes évaluées à 8,7 M€ :

- 5 M€ au titre de la participation de la région Île-de-France à la rénovation ou la construction neuve d'équipements immobiliers de la police nationale, accueillant du public ;
- 3,7 M€ représentant le produit de cessions de biens mobiliers bénéficiant à la police nationale. Il s'agit d'une évaluation du montant annuel des ventes de véhicules par France Domaine qui en rétrocède le produit au programme police nationale.

Les crédits de fonctionnement de l'action 06 Commandement, ressources humaines et logistique recouvrent l'ensemble des dépenses de soutien des services de police. Ils comprennent, à titre principal :

- les dépenses d'état-major ;
- le soutien administratif et logistique ;
- les systèmes d'information et de communication ;
- les équipements liés à la LOPSI ;
- la formation et l'action sociale.

Les crédits de l'action 6 – investissement et fonctionnement confondus – s'établissent à 774 765 562 € en AE et 654 848 743 € en crédits de paiement, soit 60% du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

Les crédits de titre 3 de l'action s'élèvent à 514 011 562 € en autorisations d'engagement (dont 100 000 000 € destinés à la couverture des engagements pluriannuels du ministère) et 461 406 562 € en crédits de paiement (dont 76 496 000 € destinés à la couverture des décisions antérieures).

### Dépenses de fonctionnement courant (338,959 M€ en AE et 232,539 en CP)

**La fonction « commandement »** est dotée de 9 090 765 € en AE et CP. Elle comprend le budget de fonctionnement de la direction générale de la police nationale, de l'inspection générale de la police nationale, du service de coopération technique internationale de police et du service central automobile. L'inducteur de coût est le nombre d'ETPT des services concernés, soit 838,21, valorisé au coût moyen par agent de ces services, soit 10 845,45 €.

Ce ratio prend en compte le fonctionnement de la structure centrale du SCTIP mais également de ses 79 délégations et de ses 19 antennes implantées dans 95 pays.

**La fonction « soutien administratif et logistique »** est dotée de 329 868 364 € en AE et 223 448 364 € en CP. Elle comprend :

- les dépenses de logistique gérées par la DAPN, pour 162 094 900 € en AE et 55 674 900 € en CP (équipement des élèves, renouvellement de l'ancienne tenue, marché d'externalisation de la filière « habillement », logistique opérationnelle des grands événements, réserve nationale automobile, véhicules des brigades anti-criminalité, transport des matériels,...) ;
- à hauteur de 85 952 509 € en AE et en CP, les budgets propres ainsi que les dépenses mutualisées des services de soutien (direction de l'administration de la police nationale, secrétariats généraux pour l'administration de la police et services administratifs et techniques de la police nationale), étant précisé que le budget de la DAPN finance le projet DIALOGUE présenté dans la partie relative aux « grands projets transversaux » ainsi que les systèmes d'information budgétaire et logistique (GIBUS-SIBER-SIPOL-GMMPN).
- le budget de mutualisation et de soutien technologique, géré par le Service des technologies de la sécurité intérieure de la DAPN, pour un montant de 5 370 272 € en AE et en CP ;
- les lignes de dépenses non globalisées, pour un total de 27 260 000 € d'AE et de CP (frais d'enquêtes et de surveillance, frais de déplacement non globalisés, congés bonifiés, frais de changement de résidence) ;
- les loyers budgétaires de l'ensemble du programme Police nationale pour un montant de 49 190 683 € en AE=CP.

### Dépenses de formation (55,1 M€ en AE=CP)

**La fonction « formation des personnels de police »** est dotée à hauteur de 55 094 895 € en AE et CP. Elle comprend une subvention pour charge de service public versée à l'école nationale supérieure de la police (ENSP), opérateur de formation, pour un montant de 9 506 491 € en AE et CP, soit 2 176 339 € de subvention de fonctionnement, dont le montant est inchangé par rapport à 2007, et 7 330 152 € de subvention correspondant à la masse salariale des agents dont la gestion est transférée à l'ENSP.

Elle inclut également des crédits permettant de financer les formations initiales et continues des personnels et agents relevant du programme « Police nationale », ainsi que les budgets des écoles de formation pour un total de 45 588 404 €.

### Dépenses d'action sociale (8,922 M€ en AE=CP)

**La fonction « action sociale »** s'établit à 8 922 762 € en AE ainsi qu'en CP. Elle comprend à titre principal la politique innovante de prêts bonifiés d'accession à la propriété, la politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance, l'arbre de Noël, les aides à l'insertion des personnes handicapées et la poursuite de la politique de mise aux normes des espaces sociaux de restauration.

Le dispositif d'aide à l'accession à la propriété et la politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance sont assurés par le programme police nationale au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère.

### Dépenses de réservations de logement (24,075 M€ en AE=CP)

La fonction « logement » correspond à la politique de réservations de logements, en particulier en région Île-de-France, afin d'accroître l'offre de logements au bénéfice de l'ensemble des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la compétence « logement » au sein du ministère étant entièrement dévolue à la sous-direction de l'action sociale de la direction de l'administration de la police nationale.

Cette fonction est dotée en 2008 de 24 075 369 € d'AE et de CP. Ce montant permettra l'extension ciblée de la politique de réservations de logements à certains bassins d'emploi, hors Île-de-France, qui cumulent des difficultés pour l'administration à fidéliser ses fonctionnaires et pour ces derniers à se loger. 85 logements supplémentaires et 360 prêts à taux zéro seront ainsi proposés en 2008.

L'inducteur de coût est le nombre de réservations opérées, soit 585, valorisé au coût unitaire moyen constaté en 2006 qui s'établit à 41 154 €.

### Dépenses des systèmes d'information et de communication (61,235 M€ en AE et 115,130 M€ en CP)

A l'exception de certains types de dépenses (câblage,...), la logique de projet plaide en faveur d'une présentation groupée des crédits alloués en titre 3 et en titre 5 aux systèmes d'information et de communication.

Les crédits en titre 3 pour la maintenance et le déploiement d'ACROPOL sont de 43 793 000 € d'AE et 106 053 000 € de CP dont 75 294 000 € pour la couverture de décisions antérieures.

La composante d'investissement étant la plus importante, les dépenses d'informatique seront présentées dans la partie relative aux dépenses d'investissement ci-dessous.

### Subventions (25,644 M€ en AE=CP)

Les dépenses de fonctionnement de l'action 6 comprennent enfin le montant des subventions versées aux organisations syndicales et associations de la police nationale pour un montant de 3 014 714 € et la contribution de l'État au budget spécial de la préfecture de police. Ces dépenses ont été présentées dans les dépenses d'intervention de l'action 6 dans le Projet annuel de performance 2007, mais la fin de gestion de l'année 2006 ayant permis de constater que ces dépenses avaient été imputées par les comptes publics sur le titre 3, elles sont présentées dans les dépenses de fonctionnement.

La contribution au budget spécial de la préfecture de police s'élève globalement à 22 629 693 € dont :

- 16 140 785 € au titre du forfait SGAP correspondant au remboursement des salaires des agents de la ville de Paris effectuant des missions au profit de la préfecture de police ;
- 3 662 939 € pour l'infirmerie psychiatrique ;
- 2 695 969 € pour les immeubles centraux ;
- 130 000 € pour la part du budget spécial de la préfecture de police des recettes d'examen des taxis.

## ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	260 754 000	193 442 181

## DÉPENSES D'INFORMATIQUE

A titre liminaire, il est précisé qu'une partie des dépenses d'informatique figure dans les crédits de l'action 4, dans la mesure où les projets concernés contribuent à la lutte contre l'immigration irrégulière et au contrôle des frontières.

Le programme « ACROPOL » doté de 50,293 M€ d'AE (dont 6,5 M€ en titre 5) et de 118,875 M€ de CP (dont 12,522 M€ en titre 5), fait l'objet d'une présentation dans la partie consacrée aux « grands projets transversaux ».

**Les crédits « systèmes d'information et de communication hors ACROPOL »** sont de :

- 17 442 000 € en AE et 9 077 000 en CP en titre 3 ;
- 89 254 000 € en AE et 47 920 181 € de CP en titre 5.

Les projets les plus structurants ont été présentés dans la partie réservée à cet effet.

Au-delà de ces projets, les crédits vont être consacrés à :

- la poursuite du déploiement des bornes de signalisation permettant la numérisation des données saisies dans le FAED (3 150 000 € en AE et 2 900 000 € en CP) ;
- la poursuite de l'optimisation des réseaux dans les hôtels de police (projet CORSICA pour 3 200 000 € en AE et 4 200 000 € en CP).

#### DÉPENSES D'IMMOBILIER (165 M€ EN AE ET 133 M€ EN CP)

La fonction « investissement immobilier » est dotée, hors dépenses de construction des CRA imputées sur l'action 4, de 165 000 000 € en AE et de 133 000 000 € en CP.

Les principales opérations prévues en 2008 sont les suivantes :

- L'acquisition foncière et les études pour la création du pôle scientifique en région parisienne regroupant en 1ère tranche un nouveau laboratoire de police scientifique et le centre technique de la sécurité intérieure,
- Le relogement dans un bâtiment situé sur le site Lognes (77) pour l'institut national de formation des personnels administratifs, techniques et scientifiques (INFPATS) ;
- Les mises en chantier pour les hôtels de police du Havre, de Saint-Pierre de la Réunion, de Paris-17ème, des commissariats de Saint Jean de Luz, Houilles, La Ciotat, Hyères, Draguignan, Issy-les-Moulineaux, Bois-Colombes, Charleville-Mézières, Cambrai et Avion, le détachement CRS de Briançon, le bâtiment pédagogique à l'ENP de Nîmes ainsi que la réhabilitation des locaux RAID.
- La livraison du cantonnement de Meaux, des hôtels de police de Troyes, de Pointe-à-Pitre et d'Albi, de la direction départementale de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis et de l'Essonne, du bâtiment hébergement de l'ENSP Saint-Cyr au Mont d'Or, des commissariats de la Garenne-Colombes, de Rueil-Malmaison, de Paris – 9ème arrondissement, de Lyon – 3ème arrondissement, de Grasse, de Conflans-Saint-Honorine et de Villiers-le-Bel.



## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			10 598 339	10 598 339	17 606 000	17 606 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Totaux</b>			<b>10 598 339</b>	<b>10 598 339</b>	<b>17 606 000</b>	<b>17 606 000</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	146 561	149 965	148 565
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	671	675	533
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)			147

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	143				147			
INPS - Institut national de police scientifique	528				528			
<b>Totaux</b>	<b>671</b>				<b>675</b>			

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

### ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE

L'École nationale supérieure de police (ENSP) a été érigée en établissement public par le décret n°88-379 du 20 avril 1988 modifié.

Cet établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière est placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur et implanté à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or dans le Rhône.

L'ENSP a pour mission d'assurer la formation initiale et continue du corps des commissaires de police (corps de conception et de direction de la police nationale régi par le décret n° 2005-939 du 2 août 2005).

Dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité des chances, l'établissement assure également depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 l'organisation et le fonctionnement d'une classe préparatoire intégrée au concours externe de commissaire de police.

Il peut en outre :

- participer à la formation continue des fonctionnaires des autres corps de la police nationale ou de toute autre catégorie d'agents publics dans le domaine de la sécurité intérieure ;
- assurer la formation initiale ou continue des auditeurs et stagiaires étrangers ainsi que les missions de coopération internationale en matière de formation qui lui sont confiées par le ministère de l'intérieur ;
- entreprendre et diffuser des études et recherches dans le domaine de la sécurité intérieure ;
- exercer une mission d'information et de conseil juridiques auprès des services de police de sa compétence.

L'ENSP fait partie de la mission " sécurité " et est rattachée à l'action "commandement, ressources humaines et logistique" du programme "police nationale".

#### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique</b>	<b>2 116</b>	<b>2 011</b>	<b>2 176</b>	<b>2 176</b>	<b>9 506</b>	<b>9 506</b>
Subventions pour charges de service public	2 116	2 011	2 176	2 176	9 506	9 506
<b>Totaux</b>	<b>2 116</b>	<b>2 011</b>	<b>2 176</b>	<b>2 176</b>	<b>9 506</b>	<b>9 506</b>

Pour 2008, le montant de la subvention se monte à 9 506 491 euros (2 176 339 euros pour les dépenses de fonctionnement et 7 330 152 euros pour les dépenses de masse salariale) permettant la réalisation par l'ENSP des missions de formation (programme de formation continue et de formation initiale, ainsi que la classe préparatoire intégrée), de partenariat et de coopération internationale.

L'année 2008 sera marquée par la mise en œuvre de la refonte de la formation initiale, l'introduction d'un nouveau parcours de formation et la création de stages de prise de poste en formation continue, dans le domaine pédagogique, et dans en matière de logistique par la livraison d'un nouveau bâtiment d'hébergement et de formation de 1 800 m<sup>2</sup> et l'externalisation de la maintenance immobilière et de l'entretien des surfaces administratives.

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur				(En milliers d'euros)
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
2 176			458	<b>2 634</b>

Les ressources propres de l'établissement progressent grâce au développement et l'organisation de formations payantes au profit d'organismes publics (La Poste, la SNCF), de collectivités territoriales pour la formation des élus, d'organismes internationaux comme Interpol, Europol, le Collège européen de police et l'Union européenne.

Dépenses de l'opérateur			(En milliers d'euros)
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
137	2 170	327	<b>2 634</b>

Les dépenses générales sont contenues pour permettre la modernisation et la professionnalisation de la formation initiale, la rénovation et l'entretien du domaine immobilier, ainsi que le développement des investissements consacrés au réseau d'information et de communication.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Réalisation 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur			147
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	143	147	
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i>	143	147	

## INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE

L'Institut national de police scientifique (INPS), créé par l'article 58 de la loi du 15 novembre 2001 et régi par les dispositions du décret n°2004-1211 du 9 novembre 2004, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre de l'intérieur. Il comprend les laboratoires de police scientifique de Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse, le laboratoire de toxicologie de la préfecture de police et le service central des laboratoires. Son siège est situé à Ecully dans le Rhône à proximité immédiate de la sous-direction de la police technique et scientifique de la DCPJ (service d'administration centrale délocalisé en 1994).

L'INPS a pour mission de procéder à tous les examens, recherches et analyses d'ordre scientifique et technique qui lui sont demandés par les autorités judiciaires et les services de la police et de la gendarmerie nationales aux fins de constatation des infractions pénales et d'identification de leurs auteurs.

Il développe et promeut, au plan national et international, les techniques et les procédés mis en œuvre. A cette fin, il est chargé notamment de :

- Concevoir et mettre en œuvre une politique d'information technique et scientifique ainsi que contribuer à l'élaboration de la réglementation technique et aux travaux de normalisation dans le domaine criminalistique ;
- Améliorer, en liaison avec les services de police et de gendarmerie intéressés, les méthodes tendant à la préservation et au traitement des éléments recueillis sur les lieux d'infraction, et notamment la conservation des traces et indices traités par les laboratoires ;
- Améliorer les protocoles techniques et scientifiques et développer de nouvelles procédures analytiques ;
- Développer et gérer des bases de données nationales ou internationales de police technique et scientifique ;

## Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

- Mener, dans les domaines qui sont les siens, toutes missions d'évaluation et de conseil ;
- Engager, conduire, évaluer et valoriser des programmes de recherche appliquée portant sur le développement de matériels et méthodes d'analyse ainsi que de logiciels relatifs à la police technique et scientifique ;
- Participer à des actions de formation initiale et continue dans les domaines scientifique et criminalistique, notamment au profit des fonctionnaires de la police nationale ;
- Contribuer à la coordination des recherches menées par les laboratoires de police scientifique tant sur le plan national qu'à l'échelle européenne et internationale et soutenir les innovations techniques françaises et leur promotion à l'étranger ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération internationale en matière de police technique et scientifique ;
- Participer, notamment par la voie de conventions ou dans le cadre de groupements d'intérêt public, à des actions menées avec des services de l'État, des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics ou privés, français ou étrangers.

L'INPS fait partie de la mission " sécurité " et est rattaché à l'action "missions de police judiciaire et concours à la justice" du programme "police nationale".

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	<b>6 927</b>	<b>6 927</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>8 100</b>	<b>8 100</b>
Subventions pour charges de service public	6 927	6 927	8 000	8 000	8 100	8 100
<b>Totaux</b>	<b>6 927</b>	<b>6 927</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>8 100</b>	<b>8 100</b>

L'année 2007 a été marquée par le fonctionnement en année pleine de la chaîne de génotypage de masse rendue opérationnelle en septembre 2006 à Ecully (Rhône). Cette chaîne contribue à l'alimentation du fichier national des empreintes génétiques (FNAEG).

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

### Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
8 100			2 180	<b>10 280</b>

### Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
18	9 044	1 218	<b>10 280</b>

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	528	528	533
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i>	528	528	533
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>			

Le renforcement de l'INPS a constitué une des priorités de la loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure d'août 2002. En juin 2007, il comptait 526 fonctionnaires, le plus souvent appartenant aux corps scientifiques de la police nationale, au lieu de 460 fin 2004.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

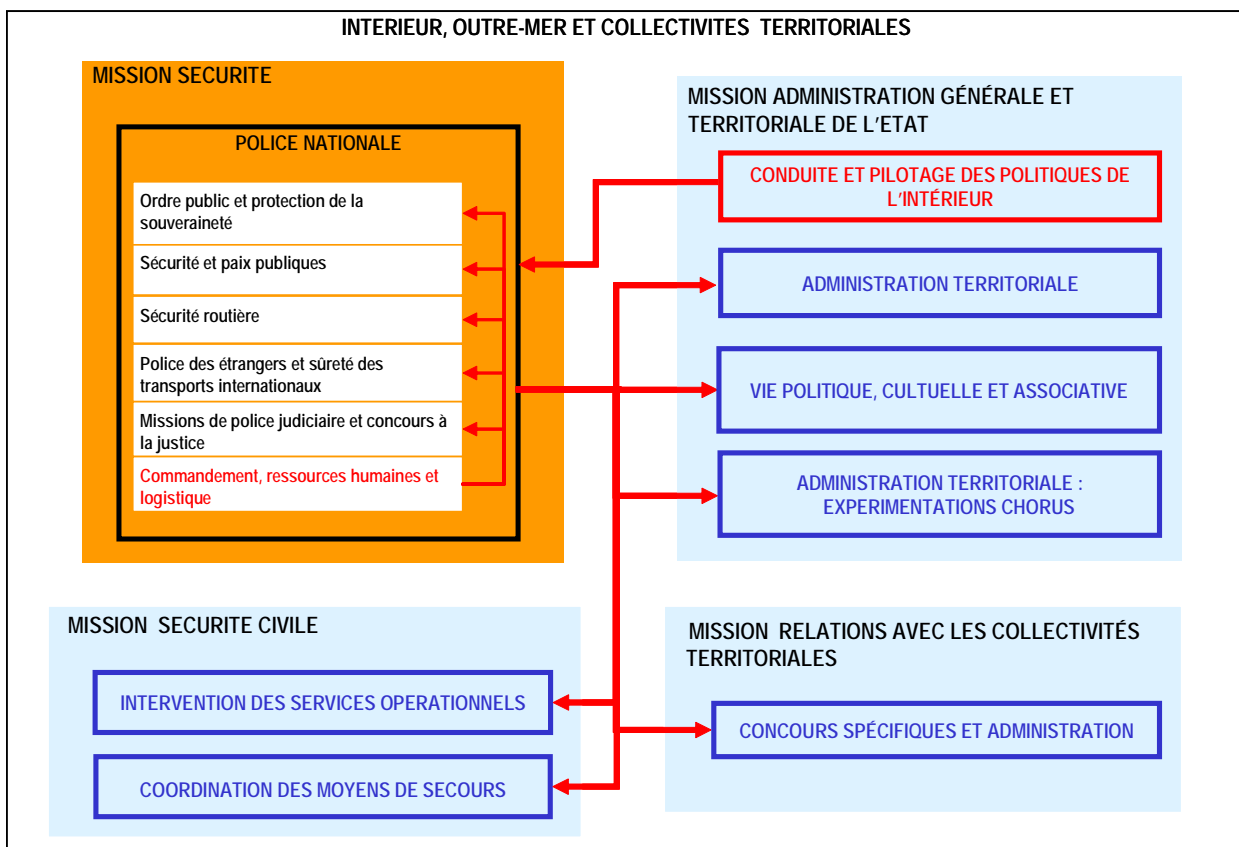
### Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Ordre public et protection de la souveraineté	998 092 282	+194 743 751	+30 184 531	+1 223 020 564	+1 198 338 739
Sécurité et paix publiques	2 674 628 151	+560 207 904	+91 903 767	+3 326 739 822	+3 188 559 645
Sécurité routière	574 226 693	+129 623 415	+19 478 565	+723 328 673	+694 327 085
Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	613 444 269	+126 133 547	+20 291 498	+759 869 314	+757 184 965
Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 154 990 471	+431 859 254	+71 317 139	+2 658 166 864	+2 531 197 309
Commandement, ressources humaines et logistique	1 450 575 898	-1 442 567 871	-8 008 027	0	0
<b>Totaux</b>	<b>8 465 957 764</b>	<b>0</b>	<b>+225 167 473</b>	<b>8 691 125 237</b>	<b>8 369 607 743</b>

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-225 167 473</b>
Administration territoriale (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	+5 486 092
Concours spécifiques et administration (Mission « Relations avec les collectivités territoriales »)	+27 053
Coordination des moyens de secours (Mission « Sécurité civile »)	+1 648 100
Intervention des services opérationnels (Mission « Sécurité civile »)	+376 711
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-233 113 890
Vie politique, culturelle et associative (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	+6 537
Administration territoriale : expérimentations Chorus (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	+401 924

## OBSERVATIONS

## LES FONCTIONS DE SOUTIEN

**Présentation de l'action soutien du programme Police nationale**

L'action « Commandement, ressources humaines, logistique » regroupe l'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement qui font l'objet d'une gestion mutualisée entre les actions du programme : crédits immobiliers (hors crédits d'immobiliers pour les centres de rétention administrative), crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines, financières et sociales.

Cette action de soutien comporte six sous-actions :

- la sous-action « Commandement, études et coopération internationale » regroupe les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action "Police judiciaire et concours à la justice") dont le Service de coopération technique Internationale de Police (SCTIP) assure la coordination.

Cette sous-action inclut les activités du cabinet du directeur général de la police nationale, de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'inspection générale des services (IGS) (audits, études et procédures disciplinaires).

*Activités concernées* : activités d'administration centrale et de commandement non imputables à une action opérationnelle (organisation de l'institution et des services, études et prospective, transmissions) ; relations de la police nationale avec les autres administrations nationales et internationales, contacts avec les élus locaux.

- la sous-action « Gestion des ressources humaines (hors formation) et soutien administratif et logistique » comporte les activités de gestion des ressources humaines et celles centrées sur les matériels, les infrastructures et la gestion financière. Les services concernés sont principalement la direction de l'administration de la police nationale (DAPN) et les secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP).

*Activités concernées* : gestion des ressources humaines nécessaires à la réalisation des missions de police et contacts avec les organisations syndicales, gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement de la police nationale, équipement des services en matériels (informatique et réseaux, moyens logistiques et immobiliers, soutien technique).

- la sous-action « Formation » regroupe les activités liées à la formation. Les services concernés sont la direction de la formation de la police nationale (DFPN) et ses services déconcentrés, les directions régionales du recrutement et de la formation (DRRF) et les écoles de police.

*Activités concernées*: formation initiale et continue.

- la sous-action « Logement et action sociale » comporte le volet de l'action sociale prise en charge par la sous-direction de l'action sociale de la direction de l'administration de la police nationale.

*Activités concernées*: prestations individuelles destinées aux fonctionnaires de la police nationale et dispositifs en matière de petite enfance et de logement pour tous les agents du ministère de l'intérieur.

- la sous-action « Immobilier (hors centre de rétention administrative) » recouvre la fonction d'investissement immobilier (hors construction de centres de rétention administrative) et les locations avec option d'achat.

*Activités concernées*: opérations immobilières.

- la sous-action « Systèmes d'information et de communication » regroupe les applications et les réseaux spécifiques de la police nationale. Le service principalement concerné est le service des technologies de la sécurité intérieure.

*Activités concernées*: recherche et développement en matière de technologies utilisées par la police nationale.

### **Modalités de ventilation interne des crédits du programme « Police nationale »**

L'action « Commandement, ressources humaines et logistique » est ventilée de la manière suivante :

- les crédits relatifs au commandement sont reversés sur chaque action concernée à concurrence de 20% du montant des crédits afférents ;

- les crédits en matière de gestion des ressources humaines, de soutien administratif et logistique, de formation et des systèmes d'information et de communication sont répartis par application de la clé d'objectif 2008 des services de la police nationale. La clé d'objectif 2008 est la résultante du décompte des ETPT par domaine d'intervention, projeté pour 2008. L'imputation à l'action des ETPT est opérée soit directement soit par application de la main courante informatisée notamment pour les services ayant vocation à intervenir sur plusieurs actions (services de sécurité publique, compagnies républicaines de sécurité et préfecture de police) ;

- les crédits dédiés au logement et à l'action sociale destinés aux fonctionnaires de la police nationale sont ventilés par ETPT ;

- les crédits de masse salariale des agents assurant des fonctions relatives à la politique immobilière de la police nationale sont déversés sur les actions de politique publique par application de la clé d'objectif 2008 des services de la police nationale. Les crédits des autres titres (hors CRA) sont répartis entre actions au prorata des surfaces par services ou directions, puis par action de rattachement. Pour les services ou directions pluri-actions, la répartition est opérée à partir de la clé d'objectifs qui leur est applicable pour 2008. Les crédits immobiliers des centres de rétention administrative ne sont pas compris, ces derniers figurant directement dans l'action «Police des étrangers et sûreté des transports internationaux ».



### **Présentation des fonctions de soutien vers d'autres programmes**

Le programme « Police nationale » assure une fonction de soutien en matière d'action sociale (politique de la petite enfance et politique du logement social uniquement), à partir des crédits d'action sociale gérés par la sous-direction de l'action sociale de la direction de l'administration de la police nationale, au bénéfice des effectifs du ministère relevant des programmes suivants :

- « Administration territoriale »,
- « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »,
- « Vie politique, culturelle et associative »,
- « Concours spécifiques et administration »,
- « Interventions des services opérationnels »,
- « Coordination des moyens de secours ».

Les crédits sont ventilés entre ces programmes au prorata des effectifs concernés.

### **Reversement du programme spécifique de soutien**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est doté d'un programme de soutien, intitulé « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (CPPI).

Ce programme regroupe les fonctions de soutien transversales, c'est-à-dire exercées au bénéfice d'au moins deux programmes.

Le programme « Police nationale » reçoit, par imputation directe, sa part des crédits relatifs aux systèmes d'information et aux contentieux ainsi qu'un déversement représentatif de la plus grande partie des dépenses de l'INHES. Il bénéficie, de surcroît, d'un reversement du programme CPPI, au prorata de ses effectifs sur chacune de ses cinq premières actions.



## PROGRAMME 152

**GENDARMERIE NATIONALE**

MINISTRE CONCERNÉ : HERVÉ MORIN, MINISTRE DE LA DÉFENSE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	68
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	70
Présentation du programme et des actions	74
Objectifs et indicateurs de performance	80
Justification au premier euro	93
Analyse des coûts du programme et des actions	123

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Guy PARAYRE

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

La sécurité garantit la réalité de la démocratie en rendant possible l'exercice des droits reconnus aux citoyens. C'est pourquoi elle constitue une priorité pour l'État.

Forte de sa présence sur l'ensemble du territoire national, sûre de pouvoir compter sur la disponibilité des hommes et des femmes qui la composent, riche des expertises qu'elle a accumulées au fil du temps, la gendarmerie a enregistré des résultats appréciables au cours des cinq dernières années dans sa zone de responsabilité. Aux côtés de ses partenaires et, notamment, de la police nationale, avec laquelle les liens se sont resserrés dans un climat propice au développement de coopérations nouvelles, la gendarmerie s'est employée à améliorer sa performance tout en prenant une part active à l'effort de modernisation de l'État.

En application des directives qui lui sont données par le gouvernement et par les autorités d'emploi, la gendarmerie devra prolonger en 2008 les résultats qu'elle a obtenus depuis 5 ans dans les domaines d'action jugés prioritaires. Ainsi, la délinquance continuera à régresser sous toutes ses formes, en particulier la délinquance de voie publique. L'intensification de la lutte contre l'immigration irrégulière constitue désormais une priorité stratégique : elle devra se traduire par des résultats tangibles. Enfin, les gendarmes agiront avec résolution et discernement pour faire baisser à nouveau le nombre des victimes d'accidents de la circulation routière.

Dans le même temps, la population continue à augmenter en 2008 dans la zone de responsabilité de la gendarmerie et les flux de population, les fractures du corps social, la radicalisation de la menace terroriste, la progression des phénomènes violents, le développement de formes nouvelles de criminalité, pèsent toujours davantage sur le service de la gendarmerie.

La satisfaction de ces impératifs invite à une stratégie de rupture. Elle s'inscrit résolument dans le mouvement général de révision des politiques publiques.

En effet, alors que les progrès sont, à la marge, plus difficiles à réaliser, la rigueur du contexte budgétaire exclut toute possibilité d'obtenir les résultats attendus par la voie d'un accroissement significatif des ressources allouées, à la hauteur de l'évolution des charges. C'est pourquoi, avec l'appui du gouvernement et du parlement, la gendarmerie devra en 2008 trouver des marges de manœuvre en réduisant de façon notable les multiples tâches, injustifiées ou simplement non prioritaires, qui ralentissent son action et gâtent le fruit de son effort. Elle devra également alléger ses coûts de structure, en ajustant son organisation à ses besoins véritables. Elle poursuivra l'élan de modernisation qui l'anime depuis 2002, grâce à l'apport des technologies nouvelles. Enfin, elle développera son efficacité en suscitant les évolutions juridiques et techniques qui lui permettront de mettre en œuvre des outils performants d'analyse criminelle, d'alléger et de dématérialiser les procédures à suivre dans de nombreux domaines, de rationaliser certaines fonctions de soutien, en un mot de consacrer plus efficacement les gendarmes à leur cœur de métier.

Cette stratégie de rupture ne s'inscrit nullement en contradiction avec les fondamentaux de la gendarmerie. Elle comporte au contraire une approche du territoire qui réaffirme le caractère essentiel de la relation du gendarme avec la population et avec les acteurs locaux, notamment les élus. Elle va de pair avec la mise en œuvre d'une politique immobilière efficace, qui assure au gendarme les conditions de travail et de vie satisfaisantes, sans perdre de vue le souci de maîtriser la dépense.

En définitive, la mobilisation de l'ensemble de cette force humaine qu'est la gendarmerie apparaît essentielle pour assurer la réussite de la stratégie retenue. Ce constat invite à une appréciation plus équilibrée de la condition matérielle du personnel, dans le droit fil des conclusions du rapport 2007 du Haut comité de la condition militaire. La poursuite du plan d'adaptation des grades aux responsabilités (PAGRE) s'inscrit dans la perspective de ce constat.

Tels sont les enjeux stratégiques du programme pour 2008. La détermination des gendarmes au service du pays est totale ; les objectifs de performance fixés par le gouvernement seront recherchés avec toute l'énergie dont la gendarmerie est capable.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Réduire la délinquance générale (objectif stratégique)

- INDICATEUR 1.1 : Nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie
- INDICATEUR 1.2 : Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie

### ■ OBJECTIF 2 : Réduire la délinquance de voie publique (objectif stratégique)

- INDICATEUR 2.1 : Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de voie publique (DVP) en zone Gendarmerie

### ■ OBJECTIF 3 : Renforcer les actions engagées contre l'immigration irrégulière organisée (objectif stratégique)

- INDICATEUR 3.1 : Nombre de personnes mises en cause pour infractions à la législation relative à l'entrée, au séjour et à l'emploi d'étrangers sans titre de travail

### ■ OBJECTIF 4 : Réduire le nombre d'accidents-tués-blessés (objectif stratégique)

- INDICATEUR 4.1 : Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Gendarmerie

### ■ OBJECTIF 5 : Adapter la présence sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance

- INDICATEUR 5.1 : Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de voie publique (DVP)
- INDICATEUR 5.2 : Taux d'engagement des unités sur le terrain
- INDICATEUR 5.3 : Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen

### ■ OBJECTIF 6 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

- INDICATEUR 6.1 : Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) en ordre public
- INDICATEUR 6.2 : Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale

### ■ OBJECTIF 7 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

- INDICATEUR 7.1 : Taux de dépistage positif d'alcoolémie
- INDICATEUR 7.2 : Taux de dépistage positif de produits stupéfiants
- INDICATEUR 7.3 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes

### ■ OBJECTIF 8 : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits

- INDICATEUR 8.1 : Taux détaillé d'élucidation
- INDICATEUR 8.2 : Taux de recueil des empreintes digitales exploitables dans le cadre de procédures judiciaires

### ■ OBJECTIF 9 : Optimiser l'emploi des moyens et des personnels

- INDICATEUR 9.1 : Pourcentage de réalisation des objectifs de formation collective fixés par la loi de programmation militaire (LPM)
- INDICATEUR 9.2 : Taux de disponibilité des véhicules
- INDICATEUR 9.3 : Taux de vacance moyen des logements
- INDICATEUR 9.4 : Coût du m<sup>2</sup> loué

### ■ OBJECTIF 10 : Optimiser les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle

- INDICATEUR 10.1 : Engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental

### ■ OBJECTIF 11 : Renforcer l'efficacité de l'action civile et militaire de la France à l'étranger

- INDICATEUR 11.1 : Nombre de jours OPEX

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	<b>Ordre et sécurité publics</b>	2 766 009 744				<b>2 766 009 744</b>	
02	<b>Sécurité routière</b>	741 122 680				<b>741 122 680</b>	
03	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 530 908 567				<b>1 530 908 567</b>	
04	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	940 506 164	964 184 361	612 745 000	25 000 000	<b>2 542 435 525</b>	4 863 000
05	<b>Exercice des missions militaires</b>	128 691 923				<b>128 691 923</b>	
Totaux		<b>6 107 239 078</b>	<b>964 184 361</b>	<b>612 745 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>7 709 168 439</b>	<b>4 863 000</b>

## 2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	<b>Ordre et sécurité publics</b>	2 766 009 744				<b>2 766 009 744</b>	
02	<b>Sécurité routière</b>	741 122 680				<b>741 122 680</b>	
03	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 530 908 567				<b>1 530 908 567</b>	
04	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	940 506 164	954 325 943	386 495 745	17 250 000	<b>2 298 577 852</b>	4 863 000
05	<b>Exercice des missions militaires</b>	128 691 923				<b>128 691 923</b>	
Totaux		<b>6 107 239 078</b>	<b>954 325 943</b>	<b>386 495 745</b>	<b>17 250 000</b>	<b>7 465 310 766</b>	<b>4 863 000</b>

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	<b>Ordre et sécurité publics</b>	2 731 432 899				<b>2 731 432 899</b>	
02	<b>Sécurité routière</b>	738 693 584				<b>738 693 584</b>	
03	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 525 905 791				<b>1 525 905 791</b>	
04	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	933 744 984	946 498 257	884 754 000	20 000 000	<b>2 784 997 241</b>	5 750 000
05	<b>Exercice des missions militaires</b>	128 251 536				<b>128 251 536</b>	
Totaux		<b>6 058 028 794</b>	<b>946 498 257</b>	<b>884 754 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>7 909 281 051</b>	<b>5 750 000</b>

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	<b>Ordre et sécurité publics</b>	2 731 432 899				<b>2 731 432 899</b>	
02	<b>Sécurité routière</b>	738 693 584				<b>738 693 584</b>	
03	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 525 905 791				<b>1 525 905 791</b>	
04	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	933 744 984	963 006 257	467 561 000	20 685 000	<b>2 384 997 241</b>	5 750 000
05	<b>Exercice des missions militaires</b>	128 251 536				<b>128 251 536</b>	
Totaux		<b>6 058 028 794</b>	<b>963 006 257</b>	<b>467 561 000</b>	<b>20 685 000</b>	<b>7 509 281 051</b>	<b>5 750 000</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>		6 058 028 794	6 107 239 078		6 058 028 794	6 107 239 078
Rémunérations d'activité		3 236 437 064	3 254 686 830		3 236 437 064	3 254 686 830
Cotisations et contributions sociales		2 799 167 207	2 829 867 474		2 799 167 207	2 829 867 474
Prestations sociales et allocations diverses		22 424 523	22 684 774		22 424 523	22 684 774
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		946 498 257	964 184 361		963 006 257	954 325 943
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		946 498 257	964 184 361		963 006 257	954 325 943
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>		884 754 000	612 745 000		467 561 000	386 495 745
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		884 754 000	612 745 000		467 561 000	386 495 745
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État						
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>		20 000 000	25 000 000		20 685 000	17 250 000
Transferts aux collectivités territoriales		20 000 000	25 000 000		20 685 000	17 250 000
<b>Totaux hors FDC et ADP prévus</b>		<b>7 909 281 051</b>	<b>7 709 168 439</b>		<b>7 509 281 051</b>	<b>7 465 310 766</b>
FDC et ADP prévus		5 750 000	4 863 000		5 750 000	4 863 000
<b>Totaux y.c. FDC et ADP</b>		<b>7 915 031 051</b>	<b>7 714 031 439</b>		<b>7 515 031 051</b>	<b>7 470 173 766</b>



PRÉSENTATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>1</sup>**Avertissement**

Les chiffrages présentés pour 2008 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2008. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2008 est, pour sa part, présenté dans le tome I de l'annexe "Évaluation des Voies et Moyens".

## DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure <i>Informations complémentaires</i>		Chiffrage pour 2006	Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux volontaires civils et aux personnes accomplissant un volontariat de solidarité internationale ou un volontariat associatif (Impôt sur le revenu) <i>Réf. CGI: 81-17°, DM, art. 7 de la loi n°2005-159 du 23 février 2005 - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires non déterminé - Méthode de chiffrage: Reconstitution de base taxable à partir de données extérieures à la DGI - Niveau de fiabilité du chiffrage: ordre de grandeur - Changement de méthode de chiffrage par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2000 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006</i>	20	20	20

<sup>1</sup> Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « \* » signifie que le chiffrage de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux » élargit la notion de « dépense fiscale » aux mesures dérogatoires applicables aux impôts directs locaux présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

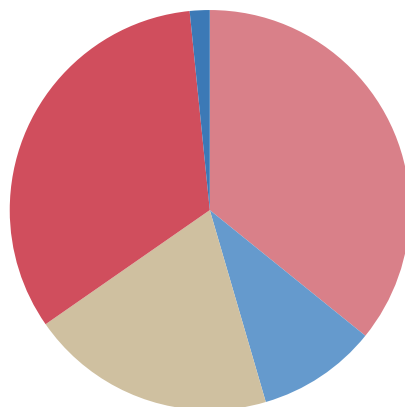
## PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Ordre et sécurité publics	2 766 009 744	2 766 009 744
02	Sécurité routière	741 122 680	741 122 680
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 530 908 567	1 530 908 567
04	Commandement, ressources humaines et logistique	2 542 435 525	2 298 577 852
05	Exercice des missions militaires	128 691 923	128 691 923
<b>Totaux</b>		<b>7 709 168 439</b>	<b>7 465 310 766</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (35,88%)
- Action n°02 (9,61%)



- Action n°03 (19,86%)
- Action n°04 (32,98%)
- Action n°05 (1,67%)

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La gendarmerie nationale est instituée pour veiller à la sûreté publique et assurer le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois. Elle fait partie intégrante des forces armées et participe à la défense de la Nation et à la protection des institutions.

Les missions de ses unités, en ce qui concerne la sécurité intérieure, sont définies par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, qui détermine leurs conditions d'accomplissement et les modalités d'organisation qui en résultent. La zone de compétence de la gendarmerie nationale en matière de sécurité publique s'étend sur 95% du territoire ; elle regroupe 50% de la population résidente, à laquelle il faut ajouter les flux quotidiens et saisonniers.

Par ailleurs, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales définit, conjointement avec le ministre de la défense, l'utilisation des moyens budgétaires attribués à la gendarmerie et en assure le suivi.

Le directeur général de la gendarmerie nationale est responsable du programme budgétaire 152. Ce programme comprend un seul budget opérationnel de programme (BOP) et s'articule autour de cinq actions. Elles s'identifient aux principaux domaines d'intervention de l'État, auxquels concourent l'ensemble des unités de gendarmerie :

- la première action « ordre et sécurité publics » comprend deux axes dont les périmètres respectifs correspondent aux missions de la gendarmerie départementale (sécurité publique, protection des personnes et des biens) et aux missions de la gendarmerie mobile (maintien de l'ordre, protection des institutions, renfort apporté aux unités territoriales) ;
- la deuxième action « sécurité routière » permet de poursuivre la politique visant à épargner des vies en combinant prévention et discernement dans la répression ;
- la troisième action « missions de police judiciaire et concours à la justice » comprend la recherche et la constatation des infractions pénales, l'arrestation des auteurs et de leurs complices et leur présentation devant les autorités judiciaires ;
- la quatrième action « commandement, ressources humaines et logistique » vise à optimiser l'emploi des personnels et des moyens afin de rendre la lutte contre la délinquance plus efficiente ;
- la cinquième et dernière action « exercice des missions militaires » permet de prendre en compte les missions militaires accomplies par la gendarmerie, tant sur le territoire national qu'à l'étranger dans son engagement sur les théâtres d'opérations extérieures. La gendarmerie développe également une coopération bilatérale avec de nombreux pays, avec le souci permanent d'accroître le retour en sécurité intérieure.

Onze objectifs, dont quatre stratégiques, et vingt-et-un indicateurs développent l'ambition générale qui est de poursuivre la baisse de l'insécurité et d'améliorer la qualité du service des unités de gendarmerie auprès de la population et des élus.

Le programme « gendarmerie nationale » est associé, en qualité de partenaire, à six documents de politique transversale (DPT) : sécurité routière, action extérieure de l'État, action de l'État outre-mer, politique de la ville, environnement et prévention de la délinquance.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Ordre et sécurité publics
- ACTION n° 02 : Sécurité routière
- ACTION n° 03 : Missions de police judiciaire et concours à la justice
- ACTION n° 04 : Commandement, ressources humaines et logistique
- ACTION n° 05 : Exercice des missions militaires

## PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Ordre et sécurité publics

35,9 %



Cette action rassemble les activités qui concourent au maintien de la sécurité publique, à la protection des personnes et des biens, à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la protection des institutions.

Elle suit deux axes qui orientent l'organisation de la gendarmerie sur le plan territorial. Le premier correspond à l'action de la gendarmerie en matière de sécurité et de paix publiques. Le second recouvre l'action de la gendarmerie en matière de maintien de l'ordre public et de protection de la souveraineté.

### Sécurité et paix publiques

Ce premier axe correspond pour l'essentiel au périmètre d'action de la gendarmerie départementale. L'objectif associé (objectif n°5) « adapter la présence de la gendarmerie sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance » traduit la priorité fixée par l'autorité d'emploi et répond au besoin permanent de sécurité exprimé de façon forte par la population et les élus. La gendarmerie, en charge de la sécurité publique sur 95 % du territoire, doit gérer les espaces et les flux de population<sup>2</sup>. Les trois indicateurs qui accompagnent cet objectif mesurent l'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de voie publique, le taux d'engagement des unités sur le terrain et le taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à deux fois le délai moyen. En effet, fondée sur une logique de territoire, l'organisation et la doctrine d'emploi de la gendarmerie doit permettre d'assurer en tous lieux une capacité d'intervention répondant à des exigences de délais et de parfaite adaptation aux besoins.

### Ordre public et protection de la souveraineté

Ce second axe, « ordre public et protection de la souveraineté », correspond pour l'essentiel au périmètre d'action de la gendarmerie mobile. L'objectif associé (objectif n°6) « optimiser l'emploi des forces mobiles » est en relation avec l'un des grands domaines d'action de l'institution, à savoir l'action de la gendarmerie mobile dans ses missions dynamiques relatives au maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire national et à la sécurité générale dans la zone Gendarmerie. Cet objectif s'appuie sur deux indicateurs mesurant le taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile en ordre public et l'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale.

Les missions spécifiques de « protection de la souveraineté » concernent, à la fois, la gendarmerie mobile et la garde républicaine. Elles regroupent les missions visant à assurer la sécurité des autorités et des personnalités, et la protection des bâtiments nationaux.

ACTION n° 02

Sécurité routière

9,6 %



Le programme « Gendarmerie nationale » est associé à la politique transversale de sécurité routière dont la coordination est assurée par la délégation interministérielle à la Sécurité Routière.

En zone gendarmerie, l'année 2006 a été marquée par une nouvelle et forte diminution du nombre d'accidents (- 2 859), de personnes tuées (- 452) et du nombre de personnes blessées (- 3 748).

En 2006, les unités de gendarmerie ont consacré 15,07% de leur activité missionnelle à la sécurité routière. Les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR) ont augmenté la leur de 5%. Les communautés de brigades ont renforcé de 16% leur action contre la vitesse excessive et la conduite en état d'ébriété.

Les résultats dans le domaine de la vitesse ont plus que doublé en 2 ans, grâce à un emploi assidu des équipements embarqués de contrôle automatisé (en moyenne 3 heures 50 par jour et par appareil). Le nombre d'infractions relevées

<sup>2</sup> En ZGN, la gestion des flux de population devient un enjeu majeur. En 2012, La ZGN gagnera en métropole 1 270 000 habitants (source INSEE). Cette augmentation sera amplifiée par les mouvements de migration périodiques, qui s'accroîtront ; la population présente en ZGN augmentera plus vite que la population résidente.

pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou sous l'emprise de produits stupéfiants a augmenté (respectivement de 15% et de 37%).

Alors que l'activité s'est intensifiée, l'effort a été porté sur les infractions les plus graves en privilégiant les zones accidentogènes. Cette politique de discernement s'est traduite par l'augmentation de 8% du nombre de rétentions de permis de conduire et d'immobilisations de véhicules.

Enfin, la gendarmerie a mis en place en 2006, en liaison avec un partenaire financier et une agence de communication, le « permis piéton », formation délivrée dans les écoles pour les élèves des classes de CE2 et de CM1. Le dispositif initial a conduit à l'attribution de 150 000 permis.

En application des directives gouvernementales, l'effort a été intensifié en vue d'obtenir une réduction de 20% du nombre des victimes entre 2005 et 2007.

En 2008, la mise en place de moyens nouveaux permettra de lutter encore plus efficacement contre les causes principales des accidents. La gendarmerie continuera à développer l'expertise de ses personnels et les synergies avec les autres acteurs de la sécurité routière. Elle poursuivra la politique menée en 2007 dans le domaine de la prévention des accidents. Elle exercera son action répressive avec rigueur et discernement.

#### ACTION n° 03

Missions de police judiciaire et concours à la justice

19,9 %



L'action 3 englobe la totalité des missions de police judiciaire de la gendarmerie ainsi que les concours apportés à la justice. La gendarmerie nationale contribue doublement à l'action de la justice : d'abord, par l'exercice de la police judiciaire visant, dans un cadre national ou international, à constater les infractions à la loi pénale, à en rechercher et à en interpellier les auteurs ; ensuite, en prêtant son concours à la justice pour la mise à exécution de ses décisions. La constatation des crimes et délits, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs d'infractions, mais aussi les transfèrements, représentent près de 40% de l'activité missionnelle des unités de la gendarmerie.

Pour caractériser l'efficacité de l'action des unités dans le domaine de la police judiciaire, l'élucidation des infractions revêt une importance particulière. En effet, un taux élevé de résolution des affaires renforce la certitude d'une sanction pénale, ce qui dissuade la commission des infractions. En outre, les victimes sont très sensibles à l'élucidation des crimes et délits qu'elles ont subis. Pour ces diverses raisons, le choix a été fait d'associer à l'action n°03 l'objectif suivant : "améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits", auquel concourent à temps plein un nombre important d'unités spécialisées (sections de recherches, brigades de recherches, brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires, service technique de recherches judiciaires et de documentation, institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, offices centraux de police judiciaire rattachés à la gendarmerie nationale, structures de coopération opérationnelle entre unités de police européennes....) et, dans le cadre de leurs missions quotidiennes, l'ensemble des formations de la gendarmerie départementale.

Trois domaines méritent une attention particulière :

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique : 8 auteurs sur 10 sont aujourd'hui identifiés et interpellés, soit parce qu'ils appartiennent à l'entourage direct de la victime, soit parce qu'ils sont confondus grâce aux importants moyens mis en œuvre en matière de police technique et scientifique ou d'expertise judiciaire ;
- Les atteintes aux biens : on a enregistré en 2006 une diminution du nombre de faits de 3,3%. Le travail des enquêteurs est souvent difficile en raison du peu d'indices disponibles, ce qui nécessite des actes de police technique et scientifique particulièrement détaillés et souvent coûteux et la mise en place de dispositifs de coordination sur une grande échelle (rôle de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante) ;
- La criminalité organisée et la délinquance spécialisée (essentiellement vols à main armée, fraude documentaire, trafics) : le taux de résolution de 90,9% est très élevé ; il témoigne de la qualité de l'investissement et du travail mené par les gendarmes dans ce domaine.

Le second indicateur « taux de recueil des empreintes digitales exploitables dans le cadre de procédures judiciaires » mesure l'efficacité de la police technique et scientifique relative à la plate-forme du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) placée sous la responsabilité de la gendarmerie. Des études sont engagées afin de présenter, dans le cadre de l'élaboration du PAP 2009, un indicateur fiabilisé capable de mesurer l'efficacité de la gendarmerie dans le domaine des relevés biologiques adressés au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG).

**ACTION n° 04**  
**Commandement, ressources humaines et logistique****33 %**

L'action 4 comprend l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien dont la finalité est de contribuer à la réalisation de la performance des autres actions du programme. Elle comporte un objectif intitulé « Optimiser l'emploi des moyens et des personnels », qui traduit la volonté du responsable de programme de renforcer l'efficacité d'une institution dont la performance repose pour l'essentiel sur une ressource humaine sous statut militaire et à refléter l'importance stratégique de la gestion des ressources humaines dans ses différentes composantes (recrutement, formation ...).

La gendarmerie est une arme de personnels : le titre 2 représente 80% de son budget et l'essentiel de sa capacité opérationnelle repose sur la compétence, la disponibilité<sup>3</sup> et le sens de l'engagement de militaires qui disposent de larges marges d'initiative dans l'exercice de leur service quotidien.

En matière d'effectifs, la gendarmerie doit en effet satisfaire à deux impératifs majeurs. Il s'agit, d'une part, de poursuivre la modernisation du maillage des unités par le redéploiement territorial des forces de sécurité et la réorganisation du dispositif territorial de la gendarmerie ; d'autre part, il convient de s'adapter aux charges nouvelles et notamment de renforcer les effectifs des unités les plus chargées en termes de délinquance.

A cet égard, il est essentiel que la gendarmerie continue à tenir les objectifs fixés par la loi de programmation militaire 2003-2008 en ce qui concerne la montée en puissance de la réserve. Les réservistes apportent en effet un concours déterminant à l'activité opérationnelle. Sans eux, les objectifs de performance ne pourraient pas être tenus.

Dans le domaine du soutien, la gendarmerie a poursuivi dans le cadre de la LOPSI 2003-2007 un important effort de rationalisation afin de moderniser ses structures et ses méthodes ; elle a dû également adapter le taux d'encadrement des militaires du corps de soutien technique et administratif.

L'importance tenue par le logement dans la capacité opérationnelle de la gendarmerie justifie, à cet égard, une attention toute particulière. D'une part, le logement du gendarme et de sa famille en caserne permet l'immersion au sein de la population. D'autre part, la disponibilité n'est effective que si les gendarmes résident sur leur lieu d'emploi. Pour cela, la concession de logement doit être accompagnée d'une politique immobilière efficace, qui assure au gendarme et à sa famille des conditions de travail et de vie satisfaisantes sans perdre de vue l'impératif de maîtrise de la dépense.

Le budget d'équipement de la gendarmerie vise à garantir, par l'acquisition et le renouvellement des matériels, notamment des véhicules dédiés aux unités territoriales, l'exécution des missions dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité.

Enfin, en cohérence avec ce qui a été entrepris depuis 2002, il s'agit, dans tous les domaines de consolider les acquis et d'intensifier la lutte contre l'insécurité en étant plus efficace. Cette ambition va de pair avec le souci constant de tirer le meilleur parti possible des ressources allouées. A cet effet, la gendarmerie a créé au plan central une structure de pilotage de la performance ; elle peut s'appuyer à présent sur une chaîne complète de contrôle de gestion comprenant des cellules régionales. Ces initiatives permettent un dialogue de gestion vivant et productif.

<sup>3</sup> L'efficacité de la gendarmerie repose en grande partie sur l'acceptation par ses personnels d'un statut dérogatoire au droit commun fondé sur une disponibilité érigée en principe.

**ACTION n° 05****1,7 %****Exercice des missions militaires**

L'action 5 permet de prendre en compte les missions de nature militaire, accomplies par la gendarmerie, tant sur le territoire national, qu'à l'étranger sur les théâtres d'opérations extérieures. Elle recouvre une grande variété de services : protection des intérêts français à l'étranger et renforcement de la sécurité de certaines représentations diplomatiques, missions de prévôté, contrôle gouvernemental de l'armement nucléaire, sécurité de certains points sensibles utilisés par les forces armées, participation à des opérations de gestion de crise sous commandement militaire ou dans le cadre de missions de police civile.

Elle est décomposée en deux objectifs :

- le premier objectif regroupe les missions militaires de protection et de contrôle dans lequel on trouve, notamment, la gendarmerie de sécurité des armements nucléaires ; cette gendarmerie spécialisée est en charge de la mission de contrôle gouvernemental de l'arme nucléaire ;
- le second est dédié à l'action de la gendarmerie hors du territoire métropolitain sous commandement militaire ou civil.

L'action de la gendarmerie dans les opérations de maintien de la paix s'inscrit dans une logique de continuité au sein du dispositif mis en place par la communauté internationale. Le concept d'emploi de la gendarmerie privilégie un engagement sous forme de détachements qualifiés, capables de participer à la fois aux volets militaire et civil des opérations.

S'agissant de l'exercice des missions de police, la gendarmerie est en mesure de mettre en œuvre prioritairement des capacités de substitution aux polices locales dans des domaines aussi variés que la sécurité générale, le maintien de l'ordre public, la lutte contre la criminalité organisée et le contre-terrorisme. En outre, l'exécution de missions de contrôle, de conseil, d'inspection et de formation de forces de police en état de reconstruction est activement favorisée. L'ensemble de ces missions est conduit selon les standards ONU, repris par l'UE ou l'OSCE. La Force de gendarmerie européenne (FGE) va développer, par ses capacités de réactivité et d'adaptation au théâtre, l'ensemble des missions de police quelle que soit la chaîne de commandement désignée.

Dans le cadre d'une opération interarmées, nationale ou multinationale, la participation de la gendarmerie se traduit par la mise en œuvre du schéma d'engagement prévôtal prévoyant le déploiement d'un échelon de commandement ainsi que de pelotons et de brigades en appui des forces. L'ensemble des missions confiées à ces unités dépasse toutefois le cadre prévôtal et s'intègre dans la logique des actions civilo-militaires.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Réduire la délinquance générale (objectif stratégique)

Le premier objectif stratégique consiste à réduire la délinquance sous toutes ses formes.

La réalisation de cet objectif stratégique mobilise l'ensemble des moyens de la gendarmerie et impose de concentrer davantage encore les efforts des unités sur les zones et les périodes à risques. En outre, la mise en œuvre de mesures préventives, conçues en liaison avec les partenaires sociaux et les collectivités locales, sous l'égide des préfets et avec le concours du parquet favorise la maîtrise de la délinquance dans le domaine particulier des violences contre les personnes.

Deux indicateurs mesurent la contribution de l'ensemble des unités de gendarmerie à cet objectif stratégique. Le premier traduit la mobilisation et l'adaptation des unités face aux évolutions de la délinquance qu'il faut contrer. Le second mesure l'efficacité du travail des enquêteurs dans le domaine judiciaire, notamment en matière d'identification des auteurs de crimes et délits réalisée grâce au développement de la police technique et scientifique.

Les cibles de résultat doivent évoluer à la baisse.

#### INDICATEUR 1.1 : Nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie	%	-2,67	- 1,27	entre -1 et -2	-2	entre -2 et -3	en baisse
Nombre de crimes et délits constatés	Nombre	1 039 378	1 026 132	entre 998 550 et 988 463	1 005 609	entre 985 496 et 975 441	en baisse

##### Précisions méthodologiques :

**Sources des données :** Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDS vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Ces données concernent la métropole ; elles incluent les faits constatés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

**Explications sur la construction de l'indicateur :** L'indicateur permet de mesurer l'évolution du niveau de la délinquance globale constatée par la gendarmerie. Les crimes et délits constatés sont ceux portés à la connaissance des militaires de la gendarmerie en métropole et entrant dans le champ statistique de l'état 4001 (tous index confondus). Les délits routiers en sont exclus.

#### INDICATEUR 1.2 : Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie	%	40,62	41,47	>40,5	41,5	>41,5	>41,5

##### Précisions méthodologiques :

**Sources des données :** Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDS vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par



les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Ces données concernent la métropole, la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

Explications sur la construction de l'indicateur : L'indicateur mesure l'évolution du niveau global d'élucidation de la gendarmerie.

Il s'agit du rapport entre les nombres de faits élucidés et constatés par les militaires de la gendarmerie (tous index de l'état 4001 confondus).

## OBJECTIF n° 2 : Réduire la délinquance de voie publique (objectif stratégique)

La réduction de la délinquance de voie publique correspond au deuxième objectif stratégique. Les leviers d'action spécifiques permettant la réalisation de cet objectif sont communs avec l'objectif stratégique n° 1.

La délinquance de voie publique regroupe des infractions diverses (cambriolages, vols d'automobiles, vols à la roulotte, destructions et dégradations de biens) qui touchent nos concitoyens dans leur vie quotidienne.

Depuis 2002, la lutte contre la délinquance de voie publique a permis de faire baisser cette dernière de plus de 30% en zone Gendarmerie. En particulier le nombre de victimes de vols a diminué de 32,75%, avec un effet favorable sur le sentiment d'insécurité.

L'indicateur retenu mesure l'efficacité de la gendarmerie dans la lutte contre cette délinquance spécifique.

Les cibles de résultat doivent évoluer à la baisse.

### INDICATEUR 2.1 : Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de voie publique (DVP) en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de voie publique en zone gendarmerie	%	-7,65	-5,77	entre -2 et -3	-4	-5	en baisse
Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de voie publique en zone gendarmerie	Nombre	471 280	444 098	entre 440 421 et 435 927	426 334	405 017	en baisse
Taux de délinquance de voie publique (pour 1000 habitants)	0/00	16,73	15,77	entre 16,25 et 15,75	15,14	14,38	en baisse

#### Précisions méthodologiques :

Sources des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSB). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDSB vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Ces données concernent la métropole, elles incluent les faits de DVP constatés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

Explications sur la construction de l'indicateur : Cet indicateur mesure l'évolution du niveau de la délinquance de voie publique constaté par la gendarmerie. Nombre de crimes et délits constatés en DVP : Total des crimes et délits de voie publique (DVP) constatés en ZGN par sélection des index 15-17, 19,20,22,23,25-30, 32, 34-38, 66-68 de l'état 4001.

Taux de délinquance de voie publique (pour 1000 habitants) : Rapport entre le nombre de faits de délinquance de voie publique (DVP) constatés et le nombre d'habitants recensés en zone gendarmerie nationale (ZGN). Ce taux est mesuré sur une année entière.

**OBJECTIF n° 3 : Renforcer les actions engagées contre l'immigration irrégulière organisée (objectif stratégique)**

L'engagement de la gendarmerie en matière de lutte contre l'immigration irrégulière se traduit par un renforcement :

- du contrôle des voies de communication : la gendarmerie nationale organise régulièrement des opérations coordonnées de lutte contre l'immigration irrégulière, notamment dans les zones frontalières, dans la bande des 20 km, soit de manière autonome soit en coopération avec la PAF ;
- des actions de lutte contre le travail illégal en rapport avec l'immigration irrégulière : la zone de responsabilité de la gendarmerie s'étend sur 95% du territoire national. L'identification de filières d'immigration illégale dans des branches d'activités telles que le bâtiment et les travaux publics, la restauration et l'hôtellerie, l'agriculture et le secteur forestier, est recherchée. L'office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) a été renforcé de 16 à 23 gendarmes. Il coordonne les investigations relatives à l'emploi d'étrangers sans titre à l'échelon national ;
- de son dispositif en fonction des besoins et des contraintes locales. Ainsi, outre-mer, la gendarmerie participe activement à la lutte contre l'immigration irrégulière, notamment en Guyane où deux EGM sont dédiés à la lutte contre l'orpaillage clandestin. En métropole, 21 groupements de gendarmerie départementale ont mis en place une cellule consacrée à la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- de la formation des personnels : compte tenu de la complexité des procédures administratives et judiciaires relatives à l'éloignement, la gendarmerie entretient un dispositif de formateurs relais immigration irrégulière (FRIR) auxquels est progressivement dispensée une formation sur la fraude documentaire ;
- de la capacité d'accueil des centres de rétention administrative (CRA) : la gendarmerie participe à l'augmentation de la capacité d'accueil de ses CRA qui à la suite des différentes opérations immobilières en cours de réalisation, passera en 2008 de 316 places à 381 places.

L'indicateur associé mesure d'une part, l'engagement des unités de gendarmerie pour faire baisser la pression migratoire illégale et, d'autre part, empêcher le développement corrélatif d'une économie souterraine organisée et alimentée par l'emploi d'étrangers sans titre de travail.

Les cibles de résultat doivent évoluer à la hausse, car les estimations font état de la présence de 200 000 à 400 000 étrangers séjournant illégalement en France.

**INDICATEUR 3.1 : Nombre de personnes mises en cause pour infractions à la législation relative à l'entrée, au séjour et à l'emploi d'étrangers sans titre de travail**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Evolution du nombre de personnes mises en cause pour infractions à l'entrée et au séjour des étrangers en France	%	+24,75	+49,94		+9,7	+5	en hausse
Nombre de personnes mises en cause pour infractions à l'entrée et au séjour des étrangers en France	Nombre	10 660	15 984		17 535	18 375	en hausse
Evolution du nombre d'employeurs mis en cause pour infractions relatives à l'emploi d'étrangers sans titre de travail	%	+18,21	+27,03		+57,45	+13	en hausse
Nombre d'employeurs mis en cause pour infractions relatives à l'emploi d'étrangers sans titre de travail	Nombre	370	470		740	840	en hausse

Précisions méthodologiques

Sources des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de

gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDS vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Les données relatives aux quatre sous-indicateurs sont issues respectivement des index 69 et 94 de l'état statistique 4001. Ces données concernent la métropole et l'outre-mer.

Explications sur la construction de l'indicateur : Cet indicateur mesure l'efficacité des unités de gendarmerie dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière. Ces données n'incluent pas les interpellations effectuées par les unités de gendarmerie qui ont fait l'objet d'une remise immédiate aux services départementaux de la DCPAF.

Indicateur nouveau inscrit au PAP 2008.

#### OBJECTIF n° 4 : Réduire le nombre d'accidents-tués-blessés (objectif stratégique)

La lutte contre l'insécurité routière est une priorité gouvernementale qui mobilise l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et répond à l'objectif de réduire le nombre d'accidents, de personnes tuées et de personnes blessées.

Les résultats observés depuis le début de l'année 2007 montrent que les progrès demeurent fragiles et nécessitent un engagement permanent. Leur consolidation passera par un maintien de l'effort sur les causes principales d'accidents. Simultanément à l'effort opérationnel, la gendarmerie nationale, en liaison avec ses principaux partenaires, poursuit ou entame de grands chantiers en 2007 :

- renforcement de la politique d'équipements (mise en place de 300 équipements de terrain embarqués du contrôle automatisé, expérimentation opérationnelle du kit de dépistage salivaire des stupéfiants) ;
- développement de l'expertise des militaires engagés dans la lutte contre l'insécurité routière (extension du dispositif de formation, organisation de séminaires, conduite d'audits dans les départements les plus touchés) ;
- renouvellement de la politique de prévention (permis piéton) ;
- amélioration des synergies avec les autres acteurs (coordination entre les CRS et les régions de gendarmerie) et participation aux groupes de réflexion visant à dégager de nouveaux leviers de progrès (problématique deux-roues motorisées, verbalisation assistée par ordinateur, réduction des tâches connexes ou indues).

L'indicateur traduit l'évolution de l'insécurité routière constatée par la gendarmerie. Il permet de connaître le nombre de vies épargnées d'une année sur l'autre. Il reflète également la vigueur et la pertinence de l'action menée par la gendarmerie en liaison avec ses partenaires, aussi bien dans le domaine de la prévention que dans le domaine répressif. Avec les autres acteurs, institutionnels ou associatifs, de la lutte contre l'insécurité routière, la gendarmerie s'engage en effet dans des actions éducatives, de communication, ou relatives à l'ingénierie des routes et des véhicules.

Les cibles de résultat doivent évoluer à la baisse.

#### INDICATEUR 4.1 : Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Evolution du nombre d'accidents	%	-5,88	-10,6	entre -1 et -3	-2	entre -1 et -3	en baisse
Nombre d'accidents	Nombre	27 087	24 228	entre 25 386 et 24 873	23 744	entre 23 507 et 23 032	en baisse
Evolution du nombre de tués	%	-6,16	-11	entre -2 et -5	-2	entre -2 et -5	en baisse
Nombre de tués	Nombre	4 102	3 650	entre 3 731 et 3 617	3 577	entre 3 506 et 3 399	en baisse
Evolution du nombre de blessés	%	-6,56	-9,8	entre -1 et -4	-2	entre -1 et -3	en baisse
Nombre de blessés	Nombre	36 828	33 110	entre 34 483 et 33 438	32 448	entre 32 124 et 31 475	en baisse

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Précisions méthodologiques :**

Sources des données : les bulletins d'analyse des accidents de la circulation (BAAC) sont collectés et intégrés dans la Base départementale de la Sécurité routière (BDSR). Les données sont nationales (métropole et outre-mer).

Explications sur la construction de l'indicateur : Cet indicateur, partagé avec la police nationale dans le document de politique transversale "Sécurité Routière", mesure l'évolution, d'une année sur l'autre, du nombre des accidents corporels de la circulation routière, des tués et des blessés constatés par la gendarmerie. Les chiffres indiqués sont ceux publiés par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) après consolidation.

**OBJECTIF n° 5 : Adapter la présence sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance****Objectif rattaché à l'action 01 : Ordre et sécurité publics**

Cet objectif vise à améliorer l'organisation du service des unités afin que la présence des gendarmes sur la voie publique réponde aux besoins de la population et coïncide, après analyse, avec les lieux et les périodes de manifestation des délinquants. Les mesures d'organisation mises en œuvre, notamment la création des communautés de brigades, permettent de réduire les tâches non productives de sécurité.

L'indicateur 5.1 mesure l'impact de la présence de la gendarmerie sur la voie publique sur l'évolution de la délinquance. Une présence accrue et mieux ciblée des gendarmes sur le terrain permet de prévenir la commission des faits délictueux. Pour que l'action de la surveillance générale ait un impact positif sur la délinquance de voie publique, le résultat de l'indicateur doit être supérieur à un.

L'indicateur 5.2 rend compte de la présence de la gendarmerie sur la voie publique, y compris dans les quartiers urbains ou périurbains sensibles. Il traduit également la performance de l'arme en ce qui concerne la réduction des charges administratives, en ce sens que le temps dégagé peut être réinvesti en présence préventive sur la voie publique. La cible de résultat doit évoluer à la hausse.

L'indicateur 5.3 traduit la pertinence des dispositifs mis en place pour faire face aux nécessités d'intervention sur le terrain. Il permet de mesurer la qualité de la réponse transmise au citoyen en termes de délais d'interventions nocturnes faisant suite à son appel téléphonique. La cible de résultat doit évoluer à la baisse.

**INDICATEUR 5.1 : Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de voie publique (DVP)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de voie publique (DVP)	Indice	1,07	1,04	>1	1,04	>1	>1

**Précisions méthodologiques :**

Sources des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Ces données concernent la métropole.

Explications sur la construction de l'indicateur :

Cet indicateur met en relation l'évolution de la part de la surveillance générale dans l'activité totale et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés sur la voie publique. A part de surveillance générale quasi constante d'une année sur l'autre, il s'agit de faire diminuer le nombre de faits constatés.

**INDICATEUR 5.2 : Taux d'engagement des unités sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux d'engagement des unités sur le terrain	%	67,37	67,52		67,7	>68	70

**Précisions méthodologiques :**

Sources des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Elles sont centralisées au niveau national par le bureau des systèmes informatiques de service (BSIS). Une fois par mois, ces données intégrées durant le mois écoulé sont extraites, validées et mises à disposition sur Infocentre. Ces données concernent la métropole.

Explications sur la construction de l'indicateur : Cet indicateur mesure la part de l'activité réalisée en services externes dans l'activité totale de l'unité.

**INDICATEUR 5.3 : Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen	%	3,09	3,22	<3,4	3,2	<3	<2,8

**Précisions méthodologiques :**

Sources des données : Les informations sont extraites de la base ARAMIS du centre opérationnel et de renseignements de la gendarmerie (CORG) placé dans chaque groupement de gendarmerie départementale. Il s'agit d'un décompte horaire effectué par les CORG suite aux appels d'urgence. Ces données concernent la métropole.

Explications sur la construction de l'indicateur : Délais d'intervention entre la saisine (réception de l'appel téléphonique) et l'arrivée sur les lieux de nuit (19h à 07h). Moyenne des résultats de tous les groupements de gendarmerie départementale depuis le 01 janvier de l'année en cours : nombre d'interventions nocturnes dans un délai supérieur à deux fois le délai moyen et nombre total d'interventions nocturnes.

**OBJECTIF n° 6 : Optimiser l'emploi des forces mobiles**Objectif rattaché à l'action 01 : Ordre et sécurité publics

Cet objectif concerne les deux missions principales des escadrons gendarmerie mobile : le maintien de l'ordre et le renforcement de la sécurité générale. Les EGM concourent efficacement à la paix publique et produisent un effet durable sur la baisse de la délinquance dans les zones les plus sensibles ; ils apportent notamment une contribution très efficace à l'action des unités territoriales lors des renforts estivaux. Aussi, il importe d'employer cette ressource le plus judicieusement possible de façon à développer le concours qu'elle apporte à la sécurité publique en ZGN, sans perdre de vue l'entretien de la capacité des escadrons à agir dans des situations difficiles de maintien de l'ordre.

Le premier indicateur rend compte de la capacité des escadrons de gendarmerie mobile à agir de façon autonome, dans des contextes variés et parfois dégradés, notamment outre-mer. Cette capacité représente une garantie fondamentale pour l'État : elle doit être impérativement entretenue. L'efficacité de la gendarmerie mobile dans l'accomplissement de ses missions de maintien de l'ordre en situation dégradée est garantie si la fréquence de la formation de recyclage dispensée au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier est suffisante (un EGM doit suivre un recyclage tous les deux ans au moins). La cible de résultat de cet indicateur doit évoluer à la hausse.

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le second indicateur traduit l'efficacité de la gendarmerie mobile dans sa mission de sécurité générale au profit des unités territoriales. Les EGM sont efficaces si leur emploi est adapté à leurs modes d'action et programmé dans des lieux et des moments qui le nécessitent.

La cible de résultat de cet indicateur doit évoluer à la hausse.

**INDICATEUR 6.1 : Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) en ordre public**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile en ordre public	%	77	76		77	86	100

**Précisions méthodologiques :**

Sources des données : bureau de l'ordre public – planification de la participation des EGM aux stages de recyclage du CNEFG .

Explications sur la construction de l'indicateur : Rapport entre le nombre d'EGM ayant suivi le stage de recyclage en maintien de l'ordre au centre national de formation Saint-Astier depuis moins de 2 ans et le nombre total d'EGM.

**INDICATEUR 6.2 : Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale	%	16,6	21,7	>26	22	>22	en hausse

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données**: logiciel "SEDNA GM"

**Explications sur la construction de l'indicateur** : cet indicateur mesure l'efficacité de l'action de la gendarmerie mobile en sécurité générale, à partir du nombre de personnes interpellées et remises à un officier de police judiciaire par les militaires des escadrons de gendarmerie mobile agissant en renfort pour la sécurité générale ; il tient compte du volume des heures gendarmes consacrées à cette mission. L'indicateur doit donc évoluer à la hausse.

**OBJECTIF n° 7 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****Objectif rattaché à l'action n°02 : Sécurité routière**

La réalisation de cet objectif mobilise l'ensemble des unités de gendarmerie départementale, notamment les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR). Il s'agit d'accroître l'efficacité des actions de prévention tout en veillant au discernement dans l'activité répressive.

Les indicateurs choisis, « taux de dépistage positif d'alcoolémie », « taux de dépistage positif de produits stupéfiants » et « indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes » permettent d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre les infractions les plus génératrices d'accidents.

En ce qui concerne plus particulièrement l'indicateur 7.2, les expérimentations menées au cours de l'été 2007 sur les tests salivaires permettent d'espérer à court terme une simplification des dépistages et par suite leur multiplication

avec pour conséquences une meilleure dissuasion et une diminution du taux de dépistage positif. C'est pourquoi, la cible de résultat de cet indicateur évolue à la baisse.

### INDICATEUR 7.1 : Taux de dépistage positif d'alcoolémie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de dépistage positif d'alcoolémie	%	1,58	1,75	1,6	1,8	>1,8	en hausse

#### Précisions méthodologiques :

**Sources des données :** l'activité est suivie par la Base nationale des statistiques de l'activité (BSNA). Les données sont nationales (métropole et outre mer).

**Explications sur la construction de l'indicateur :** cet indicateur permet de mesurer la part des contrôles positifs, c'est à dire débouchant sur la constatation d'une infraction, sur le total des contrôles effectués sur la route en matière d'alcoolémie.

### INDICATEUR 7.2 : Taux de dépistage positif de produits stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de dépistage positif de produits stupéfiants	%	30,67	37,58	34	40	>40	en baisse

#### Précisions méthodologiques :

**Sources des données :** service des opérations et de l'emploi (SOE). Les données sont nationales (métropole et outre-mer)

**Explications sur la construction de l'indicateur :** Cet indicateur permet de mesurer la part des contrôles positifs, c'est-à-dire débouchant sur la constatation d'une infraction, sur le total des contrôles effectués en matière de stupéfiants.

### INDICATEUR 7.3 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Nombre d'infractions vitesse par heure de fonctionnement des systèmes embarqués de contrôle automatisé	Nombre/heure	7,69	8,25	8	8	>8	en hausse
Nombre d'infractions vitesse relevées hors contrôle automatisé par heure- personnel de contrôle	nombre/heure	0,51	0,47	0,5	0,5	>0,5	en hausse

#### Précisions méthodologiques :

**Sources des données :** service des opérations et de l'emploi (SOE)

#### Explications sur la construction de l'indicateur :

Sous indicateur 1 : Cet indicateur permet de mesurer, sur une année donnée et en tendance sur plusieurs années, la part des contrôles positifs, c'est-à-dire débouchant sur le signalement d'une infraction, sur le total des heures de fonctionnement des radars embarqués du système de contrôle automatisé. Il permet de rendre compte de l'efficacité en matière de lutte contre la vitesse excessive. Il doit évoluer à la hausse dans un premier temps puis diminuer parallèlement à la baisse des vitesses moyennes

Sous indicateur 2 : Cet indicateur permet de mesurer, sur une année donnée et en tendance sur plusieurs années, la part des contrôles positifs, c'est-à-dire débouchant sur le signalement d'une infraction, sur le total des heures de personnel consacrées à l'activité sécurité routière. La notion d'heures-gendarmes rend compte de la réalité de l'engagement de la gendarmerie en matière de sécurité routière. Le résultat doit évoluer à la hausse dans un premier temps puis diminuer parallèlement à la baisse des vitesses moyennes.

**OBJECTIF n° 8 : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits**

Objectif rattaché à l'action 03 : Missions de police judiciaire et concours à la justice

L'objectif englobe la totalité des missions judiciaires de la gendarmerie accomplies tant par les unités territoriales que par les sections et les brigades de recherches.

Les leviers d'action en matière d'amélioration du taux d'élucidation sont :

- l'exploitation et la coopération en matière de renseignement (police et gendarmerie)
- la formation : la réduction de la durée des stages en 2006 a permis d'augmenter le nombre de stagiaires formés au CNFPJ (soit une progression de 40% par rapport à 2005) ce qui a débouché sur une amélioration de la qualité du travail des enquêteurs .
- Le développement de la police technique et scientifique (PTS) notamment en matière d'analyses biologiques.

L'emploi de ces leviers a permis aux unités de gendarmerie d'être plus efficaces pour confondre les auteurs d'actes criminels.

Le premier indicateur « taux détaillé d'élucidation » mesure la performance atteinte dans la résolution :

- des vols (y compris des recels) ;
- des escroqueries et infractions économiques et financières ;
- des autres infractions (dont stupéfiants) ;
- des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes ;
- de la délinquance de voie publique.

Les cibles de résultat doivent évoluer à la hausse.

Le second indicateur « taux de recueil des empreintes digitales exploitables dans le cadre de procédures judiciaires » mesure l'efficacité de la police technique et scientifique relative à la plate-forme du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) placée sous la responsabilité de la gendarmerie.

La cible de résultat doit évoluer à la hausse.

**INDICATEUR 8.1 : Taux détaillé d'élucidation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Vols y compris recels	%	15,5	16,5	15,3	16,7	16,9	en hausse
Escroqueries et infractions économiques et financières	%	108,3	93,1	106,6	93,4	93,5	en hausse
Autres infractions dont stupéfiants	%	71,3	74,4	70,2	74,6	74,8	en hausse
Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes	%	77,2	79,3	76	79,5	79,7	en hausse
Délinquance de voie publique	%	14,69	15,58	14,8	15,7	15,8	en hausse

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données** : direction générale de la gendarmerie nationale (service des opérations et de l'emploi). Ces données concernent la métropole ; elles incluent les faits constatés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

**Explications sur la construction de l'indicateur** : Cet indicateur mesure le taux d'élucidation des crimes et délits constatés en matière de vols, d'escroqueries et d'infractions économiques et financières, des violences contre les personnes, des autres infractions, dont celles relatives aux stupéfiants et de délinquance de voie publique. Il traduit la performance obtenue en matière de recherche et de mise en cause des auteurs de crimes et délits.



**INDICATEUR 8.2 : Taux de recueil des empreintes digitales exploitables dans le cadre de procédures judiciaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de recueil des empreintes digitales exploitables dans le cadre de procédures judiciaires	%	22,65	24,70		27	>30	en hausse

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD). Ces données concernent la métropole.

**Explications sur la construction de l'indicateur :** Le recours grandissant à la police technique et scientifique facilite les élucidations et l'administration de la preuve. Cet indicateur mesure la qualité, donc l'exploitation, des renseignements saisis dans le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) mis à la disposition de la gendarmerie nationale.

**OBJECTIF n° 9 : Optimiser l'emploi des moyens et des personnels****Objectif rattaché à l'action 04 :** Commandement, ressources humaines et logistique

La gestion des personnels et des formations ainsi que les politiques de soutien sont des composantes essentielles au fonctionnement d'une institution en charge d'assurer la sécurité des citoyens.

Dans la logique de performance instituée par la loi organique relative aux lois de finances, la gendarmerie doit s'efforcer d'atteindre les objectifs stratégiques qui lui sont fixés chaque année par le Gouvernement et qui reçoivent l'approbation du Parlement lors du vote du budget. Pour réaliser cette ambition, la gendarmerie doit tirer le meilleur parti possible des moyens de toute nature qui lui sont alloués pour l'accomplissement de son service. L'objectif 9 retrace cette volonté.

Les actions spécifiques permettant la réalisation de cet objectif sont :

- la recherche de solutions permettant de produire un gain en efficacité ou en qualité et de générer des économies de temps ou d'argent : elle se traduit notamment par l'organisation d'ateliers de performance, créés afin de mettre en commun les solutions les meilleures imaginées et expérimentées par certaines régions. Ces ateliers s'adressent à l'ensemble de la gendarmerie ;
- le pilotage des grandes fonctions par une chaîne complète de contrôleurs de gestion : en appui sur un programme d'action intégrant des objectifs de performance, cette chaîne anime un dialogue de gestion efficace, irriguant les principaux niveaux de décision ;
- la réalisation d'audits internes courts tendant à améliorer la performance sur des fonctions ou des processus bien identifiés, dans les domaines de la logistique ou des ressources humaines.

Le premier indicateur traduit le niveau de préparation des unités au regard des objectifs de formation collective fixés par la loi de programmation militaire (qui sont respectivement de 35 jours par an pour la gendarmerie mobile et de 15 jours par an pour la gendarmerie départementale). Il est à rapprocher de l'évolution globale de l'activité opérationnelle qui, lorsqu'elle s'accroît, vient contraindre le temps disponible pour la formation collective. La cible de résultat est renseignée jusqu'à l'échéance de la LPM 2003-2008.

Le deuxième indicateur mesure la capacité d'entretien et de maintenance des véhicules mis à la disposition des unités opérationnelles. L'évolution de cet indicateur dépend également du rythme de renouvellement du parc automobile et donc des capacités financières dont la gendarmerie dispose pour ses équipements.

Les deux derniers indicateurs mesurent l'effort engagé par la gendarmerie dans l'optimisation de la gestion de son parc immobilier et notamment dans sa volonté de maintenir l'évolution du coût de ses loyers dans les normes du marché locatif. La réalisation de cet objectif suppose un effort de gestion notable, puisque la rénovation du parc et les procédures de construction innovantes introduites par la LOPSI 2003-2007 ont tendance à accélérer les dépenses.

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## INDICATEUR 9.1 : Pourcentage de réalisation des objectifs de formation collective fixés par la loi de programmation militaire (LPM)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2008 Cible
Gendarmerie mobile	%	73,6	64,1	74	74	80	80
Gendarmerie départementale	%	56	59,9	56	56	60	60

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** les données sont issues des applications BB2000 et SEDNA GM de la gendarmerie.

**Explications sur la construction de l'indicateur :** cet indicateur s'obtient, pour chaque subdivision d'arme, en divisant le nombre de jours de formation réellement effectués par le nombre de jours fixé comme objectif par la LPM, et en multipliant le résultat obtenu par 100.

## INDICATEUR 9.2 : Taux de disponibilité des véhicules

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de disponibilité des véhicules	%	95	94,36	>90	95	>95	>95

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** direction générale de la gendarmerie nationale (service des plans et moyens).

**Explications sur la construction de l'indicateur :** nombre global de véhicules disponibles / ensemble du parc de véhicules.

## INDICATEUR 9.3 : Taux de vacance moyen des logements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de vacance moyen des logements	%	4,37	4,14	<4,2	<4	<3	<3

**Précisions méthodologiques :**

**Source de données :** Direction générale de la gendarmerie nationale (service des plans et moyens).

**Mode de calcul :** moyenne annuelle.

Ratio du nombre de logements vacants (logements non attribués) / nombre total de logements).

Les données sont recueillies trimestriellement.

INDICATEUR 9.4 : Coût du m<sup>2</sup> loué

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Coût du m <sup>2</sup> loué	€	4,98	4,82	<4,98	<4,98	<5,02	<5,22

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** direction générale de la gendarmerie nationale (service des plans et moyens).

**Explications sur la construction de l'indicateur :** L'indicateur permet d'apprécier l'évolution du coût mensuel du m<sup>2</sup> loué par la gendarmerie. Il inclut les logements ainsi que les locaux de service et techniques, éléments indissociables des conditions d'exécution du service par la gendarmerie. L'objectif recherché est de maîtriser les dépenses locatives en faisant en sorte que l'évolution du coût du m<sup>2</sup> loué par la gendarmerie ne s'écarte pas de l'évolution de l'indice des prix du marché locatif. Cet objectif est très ambitieux en termes de performances, car il suppose que les mesures d'économies et de rationalisation compenseront les hausses mécaniques découlant de la livraison des nouvelles casernes. On notera à ce sujet que le montant des loyers des casernes édifiées selon le dispositif innovant des baux emphytéotiques administratifs (BEA) est apprécié sur la base de la valeur locative de marché. Pour chiffrer la prévision 2008 et la cible 2010, on a supposé que les prix du marché augmenteront de 2% chaque année sur la période 2007- 2010.

**OBJECTIF n° 10 : Optimiser les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle****Objectif rattaché à l'action 05 : Exercice des missions militaires**

La gendarmerie nationale, force armée investie de missions de sécurité et de défense, exécute des tâches de garde et de protection au profit des armées ou en environnement militaire ; par ailleurs, elle a en charge le contrôle gouvernemental de l'arme nucléaire et elle assume la protection de certains convois militaires sensibles. Il importe que ces diverses missions soient assurées de manière efficiente. En particulier, la réduction du temps passé dans des services de garde statique constitue un objectif majeur de performance. Selon les cas, les leviers d'action qui permettent de réaliser cet objectif seront l'externalisation, la mutualisation des tâches ou la réduction de leur volume grâce aux technologies nouvelles.

L'indicateur retenu concerne notamment le nombre d'heures consacrées par la gendarmerie à la sécurité et au contrôle des installations militaires sensibles.

La cible de résultat doit évoluer à la baisse.

**INDICATEUR 10.1 : Engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental	Heures-gendarme	373 201	480 053	<350 000	480 000	<480 000	en baisse

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** les données sont disponibles sur l'Infocentre par sélection des codes "nature de service" et "unité".

**Explications sur la construction de l'indicateur :** cet indicateur comprend l'activité de la gendarmerie de l'armement, de la gendarmerie de la sécurité de l'armement nucléaire (GSAN), de la prévôté, de la garde de l'îlot Saint-Germain. La prévision 2008 se fonde sur les données 2006, qui correspondent à la totalité du périmètre missionnel actuel et qui agrègent les chiffres les plus récents.

**OBJECTIF n° 11 : Renforcer l'efficacité de l'action civile et militaire de la France à l'étranger****Objectif rattaché à l'action 05 : Exercice des missions militaires**

L'action internationale de la gendarmerie est dense et multiforme. Elle contribue à promouvoir la France à l'étranger, à élargir son influence, à veiller à la sécurité des Français à l'étranger et à la prévention ou à la résolution des conflits. La gendarmerie met également en œuvre une coopération bilatérale active, avec le souci de produire un bon retour en

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

sécurité intérieure. Enfin, la gendarmerie prend toute sa place dans le développement d'un espace de liberté et de sécurité en Europe.

Les actions sur le plan international portent notamment sur :

- un engagement sur les théâtres d'opérations extérieures (OPEX) principalement dans un cadre ONU (Kosovo, RDC, Haïti, Côte d'Ivoire, Liban), OTAN (Kosovo, Afghanistan), Union européenne (EUFOR Bosnie). La gendarmerie nationale est engagée dans la force de gendarmerie européenne (FGE), créée pour compléter la gamme des moyens militaires disponibles pour la gestion militaire et civile de crises ;
- la sécurité des représentations diplomatiques à l'étranger ;
- la participation au "réseau" des attachés de sécurité intérieure et à de nombreuses actions de coopération technique ;

Sur le plan européen, l'action de la gendarmerie participe aussi bien du 3<sup>ème</sup> pilier (justice, liberté et sécurité) que du 2<sup>ème</sup> pilier (politique étrangère et sécurité commune). Son expertise dans le domaine de la gestion civile des crises est reconnue par de nombreuses instances internationales. Son rôle dans la surveillance des frontières extérieures à l'espace Schengen mérite d'être rappelé.

Au total 1 104 militaires de la gendarmerie, dont 158 officiers, sont actuellement en service à l'étranger dans le monde. L'indicateur retenu mesure l'engagement de la gendarmerie aux côtés des autres forces armées dans les missions OPEX. La cible fixée permet un engagement significatif sans détériorer la qualité du service réalisé sur le territoire national.

**INDICATEUR 11.1 : Nombre de jours OPEX**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Nombre de jours OPEX	jours- gendarme	233 612	209 533	<260 000	210 000	250 000	250 000

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données:** service des opérations et de l'emploi (SOE).

**Explications sur la construction de l'indicateur :** cet indicateur permet un suivi des moyens humains de la gendarmerie participant aux opérations extérieures qu'ils soient placés sous commandement militaire ou civil (jours-gendarme).

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 <b>Ordre et sécurité publics</b>	2 766 009 744	0	<b>2 766 009 744</b>	2 766 009 744	0	<b>2 766 009 744</b>
02 <b>Sécurité routière</b>	741 122 680	0	<b>741 122 680</b>	741 122 680	0	<b>741 122 680</b>
03 <b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 530 908 567	0	<b>1 530 908 567</b>	1 530 908 567	0	<b>1 530 908 567</b>
04 <b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	940 506 164	1 601 929 361	<b>2 542 435 525</b>	940 506 164	1 358 071 688	<b>2 298 577 852</b>
05 <b>Exercice des missions militaires</b>	128 691 923	0	<b>128 691 923</b>	128 691 923	0	<b>128 691 923</b>
<b>Totaux</b>	<b>6 107 239 078</b>	<b>1 601 929 361</b>	<b>7 709 168 439</b>	<b>6 107 239 078</b>	<b>1 358 071 688</b>	<b>7 465 310 766</b>

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2006	Plafond autorisé pour 2007	Demandés pour 2008	Variation 2008 / 2007	Demandés pour 2008 (y.c. charges sociales)
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	30	39	31	-8	
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	121	118	126	+8	
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	997	980	1 026	+46	
Ouvriers de l'Etat	764	788	745	-43	
Officiers	5 356	6 687	6 716	+29	
Sous-officiers	78 012	78 767	78 101	-666	
Militaires du rang	112	0		0	
Volontaires	14 154	14 722	14 391	-331	
<b>Totaux</b>	<b>99 546</b>	<b>102 101</b>	<b>101 136</b>	<b>-965</b>	

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	3 254 686 830	3 254 686 830
Cotisations et contributions sociales	2 829 867 474	2 829 867 474
Prestations sociales et allocations diverses	22 684 774	22 684 774

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

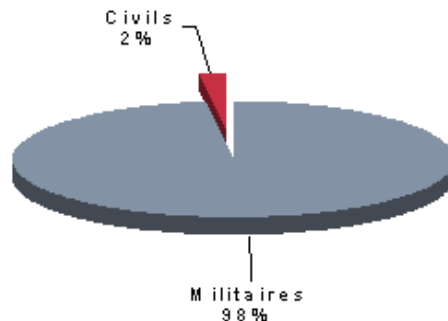
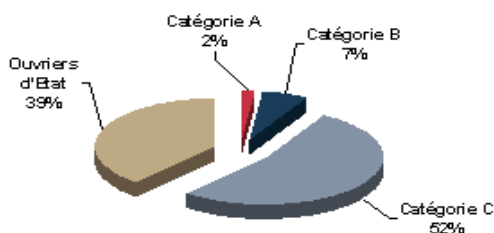
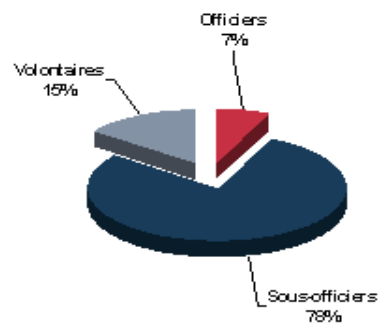
## — ÉVOLUTION DES EMPLOIS

**1- Schéma d'emplois 2008**

Catégories	Exprimé en E.T.P.T			Crédits demandés pour 2008 <sup>(2)</sup>
	PMEA 2008	Hors T2 <sup>(1)</sup>	Cible effectifs T2	
Total civils	1 928,0	123,0	1 805,0	67 326 713
Catégorie A	31,0	0,0	31,0	2 274 825
Catégorie B	126,0	0,0	126,0	6 602 165
Catégorie C	1 026,0	123,0	903,0	31 598 086
Ouvriers d'État	745,0	0,0	745,0	26 851 637
Total militaires	99 208,0	0,0	99 208,0	5 910 912 366
Officiers	6 716,0	0,0	6 716,0	645 501 370
Sous-officiers	78 101,0	0,0	78 101,0	4 922 426 210
Volontaires	14 391,0	0,0	14 391,0	342 984 786
<b>Total général</b>	<b>101 136,0</b>	<b>123,0</b>	<b>101 013,0</b>	<b>5 978 239 079</b>

<sup>(1)</sup> Ces effectifs financés concernent les Berkani non encore budgétés ; c'est à dire les agents sous contrat de droit public dont la rémunération, avancée par le ministère de la défense, fait l'objet d'un remboursement par les cercles et mess.

<sup>(2)</sup> Les crédits affichés ici comportent uniquement la part directement liée aux effectifs pensions comprises. Sont exclus les crédits liés aux opérations extérieures, à différentes prestations sociales, aux dépenses du personnel de réserve et à la non-activité.

**Prévision d'effectifs 2008****Prévision d'effectifs civils 2008****Prévision d'effectifs militaires 2008**

## 2 - Commentaires sur le schéma d'emplois 2008

Le schéma d'emplois, négatif de 966 ETPT, se décompose en :

a) créations d'emplois : consolidation de 475 ETPT (extension en année pleine des créations d'emplois réalisées au titre de la LOPSI en 2007) ;

b) économies de 512 ETPT (dont 10 ETPT civils et 502 ETPT militaires) :

- 475 au titre du non-renouvellement d'un départ à la retraite sur deux (soit 950 ETPT en mi-année) ;
- 37 au titre d'un ajustement aux besoins.

c) un solde négatif de 29 transferts composé de :

- 27 sorties vers le programme 178 « Préparation et emploi des forces » ;
- 2 sorties vers le programme 212 « Soutien de la politique de défense ».

d) un ajustement technique de plafond de 900 ETPT, sans incidence sur les crédits.

## 3 - Coût moyen annuel prévisionnel 2008 per capita

	Catégorie 21 Rémunération et indemnités	Catégorie 22 Cotisations employeur pensions	Catégorie 22 Cotisations employeur hors pensions	Catégorie 23 Prestations sociales <sup>(1)</sup>	Coût moyen total per capita 2008	Coût moyen per capita hors pensions et prestations sociales 2008 <sup>(2)</sup>	Rappel du coût moyen per capita hors pensions et prestations sociales RAP 2006 <sup>(2)</sup>
Catégorie A	52 503	13 003	7 610	265	73 381	70 113	73 007
Catégorie B	39 453	8 559	4 272	114	52 398	41 265	43 071
Catégorie C	25 276	6 217	3 374	125	34 992	28 650	29 941
Ouvriers d'État	27 879	3 497	4 503	164	36 043	32 382	26 162
Officiers	51 667	39 109	5 228	110	96 114	55 712	45 100
Sous-officiers	32 700	26 533	3 638	155	63 026	35 590	36 810
Volontaires	12 781	9 465	1 571	16	23 833	14 060	13 996

<sup>(1)</sup> Seules les prestations familiales DOM-COM et la prise en charge du trajet domicile-travail sont prises en compte au titre des prestations sociales liées aux effectifs.

<sup>(2)</sup> Les coûts moyens par catégorie d'emplois sont des coûts moyens indiciaire, indemnitaire et de cotisations sociales hors compte d'affectation spéciale « Pensions » et hors prestations sociales et allocations diverses.

La nomenclature budgétaire-comptable ne permettant pas d'identifier la dépense par catégorie d'emplois, les coûts moyens figurant dans le RAP 2006 ont été extrapolés à partir de la dépense exécutée 2006 pour les civils d'une part, les militaires, d'autre part. Les coûts présentés dans le RAP 2006 peuvent donc comporter des inexactitudes.

Les coûts per capita prévisionnels pour 2008 ont été évalués à partir de coûts moyens par catégorie issus des fichiers de paie 2006, revalorisés pour tenir compte des mesures générales et catégorielles intervenant en 2007 et inscrites au PLF 2008.

Les écarts apparaissant entre ces coûts, fondés sur des données plus fines, et ceux du RAP 2006 tiennent à des modalités d'analyse différentes et ne reflètent pas des variations effectives de coûts sur deux ans, hors revalorisations liées aux mesures générales et catégorielles.

## 4 - Hypothèses de sorties et d'entrées : flux et coûts moyens

Les prévisions de flux d'entrées et de sorties indiquées ci-après sont fondées sur des projections établies en août 2007 en fonction des éléments connus à cette date.

Par convention, il est rappelé qu'un flux physique (un emploi) correspond à 0,5 ETPT sur 2 années (N et N+1).

## 4.1 - Flux de sorties SIRH / Prévisions 2007 et 2008

Personnes physiques	Sorties définitives				Autres sorties <sup>(2)</sup>		Total	
	Départs en retraite		Autres <sup>(1)</sup>		2007	2008	2007	2008
	2007	2008	2007	2008				
<b>civils</b>	<b>48</b>	<b>53</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>116</b>	<b>77</b>	<b>170</b>	<b>135</b>
Catégorie A	0	2	0	0	17	1	17	3
Catégorie B	3	4	0	0	7	6	10	10
Catégorie C	15	21	2	4	64	31	81	56
Ouvriers d'État	30	26	4	1	28	39	62	66
<b>militaires</b>	<b>2 475</b>	<b>2 501</b>	<b>7 390</b>	<b>7 230</b>	<b>1 075</b>	<b>556</b>	<b>10 940</b>	<b>10 287</b>
Officiers	127	164	71	17	45	0	243	181
Sous-officiers	2 348	2 337	672	593	977	556	3 997	3 486
Volontaires	0	0	6 647	6 620	53	0	6 700	6 620
<b>Total</b>	<b>2 523</b>	<b>2 554</b>	<b>7 396</b>	<b>7 235</b>	<b>1 191</b>	<b>635</b>	<b>11 110</b>	<b>10 422</b>

<sup>(1)</sup> Pour le personnel civil, les autres sorties définitives correspondent aux démissions, aux décès, aux départs par mesure disciplinaire ou par inaptitude, aux non-renouvellements ou aux résiliations de contrat, aux fins de détachement d'agents d'un autre ministère et aux départs du ministère à la suite de la réussite à un concours hors Défense. Pour le personnel militaire, les autres sorties définitives correspondent généralement aux démissions, aux décès, aux départs par mesure disciplinaire ou par inaptitude, aux non-renouvellements ou aux résiliations de contrat et aux départs intervenant en application des dispositions de l'article 62 du statut général des militaires.

<sup>(2)</sup> Pour le personnel civil, les autres sorties correspondent à des départs en détachement, en congés de non-activité, en congés non-rémunérés et en congés de fin d'activité, ainsi que les transferts entre les programmes. Pour le personnel militaire, les autres sorties correspondent à des départs en détachement, en congés de non-activité, en congés non rémunérés, aux mobilités entre programmes du ministère, aux transferts entre les programmes et, surtout, à des recrutements internes, notamment d'officiers parmi les sous-officiers.

S'agissant du personnel militaire, les départs en retraite sont réguliers du fait d'une pyramide des âges homogène pour cette population.

## 4.2 - Flux d'entrées SIRH / Prévisions 2007 et 2008

Personnes physiques	Recrutements		Autres entrées <sup>(1)</sup>		Total	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
<b>civils</b>	<b>95</b>	<b>65</b>	<b>99</b>	<b>50</b>	<b>194</b>	<b>115</b>
Catégorie A	6	5	14	3	20	8
Catégorie B	8	10	13	2	21	12
Catégorie C	71	40	49	19	120	59
Ouvriers d'État	10	10	23	26	33	36
<b>militaires</b>	<b>10 923</b>	<b>9 193</b>	<b>1 034</b>	<b>575</b>	<b>11 957</b>	<b>9 768</b>
Officiers	73	76	816	575	889	651
Sous-officiers	4 002	2 367	158	0	4 160	2 367
Volontaires	6 848	6 750	60	0	6 908	6 750
<b>Total</b>	<b>11 018</b>	<b>9 258</b>	<b>1 133</b>	<b>625</b>	<b>12 151</b>	<b>9 883</b>

<sup>(1)</sup> Les autres entrées correspondent notamment aux réintégrations à la suite des détachements, des retours de congés de non-activité, des retours de congés non-rémunérés et des transferts entre les programmes.

S'agissant du personnel civil, la règle du non-renouvellement d'un départ à la retraite sur deux se traduit par la suppression de 10 ETPT. Compte tenu de la régulation des recrutements mise en œuvre au cours du second semestre 2007, le plan de recrutement 2008 devrait porter sur 65 effectifs physiques dont la répartition figure dans le tableau ci-dessus.

S'agissant du personnel militaire, les flux d'entrées visent à la réalisation du plafond d'emploi 2008 tout en prenant en compte les sorties prévisionnelles de cet exercice.

La dernière annuité de la LOPSI et la politique de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux influent sur le volume de recrutement prévisible de sous-officiers en 2008.

L'intégration des sous-officiers dans le corps des officiers conformément à la quatrième annuité du plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (2005 - 2012) se poursuit.



#### 4.3 – Coûts moyens annuels prévisionnels 2007 et 2008 des recrutements et des sorties définitives

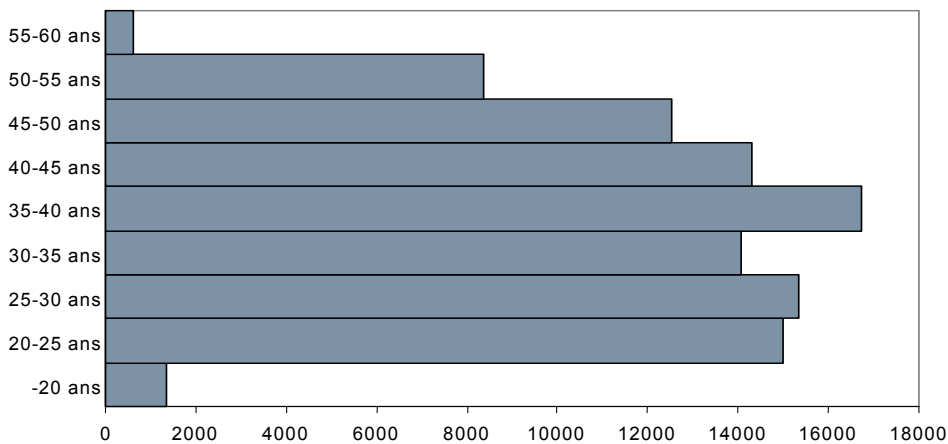
Coût moyen per capita <sup>(1)</sup>	Recrutements		Sorties définitives	
	2007	2008	2007	2008
Catégorie A	30 754	31 552	65 291	66 984
Catégorie B	15 074	15 410	38 627	39 489
Catégorie C	20 982	21 891	27 802	28 263
Ouvriers d'État	20 982	21 891	42 703	44 554
Officiers	31 250	31 250	58 800	58 800
Sous-officiers	19 700	19 711	34 150	34 150
Volontaires	12 487	12 780	12 487	19 922

<sup>(1)</sup> Les recrutements et les sorties définitives sont hors charges, soit uniquement la catégorie 21 hors réservistes, non-activité et indemnités liées à l'activité des forces.

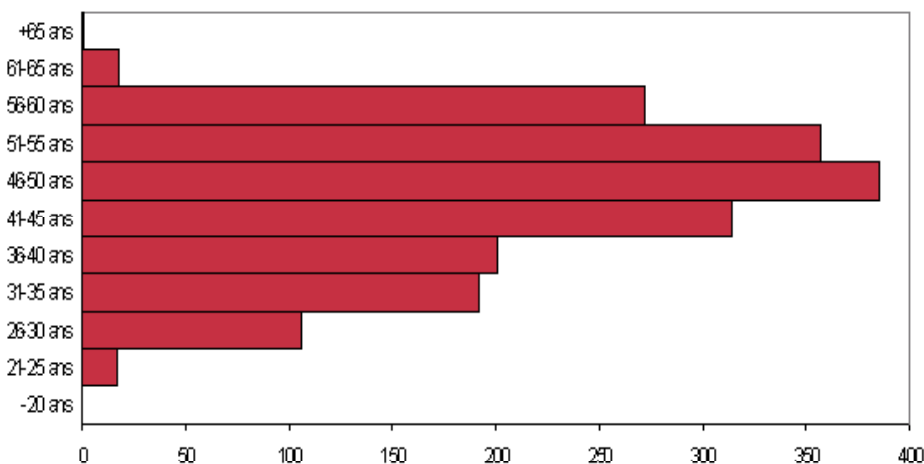
Les coûts prévisionnels des recrutements initiaux et des sorties définitives sont valorisés sur la base des coûts constatés en 2006, actualisés pour 2007. Par postulat, ils sont reconduits pour l'année 2008 pour les sorties, ne pouvant encore connaître le découpage exact par grade des partants d'où découle la construction des coûts moyens. Pour les recrutements, ils ne devraient pas évoluer sensiblement, modulo la revalorisation du SMIC qui impacte l'indice plancher de la fonction publique.

#### 5 - Pyramide des âges

Répartition des personnels militaires en activité (effectifs exprimés en ETPE)



Répartition des personnels civils en activité (effectifs exprimés en ETPE)



**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

S'agissant du personnel civil, le programme 152 « Gendarmerie nationale » représente 2,33% des effectifs civils du ministère de la défense. La moyenne d'âge du programme est de 45,74 ans contre 44,80 ans au titre de l'année 2006. Le personnel civil se situe dans la tendance globale du ministère avec une population plus importante dans la tranche d'âge des 46-50 ans (20,67% des effectifs du programme en comparaison de 21,72% pour cette même tranche d'âge pour l'ensemble du ministère). A titre d'information, cette même tranche d'âge des 46-50 ans du ministère représente au global 20,72% des effectifs du personnel civil.

S'agissant du personnel militaire, la pyramide des âges de la gendarmerie nationale est homogène. Par son recrutement étalé de 18 à 36 ans, et effectivement réalisé selon ces créneaux d'âge, elle ne subira pas les effets du « papy-boom ».

Ses départs sont étalés dans le temps en raison de comportements individuels pour l'instant réguliers quant aux demandes de droits à pension.

**AUTRES EFFETS DE STRUCTURE****GVT prévisionnel 2008**

Au niveau ministériel, le taux du Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT) positif est estimé à 1,6%.

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Ordre et sécurité publics	47 051
02	Sécurité routière	12 364
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	23 272
04	Commandement, ressources humaines et logistique	16 453
05	Exercice des missions militaires	1 996
Total		<b>101 136</b>

Ce programme est axé sur le cœur du métier de la gendarmerie à savoir « veiller à la sûreté publique, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ». Il est décomposé en 5 actions qui identifient les principaux domaines d'intervention de l'État, auxquels concourent l'ensemble des unités de gendarmerie dont la vocation généraliste sur l'ensemble du territoire est soulignée. A ce titre, la ventilation des effectifs repose sur une double logique : prise en compte directement dans une action des unités à vocation spécialisée (exemple : unités de recherches en police judiciaire) et ventilation des ETP des unités polyvalentes selon les statistiques d'activité de service.

La première action porte sur l'ordre et la sécurité publics qui comporte notamment la sécurité publique, la protection des personnes et des biens, le maintien de l'ordre, la protection des institutions et le renfort apporté aux unités territoriales.

La deuxième action vise à lutter contre l'insécurité routière. Cette priorité gouvernementale mobilise les unités territoriales et un réseau d'unités spécialisées regroupées en escadrons départementaux de sécurité routière ;

La troisième action englobe la totalité des missions judiciaires de la gendarmerie accomplie tant par les unités territoriales que par les sections et brigades de recherches.

La quatrième action, « Commandement, ressources humaines et logistiques », englobe le commandement, le soutien aux unités de contact et la formation dispensée au sein de la gendarmerie.

La cinquième et dernière action porte sur l'exercice des missions de défense militaire, tant sur le territoire national qu'en opérations extérieures.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

### 1 - Mesures générales

Mesures générales (hors CAS pensions)	Montant
Revalorisation du point fonction publique et incidence sur l'ICM et autres indemnités	4 797 017
Revalorisation des salaires ouvriers	589 692
Revalorisation des bas salaires	864 285
Remboursement des transports collectifs hors Ile de France	426 114
Revalorisation du Fonds National d'Aide au Logement	3 000 000
<b>Total</b>	<b>9 677 108</b>

Le PLF 2008 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 54,4113 € le 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'impact en 2008 de la hausse du point fonction publique intervenue le 1<sup>er</sup> février 2007 (+0,8%) est de 4,8 M€ au titre de l'extension en année pleine.

### 2 - Mesures catégorielles

Conformément aux décisions prises par le gouvernement, le ministère de la défense disposera en 2008 d'une enveloppe de crédits substantielle au titre du financement de mesures catégorielles au profit des personnels civils et militaires.

#### 2.1 - Mesures statutaires

Mesures catégorielles liées aux évolutions statutaires	Montant
Personnel civil	31 611
Personnel militaire	18 960 000
dont Revalorisation de la grille indiciaire (provision)	5 815 000
dont Plan d'adaptation aux responsabilités exercées (PAGRE)	11 465 000
dont Fonds de consolidation de la professionnalisation (FCP)	1 680 000
<b>Total</b>	<b>18 991 611</b>

Le personnel militaire du programme 152 « Gendarmerie nationale » bénéficie de mesures statutaires générales :

- les parcours indiciaires liés à la mise en œuvre des nouveaux statuts particuliers concerne les caporaux et caporaux-chefs (échelles de solde 2 et 3) ainsi que les deux premiers échelons du grade de gendarme et des sergents (échelle de solde 3);
- dans le cadre des mesures LOPSI : d'une part, la quatrième annuité du plan d'adaptation des grades aux responsabilités sera mise en œuvre avec la transformation de 500 postes de sous-officiers en postes d'officiers et de 593 repyramidages de postes de sous-officiers subalternes en sous-officiers supérieurs, et d'autres part un revalorisation de la prime de résultats exceptionnels ;
- par ailleurs des mesures générales liées au fonds de consolidation de la professionnalisation (FCP), prévoit une revalorisation des indices sommitaux pour certains grades de sous-officiers.

#### 2.2 - Mesures indemnitaires

Mesures catégorielles liées aux évolutions indemnitaires	Montant
Personnel civil	157 099
Personnel militaire (Plan d'amélioration de la condition militaire - PACM)	400 000
<b>Total</b>	<b>557 099</b>

La revalorisation des indemnités du personnel civil (pour un montant de 0,157 M€) participe à l'amélioration de l'attractivité du ministère de la défense de même que le dispositif de rémunération au mérite (pour un montant de 0,009 M€) qui est étendu et consolidé.

Le personnel militaire bénéficie de mesures indemnitaires générales dans le cadre du plan d'amélioration de la condition militaire (PACM) : revalorisation du taux « non-logé » de l'indemnité pour charges militaires (ICM) de + 35 %

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

pour la région parisienne et de + 23 % pour la province sur la période 2003-2008 afin d'améliorer l'aide au logement : seuls les militaires des corps administratif et de soutien de la gendarmerie sont concernés au sein du programme « Gendarmerie nationale ».

**CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES****1 - Cotisations au CAS Pensions**

(en euros)	Réalisation 2006 <sup>(1)</sup>	Prévision 2007	Prévision 2008
Contribution employeur au CAS pensions	2 341 138 197	2 415 443 806	2 483 460 329
<i>dont civils</i>	8 815 717	8 787 873	9 646 323
<i>dont militaires</i>	2 327 601 486	2 401 958 500	2 471 155 064
<i>dont allocation temporaire d'invalidité (ATI)</i>	53 007	53 273	53 677
<i>dont ouvriers d'État (FSPOEIE)</i>	4 667 987	4 644 160	2 605 265
Contribution employeur au FNAL <sup>(2)</sup>	1 954 662	5 877 368	8 877 368

<sup>(1)</sup> Dans le RAP 2006, les montants relatifs aux contributions employeur civils incluaient l'allocation temporaire d'invalidité.

<sup>(2)</sup> Le montant indiqué tient compte de l'achèvement de l'alignement sur les taux du secteur privé (taux de 0,5%, dont 0,1% pour la rémunération sous plafond de sécurité sociale et 0,4% pour la rémunération déplafonnée).

Taux applicables en 2008 :

- contribution employeur Personnel Militaire : 103,5%
- contribution employeur Personnel Civil : 55,71%
- contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,31%
- contribution FSPOEIE : 24%

Le taux de la contribution de l'employeur du personnel militaire au CAS Pensions a été fixé provisoirement à 103,5% et pourra être révisé en cours d'année en fonction des négociations interministérielles relatives à la grille indiciaire.

La contribution versée au titre de la subvention d'équilibre au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) s'élève à 915,1 M€ ; elle est positionnée pour l'ensemble du ministère sur le programme 212 « Soutien de la politique de défense ».

**2 - Les prestations sociales**

Le montant des prestations sociales (crédits relevant de la catégorie 23) prévues en 2008 s'élève à 22,68 M€.

La part principale est destinée à l'allocation pour perte d'emploi, identifiée en catégorie 23, qui s'élève à 9,06 M€.

Le reste des prestations sociales est composé plus particulièrement :

- de prestations familiales (pour un montant de 4,40 M€) dont 2,6 M€ d'allocations familiales servies au personnel servant en départements et collectivités d'outre mer ;
- de capital décès (pour un montant de 3,11 M€).

**3 - L'action sociale**

Au niveau ministériel, la prestation sociale interministérielle d'action sociale s'élève à 4,2 M€. Les dépenses correspondantes sont portées pour l'ensemble du ministère par le programme 212 « Soutien de la politique de la défense », action 6.

Sont concernées les prestations interministérielles d'action sociale suivantes :

- allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de moins de 20 ans ;
- allocation spéciale pour jeunes adultes handicapés.

**4 - Les dépenses de titre II non directement liées aux effectifs en activité (126 M€)**

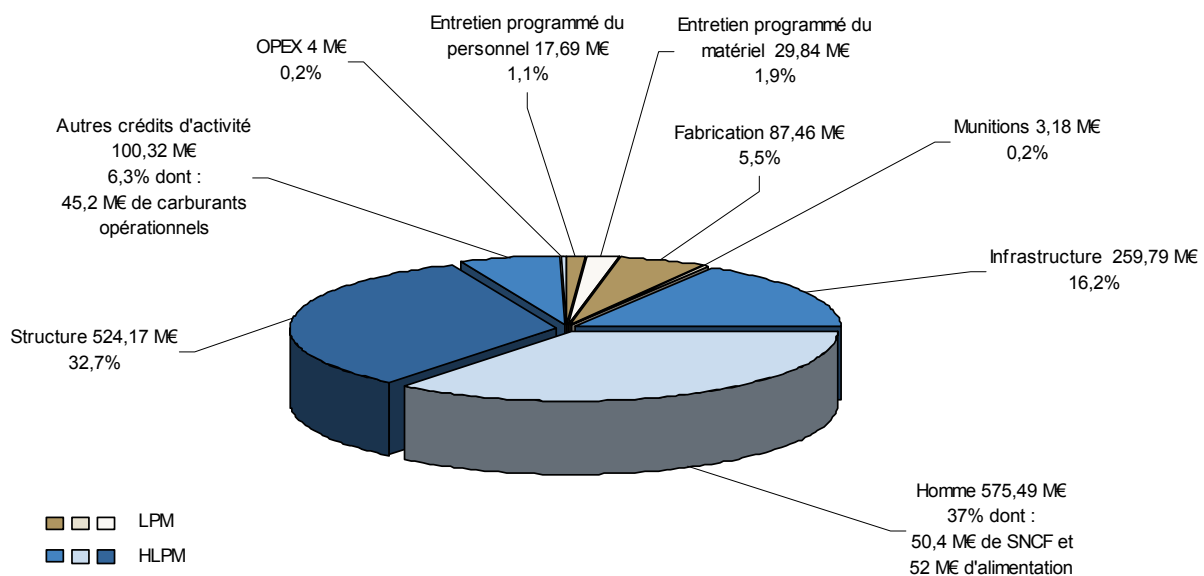
Pour le programme 152 « Gendarmerie nationale », ces dépenses prévues concernent essentiellement :

- l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT), d'un montant de 43,9 M€ pour 14 637 bénéficiaires ;
- les rémunérations liées aux opérations extérieures (provision inscrite de 11 M€) pour 6 324 bénéficiaires ;

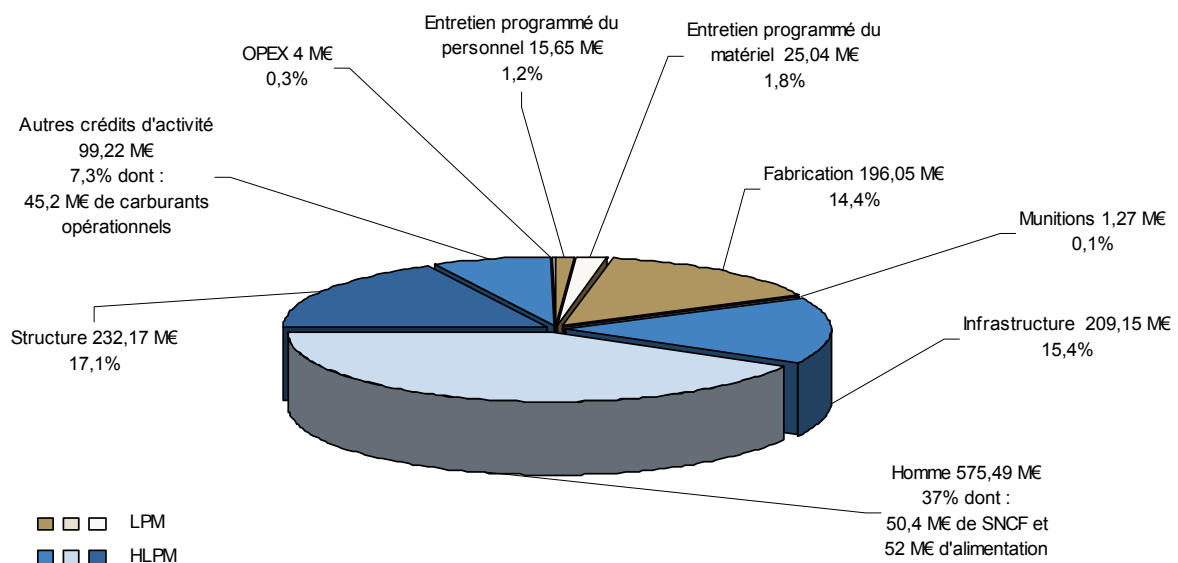
- la non-activité (13,5 M€ de soldes et indemnités) pour un nombre moyen de 1 000 bénéficiaires ;
- le personnel de réserve (49,2 M€ de soldes et indemnités) pour un nombre moyen de 25 000 titulaires d'un contrat d'engagement spécial dans la réserve (ESR) ;
- les allocations pour perte d'emploi (9,06 M€) pour un nombre moyen de 1 000 bénéficiaires par mois.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

**P152 - PLF 2008 Répartition par catégorie de coûts des autorisations d'engagement**



**P152 - PLF 2008 Répartition par catégorie de coûts des crédits de paiement**



## ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS T2

Les échéanciers de paiement associés aux hypothèses d'engagements 2007 et 2008 sont cohérents avec une ressource en crédits de paiement incluant les crédits ouverts en loi de finances initiale, les fonds de concours ou attributions de produits attendus et les reports de crédits issus des gestions précédentes. Ces échéanciers ne préjugent pas de l'exécution.

## AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2008

Engagements	Reste à payer fin 2006*	Engagements 2007	Total
HLPM	24,60	1 028,54	1 053,14
LPM	710,52	564,62	1 275,14
Total	735,12	1 593,16	2 328,28

\* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2007	2008	2009	2010	Après 2010	Total
HLPM	899,29	23,85	5,20	11,05	113,75	1 053,14
LPM	551,92	359,45	243,60	120,17	-	1 275,14
Total	1 451,21	383,30	248,80	131,22	113,75	2 328,28

## AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

Engagements	2008				
HLPM	1 206,84				
LPM	399,95				
Total	1 606,79				

Paiements associés	2008	2009	2010	Après 2010	Total
HLPM	889,89	-	4,88	312,07	1 206,84
LPM	89,75	222,78	67,53	19,89	399,95
Total	979,64	222,78	72,41	331,96	1 606,79

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

		<table border="1"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8 010 900 001</td></tr> </table>		AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(1)	8 010 900 001	<table border="1"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7 549 184 929</td></tr> </table>		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(2)	7 549 184 929				
AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007															
(1)															
8 010 900 001															
CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007															
(2)															
7 549 184 929															
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	<b>AE demandées pour 2008</b>	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	<b>Total des CP demandés pour 2008</b>	<b>Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008</b>										
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)										
735 117 120	<b>7 709 168 439</b>	383 300 000	7 082 010 766	<b>7 465 310 766</b>	<b>1 440 689 865</b>										
					<table border="1"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(9)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">606 109 737</td></tr> </table>			Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(9)	606 109 737					
Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008															
(9)															
606 109 737															
					<table border="1"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">261 720 441</td></tr> </table>			Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(10)	261 720 441					
Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008															
(10)															
261 720 441															
					<table border="1"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(11) = (8) - (9) - (10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">572 859 687</td></tr> </table>			Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **	(11) = (8) - (9) - (10)	572 859 687					
Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **															
(11) = (8) - (9) - (10)															
572 859 687															

\* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

\*\* Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Le montant du reste à payer au 31 décembre 2006 (735,12 M€) résulte du montant du reste à payer au 31 décembre 2006 indiqué dans le rapport annuel de performances de 2006 (784,82 M€) corrigé de la manière suivante :

- prise en compte des montants d'engagements d'AE de la gestion 2006, définitivement arrêtés en loi de règlement 2006 (-34,05 M€) ;
- correction du reste à payer au 31 décembre 2005 établi pour les opérations du niveau central, sur la base des engagements juridiques et non des engagements comptables (- 15,66 M€).

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Ordre et sécurité publics

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 766 009 744	0	<b>2 766 009 744</b>
Crédits de paiement	2 766 009 744	0	<b>2 766 009 744</b>

## ACTION n° 02 : Sécurité routière

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	741 122 680	0	<b>741 122 680</b>
Crédits de paiement	741 122 680	0	<b>741 122 680</b>

## ACTION n° 03 : Missions de police judiciaire et concours à la justice

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 530 908 567	0	<b>1 530 908 567</b>
Crédits de paiement	1 530 908 567	0	<b>1 530 908 567</b>

## ACTION n° 04 : Commandement, ressources humaines et logistique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	940 506 164	1 601 929 361	<b>2 542 435 525</b>
Crédits de paiement	940 506 164	1 358 071 688	<b>2 298 577 852</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	964 184 361	954 325 943

L'action 4 "commandement, ressources humaines et logistique" retrace la fonction de conception, de direction et de gestion exercée au niveau national et ses déclinaisons en matière d'effectifs et de moyens. Elle reflète le pilotage de fonctions de gestion, essentielles à la qualité du service rendu à nos concitoyens et se caractérise par une forte déconcentration des structures y concourant.



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT NE RELEVANT PAS DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 3 HLPM)

## PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le montant alloué de 910 873 688 € en CP prend en compte les mesures suivantes :

- (-) 2 522 000 € au titre du transfert de la charge de la gestion des centres de rétention administrative au profit du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement ;
- (-) 1 144 354 € au titre des transferts internes au ministère de la défense dont 1 107 673 € (en CP uniquement) au titre de la mutualisation du financement de l'externalisation des véhicules de la gamme commerciale supporté par le programme 212 "Soutien de la politique de la défense" de la mission défense ;
- (+) 965 785 € pour les loyers budgétaires.

A ces ressources budgétaires s'ajoutent 2,863 M€ de fonds de concours (catégorie 31).

Sont inclus dans ce montant les moyens nouveaux suivants :

- 4 M€ pour la compensatrice SNCF ;
- 26 M€ pour les autres dépenses.

Ce montant de 910 873 688 € comprend, pour 4 M€, les crédits hors titre 2 destinés aux OPEX. En ce qui concerne le fonctionnement de la gendarmerie (hors OPEX), c'est donc la somme de 906 873 688 € qui doit être ventilée dans les différentes catégories de coûts.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL (CATÉGORIE 31)

## 1. Crédits liés à l'homme

Catégorie de coûts	Sous-catégorie de coûts	AE	CP	Volume	Unité d'œuvre	Coût unitaire en € (en CP)
Entretien du personnel	Alimentation des personnels militaires ayants droit -dont gendarmes mobiles	52 002 000 dont GM 16 200 000	52 002 000 dont GM 16 200 000	10 700 000 dont 2 500 000 (GM)	Nombre de repas	4,86 dont 6,48 (GM)
	Formation et instruction	4 430 000	4 430 000	250 000	Nombre de jours de formation	17,72
	Habillement	25 292 429	25 292 429	84 817	Nombre de personnes	298,20
	Autres dépenses liées à l'entretien du personnel	539 055	539 055	101 136	Nombre de personnes	5,33
Loyers	Loyers - logements	322 730 377	322 730 377	46 862	Nombre de logements hors parc domanial	6 886,82
Télématique, informatique, bureautique	Achat et location de matériel informatique, de consommables et de fournitures générales	23 734 655	23 734 655	101 136	Nombre de personnes	234,68
	Entretien, maintenance, formation et prestations de service	5 455 276	5 455 276	101 136	Nombre de personnes	53,94
Déplacements et transports	Compensatrice SNCF	50 402 985	50 402 985	99 208	Nombre de personnes	508,05
	Changement de résidence	40 561 542	40 561 542	12 953	Nombre d'agents mutés	3 131,44
	Transport et déplacement du personnel -dont gendarmes mobiles	50 340 484 dont GM 22 325 962	50 340 484 dont GM 22 325 962	101 136 dont 16 840 (GM)	Nombre de personnes	497,75 dont 1 325,77 (GM)
<b>Total</b>		<b>575 488 804</b>	<b>575 488 804</b>			

- *Entretien du personnel* :

"Alimentation" :

3 grandes catégories de personnel bénéficient dans la gendarmerie du droit à l'alimentation gratuite :

- les gendarmes adjoints volontaires (GAV) : 14 391 gendarmes-adjoints ;
- les militaires des corps de soutien technique et administratif à solde mensuelle, placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;
- le personnel de la gendarmerie mobile placé sous réquisition et employé hors de sa commune d'implantation.

Le montant des dépenses d'alimentation de la gendarmerie mobile est de 16,2 M€ pour 2 500 000 repas.

Les prévisions de crédits se fondent sur le coût moyen et les volumes observés en 2007.

"Formation et instruction" :

Les dépenses de formation regroupent des crédits directement liés à l'instruction et à la formation, les frais de stage et de missions étant comptabilisés dans la catégorie "déplacements et transports". Cette dépense devra être en baisse de 15 % par rapport au PAP 2007. Un ajustement en gestion sera possible en tant que de besoin, par redéploiement au sein du programme 152, en fonction de l'évolution de la dépense en matière de loyers des locaux pris à bail.

"Habillement" :

La dépense d'habillement correspond à l'allocation annuelle (appelée carnet d'habillement) attribuée à chaque militaire pour l'entretien et le renouvellement de sa tenue. Les gendarmes adjoints volontaires, dont l'habillement et l'entretien sont intégralement pris en charge par la gendarmerie, n'en bénéficient pas.

"Autres dépenses liées à l'entretien du personnel" :

Cette rubrique regroupe les médicaments, vaccins et le petit matériel médical nécessaire au fonctionnement des infirmeries. La dépense est valorisée sur la base du coût constaté en 2006.

- Loyers :"Loyers-logements" :

S'agissant des dépenses de locations immobilières, sont liées à l'homme les dépenses relatives au logement hors parc domanial des militaires. La ventilation entre les 2 attributs "hommes" et "structure" ne peut être effectuée en lecture directe compte tenu du fait que les loyers payés pour les casernes sont globaux : il s'agit donc de chiffres reconstitués sur la base des superficies respectives des locaux concernés et du type de casernement (en caserne ou hors caserne). Cette ventilation se traduit par un coût moyen de l'unité logement (UL) composé de 25 % de locaux de services techniques (LST) et 75 % dédiés aux logements. Un commentaire général sur les dépenses relatives aux loyers figure dans la rubrique consacrée aux dépenses liées à la structure.

- Télématique, bureautique, informatique :"Achat et location de matériel informatique, de consommables et de fournitures générales" :

Cette rubrique comprend l'ensemble des consommables nécessaires à la production des documents par les unités de gendarmerie (exemple : procédure judiciaire). Cette dépense devra être en baisse de 24 % par rapport au PAP 2007. Un ajustement en gestion sera possible en tant que de besoin, par redéploiement au sein du programme 152, en fonction de l'évolution de la dépense en matière de loyers des locaux pris à bail.

"Entretien, maintenance, formation et prestations de service" :

Cette dépense est valorisée sur la base du coût constaté en 2006.

- Déplacements et transports :"Compensatrice SNCF" :

L'indemnité compensatrice versée à la SNCF en contrepartie du quart de place dont bénéficient les militaires est abondée de 4 M€ par rapport à 2007. La dotation est issue d'une forfaitisation sur la base de la répartition des effectifs militaires ayants droit entre armées et services du ministère. La dépense globale au titre de la compensatrice SNCF est constatée *a posteriori* au niveau ministériel.

"Changement de résidence" :

Pour les changements de résidence, les agents décomptés sont uniquement ceux pour lesquels le changement de résidence est à la charge de l'État (donc hors mutations pour convenances personnelles). Ces coûts intègrent l'outre-mer et l'étranger sous budget gendarmerie. Le nombre et le coût découlent du RAP 2006.

"Transport et déplacement du personnel" :

Cette catégorie de dépenses retrace les frais inhérents au transport (comme les factures des compagnies aériennes suite aux déplacements des gendarmes mobiles outre-mer) ainsi que les indemnités versées au personnel. Cette dépense devra être en baisse de 5,5 % par rapport au PAP 2007. Un ajustement en gestion sera possible en tant que de besoin, par redéploiement au sein du programme 152, en fonction de l'évolution de la dépense en matière de loyers des locaux pris à bail.

## 2. Crédits liés à la structure

Catégorie de coûts	Sous-catégorie de coûts	AE	CP	Volume	Unité d'œuvre	Coût unitaire (en CP)
Coûts liés aux infrastructures	FOD	1 768 150	1 768 150	897 538	m² de SHON	1,97
	Energie	50 287 807	50 287 807	5 460 131	m² de SHON	9,21
	Télécommunications et transmissions (notamment mise en réseau des unités)	28 623 000	28 623 000	4 089	Nombre d'implantations	7 000
	Entretien, maintenance et travaux immobiliers	40 422 631	40 422 631	12 345 048	m² de SHON	3,27
	Loyers budgétaires	3 489 278	3 489 278	ND	m² de SHON	ND
	Loyers - bureaux et locaux techniques	107 576 792	107 576 792	1 736 832	m² de SHON	61,94
<b>Total</b>		<b>232 167 657</b>	<b>232 167 657</b>			

- Coûts liés aux infrastructures :

"FOD" :

Le coût inhérent à cette catégorie est ajusté à hauteur du coût constaté en 2006 (RAP 2006).

"Énergie" :

Le coût inhérent à cette catégorie est ajusté à hauteur du coût constaté en 2006.

"Télécommunications et transmissions" :

Cette catégorie de coûts comprend la location de lignes ainsi que les coûts propres aux communications. Une partie de cette dépense n'est donc pas compressible.

"Entretien, maintenance et travaux immobiliers" :

Cette dépense, qui couvre les réfections et l'entretien léger des locaux (mise en peinture, plomberie...), est en baisse de 12,5 % par rapport au PAP 2007.

"Loyers" :

*Budgétisation des loyers budgétaires*

Les loyers budgétaires sont en augmentation de 965 785 € par rapport à la dotation 2007, correspondant à la prise en compte supplémentaire de 9 casernes ou quartiers : caserne Gazan d'Antibes, caserne de Romilly-sur-Seine, caserne Damesne de Fontainebleau, quartier Chataux de Fontainebleau, quartier Pajol et Champrosay de Melun, caserne Augereau de Melun, caserne lieutenant Lenfant d'Ivry-sur-Seine, fort de Charenton de Maisons-Alfort, caserne de gendarmerie de Villeneuve-St-Georges.

*Autres loyers (liés à l'homme et à la structure)*

Caractéristiques du parc de logements de la gendarmerie :

	Domaniaal	Non domaniaal	Global
Surface moyenne (m²)	79,61	88,02	84,56

Répartition des logements en caserne par type :

Type de logement	%
T0	0,3 %
T1	0,4 %
T2	2,83 %
T3	14,49 %
T4	50,98 %
T5	29,03 %
T6	1,74 %
T7 et plus	0,23 %

Le "point moyen" du logement d'un militaire de la gendarmerie (50 % de T4) est ainsi cohérent avec la situation de famille moyenne (marié 2 enfants). La ventilation du parc permet de prendre en compte dans des conditions satisfaisantes la variété des situations de famille des militaires successivement affectés sur un même emploi. Le recours au secteur locatif apporte sur ce point une certaine souplesse.

Age des logements en caserne :

	Domaniaux	Non domaniaux	Global
moins de 10 ans	5,96 %	15,00 %	10,31 %
de 10 à 25 ans	16,89 %	25,21 %	20,89 %
de 25 à 50 ans	49,21 %	50,56 %	49,86 %
de 50 à 100 ans	24,53 %	4,15 %	14,73 %
plus de 100 ans	3,41 %	5,08 %	4,21 %

Le parc domanial, dont plus de 70 % a plus de 25 ans, a atteint un niveau de vétusté qui marque un décalage sensible avec le parc des collectivités locales ou le parc locatif hors caserne. Ce dernier permet ponctuellement de pallier des situations d'insalubrité avérée, l'assainissement structurel de la situation passant par la remise à niveau du parc domanial.

a) Analyse du parc domanial :

Point des mises en chantiers et livraisons des opérations domaniales :

	Années	Opérations domaniales
Mises en chantier	2005	110
	2006	156
	2007 (prévisions)	712 (dont 463 AOT)
	2008 (prévisions)	929 (dont 555 AOT)
Livraisons	2005	438
	2006	152
	2007 (prévisions)	138
	2008 (prévisions)	287

b) Analyse du parc locatif :

Les principales évolutions du socle de la dépense de loyers sont expliquées ci-dessous. Ces évolutions s'ajoutent à la dépense de loyer prévisible pour 2007.

#### - Évolution du coût des locations immobilières

*La sortie d'invariabilité des baux du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 :*

Les casernes construites par les collectivités locales sur la base du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 ont un loyer invariable pendant une période de 9 ans. Au terme de ce délai, ces loyers sont réévalués par l'application de l'indice INSEE du coût de la construction observé sur cette période de 9 ans. L'assiette des loyers concernés par la sortie

d'invariabilité en 2008 est de 3 399 470 €. L'évolution de l'indice INSEE sur la période est de 33,73 %, ce qui conduit à un coût actuel réactualisé de 4 546 035 €, soit une augmentation de 1 146 565 €.

*Le reste du parc évolue dans des conditions différentes suivant la nature du bail :*

- les loyers sur des baux invariables restent fixes ;
- les loyers sur les baux "loi de 1948" évoluent en fonction d'un taux fixé par décret tous les ans. Le taux moyen observé ces dernières années de 4 % est appliqué en 2008, ce qui représente une augmentation de 7 316 € ;
- les baux HLM sont revalorisés deux fois par an sur un mode de calcul fixé par chaque convention HLM. Le taux moyen observé est également de 4 %. Il représente une augmentation de 1 501 344 € ;
- certains baux sont soumis à une évaluation du service des domaines, lors de leur révision. Le taux moyen de réévaluation observé ces dernières années est de 6 %. Il représente une augmentation de 3 250 102 € ;
- les loyers dits "libres" sont issus de baux dont les conditions ont fait l'objet d'une entente entre les parties ; pour 2008, l'augmentation prévisible s'élève à 103 920 € ;
- les logements hors casernes sont soumis à l'IRL (indice de revalorisation des loyers), soit environ + 3 % par rapport à 2007, dont le taux moyen est estimé à 2,5 %. Il représente une augmentation de 1 753 197 € ;
- enfin, le reste des baux est soumis à l'indice du coût de la construction, représentant une augmentation de 645 619 €.

*Les substitutions de locations hors caserne :*

Des substitutions de locations hors caserne sont effectuées chaque année. Celles-ci sont rendues indispensables dans la majorité des cas pour compenser les logements dont les propriétaires refusent de renouveler le bail ou au regard de désordres importants dans ces derniers (humidité, vétusté, défaut d'entretien, insalubrité). Chaque année, le surcoût engendré par ces substitutions se situe entre 1 et 1,5 M€.

Les casernes ou annexes de casernement locatif peuvent faire l'objet de travaux d'amélioration (hors opérations incombant au propriétaire) de nature à améliorer le service des unités ou le confort des occupants. Lorsque de tels travaux sont programmés, aucune construction de casernes à moyen terme n'est envisageable. En contrepartie, sous réserve d'un avis favorable du service France Domaine, un surcoût de loyer de 6% du coût réel des travaux est appliqué.

Au regard de travaux de réhabilitation devant être effectués en site inoccupé dans les casernes domaniales, des prises à bail hors caserne sont alors nécessaires afin de reloger les militaires dont les logements ont été déclassés. Chaque année, une moyenne de 100 prises à bail relevant de ce motif est observée.

- Impact financier des livraisons de nouvelles casernes locatives

Les casernes neuves construites par les collectivités ou des opérateurs privés remplacent des casernes existantes ou sont consécutives à des redéploiements : elles n'entraînent pas une extension du parc et doivent donc être prises en compte dans le "socle", pour le surcoût par rapport aux casernes qu'elles remplacent (la fixation du montant des loyers est, dans tous les cas, effectuée par les services fiscaux). Elles peuvent être réalisées sur trois supports juridiques distincts :

*Les opérations sur bail emphytéotique administratif (BEA) :*

L'article 3-III-1 de la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) permet à la collectivité territoriale propriétaire d'un terrain de conclure un bail emphytéotique administratif avec un investisseur privé qui construit les bâtiments nécessaires aux besoins de la gendarmerie. Au terme de ce bail, en contrepartie d'une redevance versée à l'investisseur, la collectivité devient propriétaire des immeubles, qu'elle peut sous-louer à la gendarmerie dès leur livraison, par contrat de bail classique.

L'écart entre les UL abandonnées et les UL nouvelles n'est pas constant. Il est fonction, au cas par cas, de la vétusté de la caserne.

En 2007, le coût moyen de l'unité logement (UL) sur BEA est évalué à 14 220 €.

En 2007, 697 UL BEA seront réalisées pour un surcoût total de 5 579 804 €. La moitié de ce surcoût est budgété au titre de la gestion 2007, compte tenu d'une livraison échelonnée tout au long de l'année. Il convient donc de financer l'extension en année pleine de ce surcoût soit 2 789 902 €.

En 2008, le coût moyen de l'UL BEA est évalué à 14 718 €.

La livraison de 1 432 UL BEA est prévue en 2008, pour un surcoût total de 14 390 187 €. Toutefois, suivant le même processus qu'en 2007, les livraisons intervenant de manière échelonnée sur l'année, le coût à supporter en 2008 est évalué à la moitié du coût en année pleine soit 7 195 093 €.

*Les montages privés :*

Il s'agit de construction de casernes par des opérateurs privés.

En 2007 : 331 UL seront livrées pour un surcoût total de 3 799 043 €, dont la moitié à financer sur 2008 (voir supra)

En 2008 : 536 UL pour un surcoût total de 2 866 506 € dont la moitié à supporter en 2008.

*Les opérations classiques sur le support juridique du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 :*

Il s'agit là du mode classique de réalisation des opérations de construction de casernes par la collectivité locale. Celle-ci assure le financement de la construction (avec, dans certains cas, le bénéfice d'une subvention sur le titre 6) et voit le loyer strictement encadré : il est en effet plafonné à 6 % du coût de l'investissement, dans la limite d'un coût plafond fixé par le ministère des finances et invariable pendant 9 ans.

En 2007 : 477 UL seront livrées pour un surcoût total de 1 592 627 €. Il convient donc de financer l'extension en année pleine de ce surcoût soit 796 314 €.

En 2008 : 834 UL seront livrées pour un surcoût total de 3 417 031 €. Toutefois, suivant le même processus qu'en 2007, les livraisons intervenant de manière échelonnée sur l'année, le coût à supporter en 2008 est évalué à la moitié du coût en année pleine soit 1 708 516 €.

- Évolution pluriannuelle de la dépense de loyers (loyers-logements + loyers-bureaux/locaux techniques, hors loyers budgétaires)

En M€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007**	2008**
Dépenses*	257,6	277,3	289,4	310,5	327,2	351,9	371,4	402,5	430,3
Évolution		7,6 %	4,4%	7,3%	5,4%	7,5%	5,6%	8,4%	6,9%

\* Dépense d'exercice

\*\* Prévisions

### 3. Autres crédits liés à l'activité

Catégorie de coûts	Sous-catégorie de coûts	AE	CP	Volume	Unité d'œuvre	Coût unitaire (en CP)
Carburants	Carburacteur	2 090 866	2 090 866	3 253	Volume (m³)	ND
	Autre carburant opérationnel	43 106 800	43 106 800	40 000	Volume (m³)	ND
	Autres dépenses de carburant	792 918	792 918	490	Volume (m³)	1 618,20
Déplacements et transports	Transport de matériel	500 000	500 000	ND	Nombre de km	ND
	Achat, location et entretien des matériels de transport	24 000 130	24 000 130	29 842	Nombre de matériels	804,24
Frais de communication, documentation et relations publiques		6 487 873	6 487 873	ND	Nombre d'événements	ND
Achat, location et entretien des matériels		22 236 640	22 236 640	414 900	Nombre de matériels	53,60
<b>Total</b>		<b>99 215 227</b>	<b>99 215 227</b>			

*- Carburants :*

L'estimation des besoins nécessaires en carburants opérationnels est fondée sur un cours du baril de Brent à 65 \$ (soit 50 € avec une parité de 1,3 \$/€). La dotation carburants de la gendarmerie devra être en baisse (environ -1,5 M€ par rapport au PAP 2007 et - 3,3 M€ par rapport au RAP 2006 hors stock de carburant de 16 M€ pris en compte en PLF 2007), l'enveloppe budgétaire tenant compte des marges de manœuvre qui pourront être dégagées en gestion 2008, en particulier par une gestion adaptée des stocks de carburants du ministère gérés par le service des essences des armées (programme 178 "Préparation et emploi des forces" de la mission défense).

- *Déplacements et transports* :

"Transport de matériel" :

La dépense est ajustée au regard des dépenses constatées à l'occasion du RAP 2006.

"Achat, location et entretien des matériels de transport" :

L'entretien et la réparation des véhicules représentent la part principale de cette dépense.

- *Frais de communication, documentation et relations publiques*:

Cette dépense devra être en baisse de 7,8 % par rapport au PAP 2007.

- *Achat, location et entretien des matériels*:

Cette catégorie de coûts regroupe l'ensemble des dépenses relatives aux matériels non mentionnés précédemment.

#### 4. Dépenses prévisionnelles afférentes aux OPEX

Dans le cadre de la budgétisation progressive des opérations extérieures, le programme "Gendarmerie nationale" bénéficie d'une provision pour dépenses en OPEX de 4 M€. Les principaux postes de dépenses concernés sont le transport, l'alimentation et l'hébergement. La répartition prévisionnelle de ces dépenses est la suivante :

- 90% pour les dépenses liées à l'homme ;
- 5% pour celles liées à la structure ;
- 5% pour celles liées à l'activité.

S'agissant d'une provision, ces dépenses ne sont pas ventilées dans le détail dans les tableaux supra.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DU PERIMETRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 3 LPM)

##### PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2008, il est prévu d'engager 52 205 000 € d'AE afin de couvrir les besoins opérationnels liés à l'habillement des personnels, au maintien en condition opérationnelle des hélicoptères et des systèmes informatiques opérationnels de la gendarmerie, et à la maintenance courante immobilière.

Par ailleurs, 700 000 € de fonds de concours sont attendus en AE et CP.

##### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL (CATÉGORIE 31)

Catégories de coûts	AE	CP
EPM - Entretien Programmé du Matériel	29 844 000	25 035 24504
EPP - Entretien Programmé du Personnel	17 685 000	15 648 610
INF : Infrastructure	1 500 000	1 500 000
MUN : munitions	3 176 000	1 270 400
<b>Total</b>	<b>52 205 000</b>	<b>43 454 255</b>

Commentaires par catégorie de coûts :

#### 1. Entretien programmé du matériel

Se répartit selon trois domaines :

- le MCO moyens aériens : 10 000 000 € d'AE et 7 067 000 € de CP ;
- le MCO des systèmes informatiques : 8 377 000 € d'AE et 6 060 435 € de CP ;
- le MCO moyens de télécommunication : 11 467 000 € d'AE et 11 907 810 € de CP.

Le taux de disponibilité des aéronefs de la gendarmerie est actuellement de 85 %. Un minimum de 10 M€, destiné à renouveler les contrats de maintenance aéronautique, doit être engagé en 2008 pour assurer l'exercice des missions de service public dans les meilleures conditions de sécurité.

La maintenance des moyens informatiques et de télécommunications est vitale pour la continuité des missions remplies par la gendarmerie. 20 M€ seront engagés à ce titre en 2008.

## 2. Entretien programmé du personnel

Se répartit selon deux domaines :

- le couchage et les menus équipements non immobilisables : 100 000 € d'AE et 4 003 718 € de CP
- l'équipement de l'homme (habillement principalement) : 17 585 000 M€ d'AE et 11 644 893 € de CP

En 2008, un engagement de 17 M€ AE d'habillement est destiné à l'équipement des flux suivants :

- les flux de recrutements autorisés pour 2008 (soit 8400 effectifs avec une marge minimale de + 5% pour le volume d'habillement) avec un coût de paquetage moyen de 1500 € ;
- l'équipement du volume prévisionnel de personnels qui signeront un contrat de réserve en gendarmerie (soit entre 1000 et 2000 personnels avec un coût moyen de 500 €) ;
- le renouvellement annuel des tenues des personnels spécialisés pour lesquels la détérioration rapide des effets d'habillement est constatée (plongeurs, tenues montagne, motocyclistes, techniciens en identification criminelle), soit un minimum annuel de 4 M€.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	612 745 000	386 495 745

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT NE RELEVANT PAS DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 5 HLPM)

### PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2008, des opérations nouvelles seront réalisées dans le domaine immobilier sur le périmètre hors LPM hors LOPSI suivant le mode de construction de type AOT/LOA. Ces engagements ne généreront aucun paiement en 2008. Il est ainsi prévu d'engager au total 292 M€ d'opérations immobilières AOT, dont 270 M€ d'opérations programmées initialement en 2007 et décalées en 2008.

Il est prévu d'annuler en gestion 2007 les montants d'AE correspondants, leur réouverture étant demandée au titre du PLF 2008.

Les montants annoncés pour chaque opération sont approximatifs, compte tenu du fait qu'ils se fondent sur un faible nombre d'offres d'opérateurs reçues pour les opérations les plus avancées, et que les règles de budgétisation sont en cours de définition.

### DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT (CATÉGORIE 51)

Catégorie de coûts	AE	CP	Volume	Unité d'œuvre	Coût unitaire (en CP)
AOT/LOA	292 000 000	0	ND	ND	ND

Opérations budgétées sur la dotation de 400 M€ d'AE 2007 (LPM) dont l'engagement est confirmé en 2007 :

- Châteauroux : La mise au point du dossier avec le prestataire pressenti est terminée. Estimation des engagements 2007 : 34,04 M€.



- Laval : La mise au point du dossier avec le candidat pressenti est terminée. Estimation des engagements 2007 : 33,83 M€.

- Caen : Contrairement aux deux opérations citées précédemment, celle de Caen a fait l'objet d'un dialogue compétitif. Le choix définitif du candidat retenu devrait avoir lieu au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2007. Estimation des engagements 2007 : 62,13 M€.

*Opérations prévues en 2007 dont l'engagement est décalé en 2008, soit 270 M€ :*

- Issy-les-Moulineaux : Cette opération qui vise à transférer le siège de la DGGN sur cette commune a été décalée en 2008 en raison de difficultés dans la mise en œuvre de la procédure. Une nouvelle procédure contractuelle a été lancée en février 2007 et à ce jour l'appel public à la concurrence a été publié afin de sélectionner les candidats autorisés à concourir.

La notification devrait intervenir à l'été 2008.

Sur la base des offres remises lors de la première procédure, le montant total à engager la première année est estimé à 125 M€.

- Lyon-Sathonay : Au terme de la phase de l'appel public à la concurrence, quatre candidats ont été sélectionnés à concourir. Toutefois un groupement non retenu a introduit un recours en référé devant le juge administratif pouvant générer un retard dans l'avancement du dossier.

Le montant total à engager la première année est estimé à 145 M€.

*Besoins AOT nouveaux au titre du PLF 2008, soit 22 M€*

- Mulhouse : La DGGN souhaite construire une caserne au profit de la compagnie de gendarmerie départementale, comprenant 81 logements, 22 hébergements ainsi que les locaux de service et technique.

Le montant total à engager la première année est estimé à 16 M€.

Le lancement des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE, juridique et financier est prévu au mois de septembre 2007.

- Montluçon : la DGGN souhaite construire une caserne au profit de la compagnie de gendarmerie départementale, comprenant 31 logements, 2 hébergements ainsi que les locaux de service et technique.

Le montant total à engager la première année est estimé à 6 M€.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT RELEVANT DU PERIMETRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 5 LPM)

### PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2008, outre l'infrastructure, les commandes majeures concernent :

- les systèmes informatiques à hauteur de 25,5 M€ AE ;
- les terminaux opérationnels et de bureautique : 10,48 M€ AE ;
- les véhicules de brigade et de police de la route : 15,00 M€ AE.

### DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ETAT (CATEGORIE 51)

Catégories de coûts	AE	CP
DEV - Développement	0	47 970
FAB - Fabrication	87 456 188	196 045 733
INF - Infrastructure	233 288 812	190 402 042
<b>Total</b>	<b>320 745 000</b>	<b>386 495 745</b>

Au titre du projet informatique interarmées Louvois, 2 050 000 € d'AE et 800 000 € de CP ont été transférés du programme 152 vers le programme 212.

Par ailleurs, 1 300 000 € de fonds de concours sont attendus en AE et en CP.

Commentaires par catégorie de coûts :

### 1. Développement

Développement des systèmes de télécommunications : 47 970 € de CP afin de solder une partie du reste à payer de cette rubrique.

### 2. Fabrication

Acquisitions de véhicules de brigade :

La gendarmerie possède un parc de 24 000 véhicules de brigade. Au titre du renouvellement d'une partie des véhicules dépassant les critères de réforme, 750 véhicules seront acquis en 2008 pour un montant de 15 M€ AE.

Acquisitions de moyens informatiques et bureautiques :

Les programmes informatiques majeurs lancés depuis le début de la LOPSI seront poursuivis en 2008 par l'engagement de 25,5 M€ AE, principalement sur :

- le programme de gestion opérationnelle départementale ATHENA (6 M€) ;
- l'infrastructure RUBIS (7 M€).

Le parc bureautique de la gendarmerie se compose, en 2007, de 75 000 ordinateurs fixes et portables. Le renouvellement d'une partie du parc sera opéré, à hauteur d'environ 8 000 terminaux et périphériques, pour un montant de 10,5 M€ AE.

Autres opérations de la catégorie fabrication :

L'annuité 2008 en AE sera consacrée par ailleurs aux besoins incompressibles des unités et aux minima contractuels des marchés en cours d'exécution :

- 8,20 M€ d'AE correspondant à l'acquisition de 420 motocyclettes de plus de 350 cm<sup>3</sup> ;
- 6,38 M€ d'AE sur les marchés d'armement et de protection individuelle ;
- 5,53 M€ d'AE de matériels techniques (principalement 300 éthylomètres embarquables).

L'annuité 2008 en CP supportera notamment le paiement des engagements antérieurs à 2008, principalement :

- 69,87 M€ CP sur les deux programmes hélicoptères EC 135 et EC 145 (voir détails de l'opération ci-dessous) ;
- 25,04 M€ CP sur la mobilité (livraison et paiement de la dernière tranche de 228 véhicules de groupe destinés à la gendarmerie mobile, commandée en 2007) ;
- 42,99 M€ CP sur l'informatique opérationnelle (bureautique et programmes majeurs d'information et de communication, parmi lesquels le système départemental ATHENA notifié en 2007 pour 21 M€).

dont :

MATÉRIELS AÉRIENS (inclus dans catégorie de coût fabrication)

I – Besoins opérationnels

#### 1.1 - Nature

La flotte aérienne de la gendarmerie nationale a pour vocation de couvrir l'ensemble des missions de police administrative et de police judiciaire en métropole et en outre-mer : surveillance et intervention terrestre 24h/24h, transports d'équipes d'intervention, évacuations sanitaires, surveillance et intervention maritime 24h/24h, transport d'enquêteurs, lutte contre l'immigration clandestine, etc.

A fin 2006, le parc était composé de 44 hélicoptères (8 EC145, 4 Alouette III, 31 Ecureuil et 1 Fennec).

Plusieurs programmes d'acquisition majeurs ont abouti en 2006.

#### 1.1.1 La composante « sauvetage / intervention » :

Un marché de 7 appareils EC145 destinés à la composante « sauvetage et intervention » a été notifié en 2006 à la société Eurocopter. Ce marché s'élevait à 68 M€ et comprenait en outre des prestations de soutien et formation. Les livraisons doivent s'échelonner entre 2007 et 2008 et viendront compléter la flotte de 8 EC145 déjà existante, amenant à terme ce parc à 15 hélicoptères.

#### 1.1.2. La composante « surveillance / intervention » :

Les 31 Ecureuil AS 350 et le Fennec AS 550 U2 seront progressivement remplacés dans le cadre du schéma directeur des unités aériennes de la gendarmerie nationale.

Un marché de 12 appareils EC135 destinés à la composante « surveillance et intervention » a été notifié à la société Eurocopter en fin d'année 2006. Ce marché s'élevait à 125 M€ et comprenait également des prestations de soutien et formation. Les livraisons doivent s'échelonner entre 2008 et 2010. Une tranche conditionnelle de 25 autres appareils est notifiable en 2009 pour un montant minimum actuellement évalué à 200 M€. La réalisation effective de ces deux tranches permettrait d'atteindre, à l'horizon 2012, une composante « surveillance et intervention » de 37 appareils, conformément au schéma directeur de la gendarmerie.

### 1.2 – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raisons de la modification
EC 145	7	7	
EC 135	12+25	12+25	

## II – Contenu physique :

#### 2.1.1 La composante « sauvetage / intervention » :

Acquisition de sept hélicoptères neufs ainsi que des prestations de formation, de documentation et de MCO par l'industriel pendant la phase initiale de mise en service des appareils,

Ces hélicoptères seront équipés des moyens particuliers suivants :

- phare de recherche;
- kit d'hélicordage;
- civière sanitaire;
- coupe-câble haut et bas;
- équipements de radiocommunications et de radionavigation spécifiques;
- réservoir de convoyage;
- treuil à vitesse variable (capacité : 2 personnes);
- capacité de levage à l'élingue;

#### 2.1.2. La composante « surveillance / intervention » :

Acquisition pour la tranche ferme de douze hélicoptères neufs ainsi que des prestations de soutien initial et de MCO par l'industriel pendant la phase initiale pilote mise en service des appareils.

Ces hélicoptères seront équipés des moyens particuliers suivants:

- caméra gyrostabilisée, avec baie d'exploitation amovible en cabine ;
- phare de recherche ;
- civière de transport sanitaire ;
- kit d'hélicordage ;

- coupe-câble haut et bas ;
- équipements de radiocommunications et de radionavigation spécifiques ;
- réservoir de convoyage ;
- treuil électrique à vitesse variable (capacité : 2 personnes).

### III – Description technique

#### 3.1 – Performances

##### 3.1.1. La composante « sauvetage / intervention » :

L'hélicoptère BK 117 C2 est un appareil bimoteur à turbine de 3,6 tonnes de masse maximale au décollage.

Cet appareil est certifié FAR 29 catégorie A, VFR jour et nuit, et IFR en équipage à 1 ou 2 pilotes. La distance franchissable à la masse maximale est de 400 NM (720 Kms) à une vitesse de 135 Kts (240 Km/H). La charge marchande emportée est de l'ordre de 1,5 tonne. La motorisation est assurée par des moteurs ARRIEL IE2 de Turboméca. Cet appareil dispose d'équipements modernes et il est conforme aux classes de performances 1 et 2 de la nouvelle réglementation européenne JAR-OPS 3.

Sa cabine permet l'emport simultané d'au moins 2 civières et de 3 personnes assises. Pour les missions d'intervention, il peut transporter 6 personnes assises ainsi que leur équipement. Sa motorisation puissante et son rotor anti-couple lui confèrent, en outre, de très bonnes qualités pour le secours en montagne. De plus, il peut être équipé de l'ensemble des moyens de radiocommunication nécessaires à la gendarmerie.

##### 3.1.2. La composante « surveillance / intervention » :

L'hélicoptère de surveillance et d'intervention destiné à la gendarmerie est un appareil bimoteur à turbine de la gamme de masse maximale au décollage inférieure à 3,5 tonnes. Il est doté :

- d'un bimoteur de catégorie A et de classe de performance 1 certifié IFR monopilote et bipilote;
- d'une avionique de base de type EFIS pour la surveillance des paramètres de vol et la gestion de la navigation.

Cet appareil est conforme à la réglementation JAR et à la réglementation OACI notamment à celle relative au niveau sonore.

#### 3.2 - Aspects industriels et commerciaux

##### 3.2.1. La composante sauvetage / intervention :

Maîtrise d'ouvrage : La DGA assure la contractualisation, le suivi du marché, les opérations de vérification et la liquidation.

Maîtrise d'œuvre : Eurocopter est titulaire du marché. La fabrication des appareils et le soutien initial sont réalisés en Allemagne.

Aspects contractuels : Marché passé suite à appel d'offres restreint décomposé en une tranche ferme comportant 4 appareils et leur soutien et une tranche conditionnelle comportant 3 appareils et leur soutien.

##### 3.2.2. La composante surveillance / intervention :

Maîtrise d'ouvrage : La DGA assure la contractualisation, le suivi du marché, les opérations de vérification et la liquidation.

Maîtrise d'œuvre : Eurocopter est titulaire du marché. La fabrication des appareils et le soutien initial sont réalisés en Allemagne.

Aspects contractuels : Marché passé suite à appel d'offres restreint décomposé en une tranche ferme comportant 12 appareils et leur soutien initial et une tranche conditionnelle comportant 25 appareils.

## IV – Calendrier – Dates clés – Échéancier – Commandes-Livraisons

## 4.1 – Calendrier

Événements	Dates	Référence initiale
Notification de 4 EC 145 tranche ferme	août 2006	Courant 2006
Notification de 3 EC 145 tranche conditionnelle	Déc 2006	Courant 2006
Notification des 12 EC 135 tranche ferme	Déc 2006	Courant 2006
Notification des 25 EC 135 tranche conditionnelle	2009	Courant 2009

## 4.2 - Échéancier commandes-Livraisons

Composante sauvetage / intervention :

Années	Avant 2003	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Après 2008	Cible totale
Commandes	8				7				15
Livraisons	2	6				3	4		15

Composante surveillance intervention :

Années	Avant 2003	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Après 2008	Cible totale
Commandes					12			25	37
Livraisons							3	34	37

## V – Aspects financiers

## 5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2008 (en €)

	Opération	2008
AE	Matériels aériens	0
CP	Matériels aériens	69 870 000

Commentaires :

La totalité des AE ayant été engagés en 2006 (notifications) et 2007 (hausses économiques), le besoin en CP correspond aux livraisons de 4 EC 145 et de 3 EC 135 prévus en 2008.

## 5.2 – Utilisation des crédits (en M€)

## 5.2.1 – Au titre des exercices antérieurs à 2008

Engagements	Reste à payer fin 2006*	2007	Total
Matériels aériens	179,49	11,37	190,86

\* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Les 11,37 M€ AE engagée en 2007 correspondent à la couverture des hausses économiques en complément des deux marchés principaux d'acquisition (EC 145 et EC 135).

Paiements associés	2007	2008	2009	2010	Après 2010	Total
Matériels aériens	43,70	69,87	45,60	18,20	13,49	190,86

## 5.2.2 – Au titre de l'exercice 2008

Engagements	2008
Matériels aériens	0

Paiements associés	2008	2009	2010	Après 2010	Total
Matériels aériens	0	0	0	0	0

## VÉHICULES BLINDÉS (inclus dans catégorie de cout fabrication)

### I – Besoins opérationnels

#### 1.1 - Nature

Prévue dans le cadre des lois de programmation LOPSI 2003-2007 et LPM 2003-2008, cette opération concerne l'acquisition, en deux tranches, de 92 véhicules blindés. Elle répond au besoin de réorganisation et d'amélioration capacitaire de la composante blindée de la gendarmerie, l'objectif étant de disposer d'un véhicule dédié à l'intégralité du spectre des missions de la gendarmerie et majoritairement mis en œuvre par le groupement blindé de gendarmerie mobile à Satory.

La programmation initiale prévoyait une acquisition de 122 engins. Compte tenu des tensions sur les crédits ouverts au titre des investissements et de la nature des offres des industriels, la cible initiale a pu être abaissée par le responsable de programme à 92 VBG. Cette cible de 92 VBG correspond au besoin militaire actuellement apprécié.

La gendarmerie compte actuellement 147 VXB 170. Ce véhicule, en dotation dans les unités de gendarmerie mobile depuis les années 1974-1975, voit son taux de disponibilité décroître continuellement : il était de 46 % en 2006.

Le VBG a vocation à remplacer toutes les composantes du parc des blindés de la gendarmerie pour en devenir l'élément constitutif unique. Cet engin à roues doit ainsi permettre l'accomplissement de toutes les missions susceptibles d'être confiées à un élément blindé de la gendarmerie, que ce soit dans un contexte de paix, crise ou guerre sur le territoire national (métropole, prépositionnement en Corse et en outre-mer) comme à l'étranger (notamment dans le cadre de la Force de Gendarmerie Européenne ou de sa contribution à une force interarmées nationale ou internationale). Outre les conditions d'un engagement en situation de combat, le VBG doit satisfaire les exigences attachées à des opérations conduites selon un cadre juridique et des règles d'engagement du type interposition ou maintien de la paix.

La réalisation de ces engins devra tenir compte d'un environnement particulier. En effet, l'expérience VXB 170 a démontré la vulnérabilité du soutien d'un parc spécifique restreint lors de la disparition du constructeur (en l'occurrence Berliet) et de l'arrêt de fabrication. Or le futur VBG sera maintenu en service de 25 à 30 ans.

#### 1.2 – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raisons de la modification
VBG	122	92	Révision de cible (pas d'impact sur la capacité opérationnelle)

La cible de 92 VBG correspond au besoin actuellement apprécié.

### II – Contenu physique

Acquisition de 92 VBG, des prestations de soutien initial (fourniture de moyens de soutien, de rechanges (LAI), de documentations et de prestations de formation) ainsi que des prestations de maîtrise technique. Le périmètre de l'opération comprend :

- le développement ;
- la fabrication de deux véhicules têtes de série ;
- la définition et la réalisation des éléments de soutien ;
- la qualification industrielle, le soutien pendant les essais étatiques ;
- la fourniture des dossiers de sécurité de conformité et de réception ;
- l'industrialisation et la réalisation des 70 véhicules, dont la remise en état des 2 têtes de série ;
- la fourniture d'une L.A.I (Liste d'approvisionnement initial) pour 70 véhicules pendant 3 ans ;
- la maîtrise technique ;
- la formation des utilisateurs (mise en œuvre et maintenance).

### III – Description technique

#### 3.1 - Performances

Le cadre d'emploi conduit à retenir pour le VBG la capacité à assurer les fonctions suivantes :

- garantir la mobilité de l'élément embarqué ;
- assurer la sauvegarde du personnel transporté contre les projectiles, munitions et agents de contaminations NBC ;
- permettre l'ouverture d'itinéraire (barricades, abattis) ;
- appuyer le personnel à pied (armes à létalité réduite et armes à feu) ;
- assurer la dispersion de manifestants ;
- contribuer à la protection d'un site ;
- assurer l'escorte de convois ou transports sensibles ;
- contribuer à la sûreté des voies de communication.

Ces capacités font appel aux modes d'action suivants :

- réduction de barricade (par poussée, percussion ou arrachement) ;
- dispersion de manifestants par : effet psychologique, application de tirs de grenades lacrymogènes, effet acoustique (sirène), éblouissement (par faisceau lumineux) ;
- reconnaissance et observation ;
- neutralisation et destruction par le feu d'éléments ennemis.

Les contraintes inhérentes aux missions de type maintien ou rétablissement de l'ordre imposent des adaptations de manière à réunir les caractéristiques suivantes :

- conformité au code de la route (gabarit de moins de 2,55 m de largeur) et compatibilité avec la norme antipollution européenne « Euro 4 » ;
- motricité permettant de franchir les coupures à bords francs du paysage urbain ;
- protection contre les produits incendiaires ;
- mise en œuvre d'une lame de dégagement et d'un treuil ;
- bonne visibilité des abords de l'engin de la part du pilote et du chef d'engin.

L'engin devra disposer d'une protection balistique de niveau 1 et d'une arme d'autoprotection de 7,62 mm sur tourelleau habité. Il peut transporter jusqu'à 8 passagers et n'est décliné qu'en une seule version.

#### 3.2 - Aspects industriels et commerciaux

Cette opération est conduite par la DGA dans le cadre d'une collaboration avec la DGGN.

Le choix de l'industriel n'est pas encore déterminé.

### IV – Calendrier – Dates clés – Échéancier – Commandes-Livraisons

#### 4.1 - Calendrier

Événements	Dates	Référence initiale
Le DGA mandate le SPART pour l'acquisition de 122 VBG dans le cadre d'une procédure négociée avec mise en concurrence	Juin 2006	
La capacité industrielle des candidats permet de réaliser le projet sur une base de véhicule unique permettant une révision de cible à 92 engins	Mars 2007	
Deux sociétés : Panhard et Renault Trucks Défense fournissent une offre. L'offre de Panhard est retenue.	Mars 2007	
Suite à un recours administratif de Renault Trucks Défense, le tribunal administratif ordonne à la DGA d'annuler la procédure de marché en raison d'une différence d'interprétation d'un des termes de l'appel d'offre par les candidats.	Mai 2007	
La procédure est relancée pour 92 engins	Juin 2007	
Notification	Avril 2008	Courant 2007

## 4.2 - Échéancier commandes-Livraisons

Années	Avant 2003	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Après 2008	Cible totale
Commandes							92		92
Livraisons								92	92

## V – Aspects financiers

## 5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2008 (en €)

	Opérations	2008
AE	Véhicules blindés	0
CP	Véhicules blindés	3 400 000

Commentaires : La notification du marché pour un montant de 97 M€ d'AE est prévue en avril 2008. Cet engagement sera financé par l'emploi de reports de crédits.

## 5.2 – Utilisation des crédits (en M€)

## 5.2.1 – Au titre des exercices antérieurs à 2008

Engagements	Reste à payer fin 2006*	2007	Total
Véhicules blindés	0,00	97,00	97,00

\* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2007	2008	2009	2010	Après 2010	Total
Véhicules blindés	0	3,40	13,60	20,50	59,50	97,00

## 5.2.2 – Au titre de l'exercice 2008

Engagements	2008
Véhicules blindés	0,00

Paiements associés	2008	2009	2010	Après 2010	Total
Véhicules blindés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 3. Infrastructure

Dans le domaine immobilier, les besoins courants de la gendarmerie se partagent entre :

- construction d'ensembles immobiliers neufs, la réalisation incombant au service constructeur du ministère de la Défense ;
- entretien des casernes existantes, revêtant la forme d'opérations lourdes de réhabilitation ou d'opérations d'entretien courant.

Il est prévu d'engager au total 233 M€ AE sur les dépenses d'infrastructure de titre 5 LPM du programme 152 en 2008.

Constructions neuves :

En 2008, 171 M€ d'AE seront consacrés au lancement d'opérations nouvelles de construction domaniale, représentant la mise en chantier d'environ 1070 équivalents-unités-logements.

Maintenance :

En 2008, 58 M€ AE seront consacrés à la maintenance immobilière. Par ailleurs, un complément de ressources de 2 M€ CP est attendu au titre des fonds de concours et attributions de produits.



A noter que des opérations immobilières de la DGGN seront financées en 2007 /2008 à hauteur de 20 M€ en AE/CP, à partir des crédits du CAS Immobilier, au titre du emploi du produit de cessions immobilières du ministère de la défense.

Les prévisions de livraison s'établissent à 287 EUL.

L'essentiel de la ressource CP 2008 est mobilisé par le règlement des centres de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot (77) et de Metz (57) dont les marchés doivent être engagés fin 2007 sur le budget de la gendarmerie pour des montants respectifs de 48 et 25 M€ d'AE.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux collectivités territoriales	25 000 000	17 250 000

### DÉPENSES D'INTERVENTION RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM (TITRE 6 LPM)

Des termes du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 et de la circulaire du Premier ministre modifiés en date du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent, entre autres, des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie.

Cette aide en capital représente 20 % du montant des coûts plafonds pour les opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10.000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités territoriales. Le programme est alors limité à 20 UL. Elle est de 18% dans les autres cas. Le programme ne peut alors excéder 40 UL.

Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'unité-logement (UL). Cette UL correspond à un logement nu pour 75 % et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25 % de l'UL. Il est compté une UL par gendarme d'active et 25 % d'UL par fraction de 2 gendarmes adjoints (GAV). Revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction, ce coût-plafond est fixé depuis le 12 juillet 2007 à 159.800 euros dans le cas général et à 174.500 € pour l'Île-de-France, les îles non reliées au continent et pour les départements et territoires d'outre-mer.

### PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Il sera accordé 25 M€ d'AE au titre des nouvelles subventions en 2008.

### TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CATÉGORIE 63)

Catégories de coûts	AE	CP
INF - Infrastructure	25 000 000	17 250 000

Les autorisations d'engagement :

L'autorisation d'engagement correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, sur demande de celle-ci, avant le début des travaux. L'autorisation revêt un caractère définitif.

Les crédits de paiement :

Les crédits de paiements représentent l'opération de mandatement des autorisations d'engagement prises précédemment. Les modalités de paiements peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en 2 fractions : les 2/3 à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison. La seconde est un paiement global à la livraison.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## SYNTHESE LPM / HLPM ACTION 4

Catégories de coûts / Attributs	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
LPM		17,69			17,69		15,65			15,65
Entretien programmé du personnel										
Entretien programmé du matériel		29,84			29,84		25,04			25,04
Développement			0,00		0,00			0,05		0,05
Fabrication			87,46		87,46			196,05		196,05
Infrastructure		1,50	233,29	25,00	259,79		1,50	190,40	17,25	209,15
Munitions		3,18			3,18		1,27			1,27
S/Total LPM		52,21	320,75	25,00	397,95		43,45	386,50	17,25	447,20
HLPM										
Homme		575,49			575,49		575,49			575,49
Structure		232,17	292,00		524,17		232,17			232,17
Activité		104,32			104,32		103,22			103,22
S/Total HLPM		911,98	292,00		1 203,98		910,87			910,87
<b>Total</b>		<b>964,19</b>	<b>612,75</b>	<b>25,00</b>	<b>1 601,93</b>	<b>0</b>	<b>954,32</b>	<b>386,50</b>	<b>17,25</b>	<b>1 358,07</b>

## ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PERIMETRE LPM

## AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2008

Engagements	Reste à payer fin 2006*	Engagements 2007	Total
LPM	710,52	564,62	1 275,14

\* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2007	2008	2009	2010	Après 2010	Total
LPM	551,92	359,45	243,60	120,17	-	1 275,14

## AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

Engagements	2008				
LPM	399,95				
Paiements associés	2008	2009	2010	Après 2010	Total
LPM	89,75	222,78	67,53	19,89	399,95

Les besoins CP 2008 totaux (499,20 M€ CP) intègrent des prévisions de fonds de concours à hauteur de 2 M€ en AE et CP

## ACTION n° 05 : Exercice des missions militaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	128 691 923	0	128 691 923
Crédits de paiement	128 691 923	0	128 691 923

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

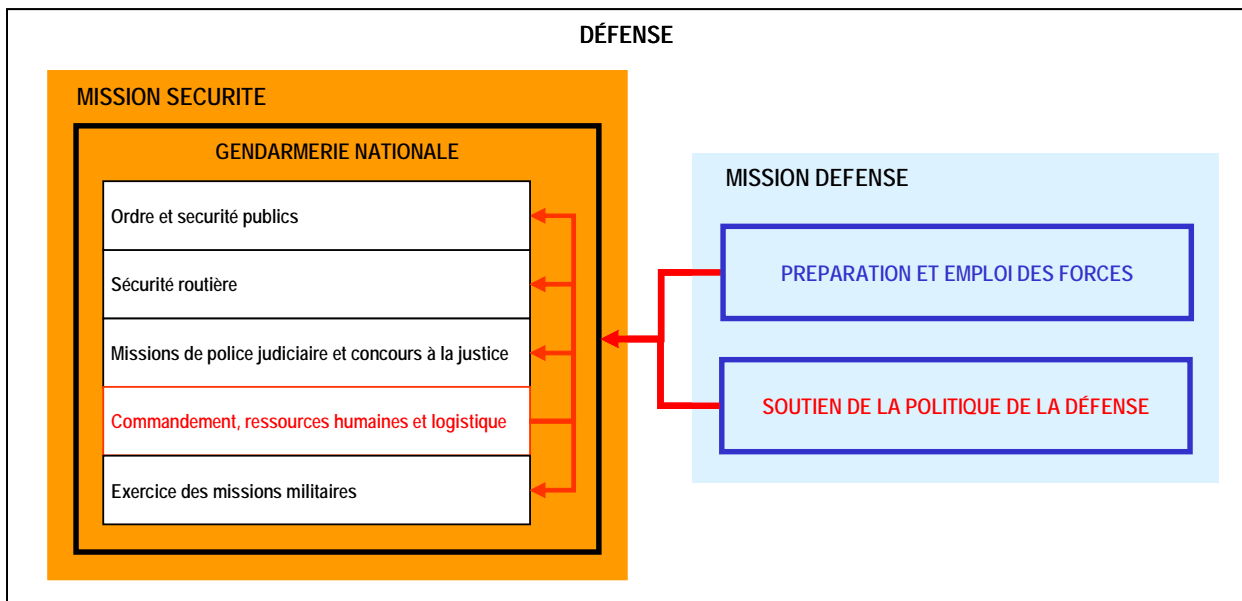
### Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

### SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | ANALYSE DES COÛTS

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Ordre et sécurité publics	2 766 009 744	+1 289 926 877	+116 907 846	+4 172 844 467	+4 174 276 616
Sécurité routière	741 122 680	+345 516 128	+30 931 817	+1 117 570 625	+1 125 197 578
Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 530 908 567	+621 929 030	+57 139 292	+2 209 976 889	+2 223 880 276
Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 440 852	-2 303 440 852	0	0	-2 320 000
Exercice des missions militaires	128 691 923	+46 068 817	+4 578 444	+179 339 184	+180 058 066
<b>Totaux</b>	<b>7 470 173 766</b>	<b>0</b>	<b>+209 557 399</b>	<b>7 679 731 165</b>	<b>7 701 092 536</b>

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-209 557 399</b>
Préparation et emploi des forces (Mission « Défense »)	-10 696 562
Soutien de la politique de la défense (Mission « Défense »)	-198 860 837

## OBSERVATIONS

## FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Le programme « gendarmerie nationale » comprend quatre actions de politique publique et une action de soutien, « commandement, ressources humaines et logistique », qui regroupe les fonctions de conception, de direction et de gestion administrative et logistique exercées par les divers états-majors (régionaux et de la direction générale) et les organismes de recrutement et de formation (élèves compris).

Le contenu de l'action de soutien est intégralement ventilé en intra programme sur la base des relevés d'activités réelles du personnel des unités opérationnelles. Il en résulte la répartition suivante :

- 56% sur l'action "ordre et sécurité publique" ;
- 15% sur l'action "sécurité routière" ;
- 27% sur l'action "police judiciaire et concours à la justice" ;
- 2% sur l'action "exercice des missions militaires".

## FONCTIONS DE SOUTIEN MINISTÉRIELLES ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Par delà les retraitements de soutien intra programme, toutes les actions de politique publique bénéficient des prestations du programme « soutien de la politique de défense », qui regroupe les fonctions transverses du ministère de la défense dont les crédits sont déversés : fonctions de gestion centrale, de politique immobilière, de systèmes d'information et de communication et d'accompagnement des politiques de ressources humaines.

Les modalités de cette contribution sont précisées dans le projet annuel de performance du programme « soutien de la politique de défense », étant observé que la gendarmerie se distingue des autres programmes du ministère de la défense en ce qui concerne la politique immobilière (Cf. action « politique immobilière » du programme « soutien de la politique de la défense ») :

- les crédits relatifs aux loyers des casernes et de leurs annexes (qui regroupent les logements concédés par nécessité absolue de service et les locaux de services techniques) sont ouverts directement sur le programme « gendarmerie nationale » ;

- il en est de même des crédits d'investissements d'infrastructure ; toutefois la gendarmerie relève du régime d'ensemble du ministère de la défense pour ce qui concerne les rémunérations et le fonctionnement du service d'infrastructure de la défense (SID), chargé de la gestion de ces projets ; les crédits correspondants sont imputés au programme « soutien de la politique de défense » et sont répartis entre les divers programmes relevant du ministère, y compris dans le programme « gendarmerie nationale ».

La contribution du programme « soutien de la politique de défense » représente 199 millions d'euros, soit 2,6% du total du programme « gendarmerie nationale » après répartition des soutiens.

Les actions de politique publique du programme « gendarmerie nationale » bénéficient également d'une prestation du programme « préparation et emploi des forces » d'un montant de 10,7 M€. Cette prestation correspond à la contribution, au profit de la gendarmerie, du service des essences des armées, ventilée au prorata de ses volumes prévisionnels d'approvisionnement pétroliers sur stocks militaires. Elle représente 7,6% de la sous-action « fonction pétrolière » du programme 178.

### COMMENTAIRE DES RÉSULTATS

Au sein de la mission « sécurité », l'analyse des coûts comparés des programmes « gendarmerie nationale » et « police nationale » doit prendre en considération les spécificités de l'une et l'autre institutions résultant de missions et d'organisations particulières :

- si la nomenclature des actions des deux programmes a été harmonisée, leurs caractéristiques respectives n'en restent pas moins très marquées :
  - l'action « ordre et sécurité publique » du programme « gendarmerie nationale » recouvre le périmètre de trois actions du programme « police nationale » (ordre public et protection de la souveraineté, sécurité et paix publiques, police des étrangers et sûreté des transports internationaux) ;
  - l'action « exercice des missions militaires » du programme « gendarmerie nationale » n'a pas d'équivalent dans le programme « police nationale ».
- les unités de la gendarmerie sont homogènes sur tout le territoire ; elles sont polyvalentes et à vocation générale ; elles concourent toutes à l'ensemble des actions du programme ;
- le déploiement de la gendarmerie en opérations extérieures constitue un facteur de coûts spécifique ;
- l'écart des taux de cotisations de pensions entre le personnel civil et le personnel militaire est très significatif (respectivement 55,71% et 103,5%).